

# LE DEVOIR

VOL. XC - N° 82

MONTRÉAL, LE VENDREDI 16 AVRIL 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

**PERSPECTIVES**

## Les blocages du Bloc

Le Bloc québécois tient en fin de semaine un conseil général où doit être lancé un débat sur le projet souverainiste. Quatre rapports rendus publics cette semaine serviront de rampe de lancement. Cette réflexion escamote toutefois une question cruciale: l'évaluation des moyens d'action du Bloc pour mieux défendre dès maintenant les intérêts du Québec.

Depuis sa naissance en 1990, le mandat du Bloc québécois n'a pas changé. Son but est toujours de préparer la souveraineté mais aussi, d'ici là, de défendre les intérêts du Québec à Ottawa. Obligé de justifier à intervalle régulier la raison d'être de son parti, le chef bloquiste Gilles Duceppe annonçait en janvier dernier que le Bloc consacrerait la prochaine année à enrichir la réflexion sur le projet souverainiste. Quatre chantiers ont été mis en branle, une consultation est prévue ce printemps et un congrès devrait clore cette démarche au début de 2000.

Les premiers rapports des groupes de travail ne manquent pas d'intérêt ni parfois d'idées provocatrices et étonnantes, que ce soit sur le partenariat, la mondialisation, la démocratie ou la défense des intérêts du Québec. Mais une question n'a pas été posée. Le Bloc peut-il jouer un rôle différent ou jouer différemment celui qu'on lui attribue déjà? «Ce n'était pas notre mandat», répond Pierre Paquette, le coordonnateur de cet exercice de réflexion.

Un seul chantier, celui sur la démocratie, a fait une proposition précise au Bloc en lui demandant d'assouplir sa discipline de parti, question de donner l'exemple aux autres formations québécoises. Pour le reste, rien. On étoffe la liste de revendications à transmettre à Ottawa mais on ne propose aucune avenue pour enrichir la stratégie bloquiste.

Il ne suffit pourtant pas d'étrier la liste des demandes du Bloc, encore faut-il qu'il livre la marchandise. Après presque dix ans d'existence, il serait pertinent qu'il évalue l'efficacité de ses méthodes et en envisage de nouvelles.

Le Bloc n'a pas besoin de se faire dire de défendre ce qu'il estime être les intérêts du Québec. Il le fait déjà aux Communes. Mais peut-il faire plus ou mieux? Certains enjeux débordent les frontières québécoises et pourraient bénéficier d'un élargissement des solidarités.

Ceci est d'autant plus vrai quand on constate que lorsqu'il est seul au front, le Bloc est traité avec condescendance par le pouvoir fédéral, et pour une seule raison: son option. Ses plus grandes victoires, il les a remportées lorsqu'il avait le poids du gouvernement du Québec derrière lui.

**Les «chantiers» du Bloc évitent la question des alliances stratégiques**

Les députés bloquistes ont déjà expérimenté de nouvelles façons de faire, en particulier dans les dossiers de la pauvreté et de l'assurance-emploi, où ils ont souvent travaillé de pair avec le NPD. Des députés ont aussi accepté d'aller expliquer le projet souverainiste à des groupes ailleurs au pays. Depuis les élections de 1997, le chef bloquiste Gilles Duceppe a entrepris une tournée du Canada dont le thème central était le partenariat. Mais d'ici une victoire d'un OUI et d'éventuelles négociations avec le Canada, d'autres dossiers doivent être résolus dans l'intérêt immédiat du Québec.

Des alliances stratégiques pourraient donc s'avérer utiles lorsque vient le temps de les piloter. On songe à la protection des renseignements personnels, au traitement des jeunes contrevenants, au problème des sans-abri, aux prochaines négociations commerciales multilatérales.

Aucun chantier n'en parle. On préfère insister sur les liens internationaux du Québec. L'exemple le plus frappant est celui de la ronde de pourparlers qui doit commencer d'ici la fin de l'année à l'Organisation mondiale du commerce. Personne n'a pensé à suggérer la création d'un front commun provincial pour forcer Ottawa à associer les provinces à la définition de sa position. On demande plutôt — ce qui est nettement moins réaliste — que le Canada soit représenté par une «équipe binationale» composée de délégués canadiens et québécois.

Au moins deux chantiers recommandent au Bloc de défendre la place du Québec dans les forums multilatéraux et de poursuivre le travail qu'il fait déjà au sein des associations parlementaires internationales.

Agir sur la scène canadienne, qui ne peut être ignorée tant que le Québec fait partie de la fédération, n'est pas un sujet de préoccupation, sauf pour y promouvoir le partenariat. La société civile du reste du pays offre pourtant de nombreuses possibilités d'alliances, bien que bon nombre de groupes progressistes, plus ouverts par le passé aux aspirations souverainistes, aient été échaudés par l'entrée en vigueur du libre-échange. Contrairement à la majorité des Québécois, ils s'opposaient à l'accord car ils craignaient qu'il porte atteinte à leur spécificité face au géant américain. Le sentiment de trahison qui en a résulté a miné les rapports.

Il y a donc des ponts à reconstruire mais personne ne l'évoque. Pourtant, cela pourrait être dans l'intérêt immédiat et futur du Québec, peu importe l'option qu'il adopte.

**POLITIQUE**

**La souveraineté rattrape Bouchard à New York, page A 5**



**LE MONDE**

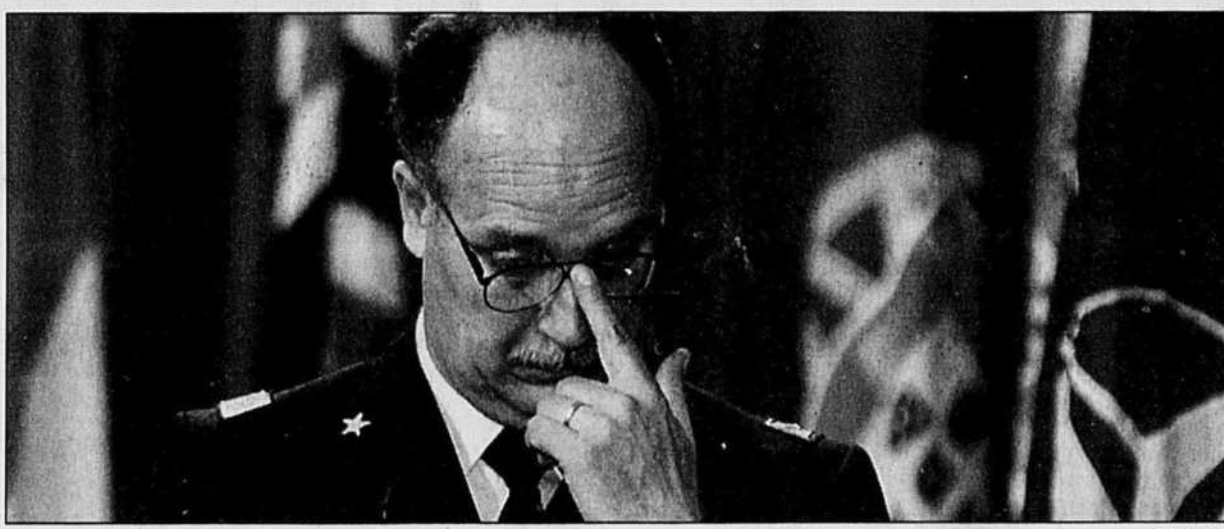
**Vote inutile et «irréel» en Algérie, page A 6**



**CULTURE**

**Richard Desjardins sur un pied de guerre, page B 10**

## L'OTAN reconnaît sa bavure



**DEUX PETITES SŒURS** sont orphelines depuis qu'un avion de l'OTAN a lâché par erreur des bombes sur le groupe de réfugiés dont elles faisaient partie avec leur mère, tuée lors de l'attaque. Besijana Nuraj, sept mois, complètera désormais sur sa grande sœur Sabrieta, dix ans. L'OTAN a fini par avouer hier sa responsabilité dans le massacre de réfugiés albanais, mercredi, près du village de Meja. C'est la troisième fois, depuis le début du conflit, que l'OTAN attaque des civils par erreur.

## L'OTAN «regrette» les pertes civiles mais poursuit les frappes

AGENCE FRANCE-PRESSE

**B**ruelles — L'OTAN a reconnu hier avoir bombardé par erreur, la veille, un véhicule de civils au Kosovo, de loin la plus grosse «bavure» de l'Alliance atlantique, qui avait déjà avoué à trois reprises avoir tué des civils depuis le début des frappes contre la Yougoslavie, le 24 mars.

Il aura fallu près de 24 heures à l'Alliance pour reconnaître ce «tragique incident», comme l'a qualifié son porte-parole, Jamie Shea.

Selon l'OTAN, il s'est produit sur la route de Prizren à Djakovica, dans le sud-ouest du Kosovo, où circulaient mercredi après-midi un convoi de véhicules.

«J'ai repéré un convoi de trois véhicules qui ressemblaient à des blindés de transport de troupes. Je suis convaincu qu'ils étaient sur le point de mettre le feu à une maison. J'ai largué une bombe à guidage laser sur ce convoi, puis j'ai quitté la zone par manque de carburant», a expliqué le pilote de F-16 à l'origine de la «faute», dont l'OTAN a diffusé hier la voix sur une bande sonore.

Les responsables yougoslaves ont fait état de deux colonnes de réfugiés touchées et d'un bilan d'au moins 75

morts et 25 blessés graves.

L'OTAN a reconnu qu'au moins un des trois véhicules transportant des civils a été touché mais n'a pas été en mesure de dire combien de personnes avaient été tuées ou blessées, rejetant «l'entière responsabilité» de l'incident sur le président yougoslave Slobodan Milosevic.

Les Nations unies, Washington, Paris et Bonn ont également «déploré» cet incident.

Le président Bill Clinton a «regretté» les pertes civiles, ajoutant toutefois qu'elles étaient «inévitables» dans la lutte contre les atrocités serbes.

L'OTAN a assuré que cela ne changerait rien à la détermination des alliés à poursuivre leur campagne en Yougoslavie. Un responsable de l'OTAN sous couvert de l'anonymat reconnaissait toutefois que cette «bavure» risquait de porter atteinte à l'image de l'Alliance dans l'opinion publique occidentale.

Le secrétaire américain à la Défense, William Cohen, a lui aussi affirmé que les frappes allaient être intensifiées.

Un journaliste de l'AFP s'est rendu hier après-midi sur

VOIR PAGE A 12: L'OTAN

## Le mont Royal est en péril

*La Ville a entrepris de réduire les limites du site du patrimoine du Mont-Royal*

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

L'administration du maire Pierre Bourque vient d'entreprendre des travaux pour réduire les limites du site du patrimoine du Mont-Royal, arguant que le périmètre est vieux de douze ans.

Comme l'a appris *Le Devoir*, le comité exécutif en a décidé ainsi le 17 février dernier, soit au moment même où le projet du Groupe Lépine de convertir en unités familiales l'ancien édifice des Sulpiciens datant du XVIII<sup>e</sup> siècle, sur le flanc sud de la montagne, était lancé sur la place publique. C'est le Service de l'urbanisme, en collaboration avec le Service des parcs, des jardins et espaces verts, qui a reçu ce mandat, dont le libellé au ton impératif indique même la conclusion à laquelle il doit arriver, soit «revoir les

VOIR PAGE A 12: MONT ROYAL

**Verglas**

## Le rapport Nicolet exhorte Hydro et le gouvernement à investir davantage

*La commission recommande l'enfouissement du réseau de distribution en zone urbaine*

PIERRE APRIL  
PRESSE CANADIENNE

**Q**uébec — Dans un volumineux rapport sur les conséquences de la crise du verglas de janvier 1998, la Commission scientifique et technique, présidée par Roger Nicolet, recommande à Hydro-Québec de prendre les moyens nécessaires pour hausser ses normes actuelles en matière de sécurité et suggère au gouvernement d'intervenir dans la conception des projets de sa société d'État.

«La Commission est convaincue que, dans une société moderne telle que la société québécoise, tributaire d'une technologie élaborée, le niveau de sécurité à atteindre se situe considérablement plus haut que ce qu'offre le réseau actuel d'Hydro-Québec», souligne un rapport sommaire de la commission, dont les grandes lignes ont été rendues publiques en début de soirée hier par le réseau TVA.

Dans son évaluation des performances des acteurs de cette crise, la commission propose des solutions concrètes et pose des diagnostics sévères. Elle n'hésite pas à recommander au gouvernement de s'impliquer directement dans l'élaboration des mesures de correction.

«Il est clair, souligne le document, que les mesures visant à renforcer le réseau doivent faire l'objet d'une approche

VOIR PAGE A 12: NICOLET

## Charest veut la reconnaissance de la spécificité du Québec

*Un comité du PLQ aura un an pour proposer un nouveau programme constitutionnel*

MICHEL VENNE  
LE DEVOIR

**L**e chef du Parti libéral du Québec, Jean Charest, ramène à l'avant-plan du programme de son parti l'exigence que soit reconnue, dans la Constitution canadienne, la spécificité du Québec.

En présentant hier les membres et le mandat d'un groupe de travail du PLQ sur «les intérêts du Québec dans un Canada en pleine évolution», M. Charest a souhaité que les propositions de ce comité portent entre autres sur des «changements éventuels sur le plan constitutionnel» qui incluent «une reconnaissance spécifique du Québec».

Durant la dernière campagne électorale, M. Charest n'envisageait pourtant à court terme «aucune négociation pour des amendements constitutionnels». Il préférerait tabler davantage sur des aménagements d'ordre

administratif comme la négociation de l'entente sur l'union sociale.

«J'ai défendu la société distincte, a-t-il rappelé hier. Je continue de croire que notre fédération, pour être efficace, doit reconnaître qu'il y a, ici, une particularité: c'est le peuple québécois.»

Le président de ce groupe de travail, l'ancien professeur de droit constitutionnel à l'Université d'Ottawa et actuel député de Chapleau, Benoît Pelletier, ajoute que, selon lui, «le temps est venu pour le Québec d'assumer le plein potentiel de son identité propre et de chercher avec les autres partenaires fédératifs qu'il y ait un respect intégral de la spécificité québécoise».

Cette reconnaissance représentée à ses yeux «le grand défi de l'exemplarité» pour le Canada.

«Les rapports fédératifs canadiens devront servir d'exemple à travers le monde de la capacité que possède la structure fédérale d'as-

surer la cohésion de l'ensemble d'un pays tout en permettant à une société précise en son sein de s'y épanouir pleinement», a-t-il soutenu. Et d'ajouter: «L'affirmation de l'identité canadienne ne peut qu'être enrichie par celle du caractère spécifique du Québec.»

En plus de la reconnaissance du Québec comme société distincte, l'ex-professeur croit que le Québec doit aussi obtenir «un droit de veto en matière constitutionnelle» de manière à le protéger contre tout changement unilatéral de la Constitution. «On ne peut pas s'en passer», dit-il.

Il reste que ces changements constitutionnels ne sont «pas un absolu», a ajouté le député. Pour lui, il importe d'abord de «préparer le terrain, s'attaquer aux mentalités».

Le mandat du groupe de travail inclut certes un volet constitutionnel mais également un volet non constitutionnel très

VOIR PAGE A 12: CHAREST



RENÉ MATHIEU LE DEVOIR  
Le chef du PLQ, Jean Charest, tient à la reconnaissance spécifique du Québec.

**MÉTÉO**

Montréal Ciel variable. Max: 11 Min: -2  
Québec Ciel variable. Max: 8 Min: -1

Détails, page B 6

**INDEX**

Annonces ..... B 6 Les sports ..... B 8  
Avis publics ..... A 9 Montréal ..... A 3  
Culture ..... A 9 Mots croisés ..... B 6  
Économie ..... A 7 Plaisirs ..... B 1  
Éditorial ..... A 10 Politique ..... A 5  
Le monde ..... A 6 Télévision ..... B 10

www.ledevoir.com



## • LES ACTUALITÉS •

# Mobilisation contre le suicide des jeunes

Un couple de médecins a réussi l'exploit de réunir le Collège des médecins, les Centres jeunesse, le Protecteur du citoyen et le ministre de la Santé

Depuis des années, les taux galopants de suicide chez les adolescents québécois laissent perplexes. Le problème est lourd, et les traitements sont pour le moins complexes. Hier, pour la première fois, le Collège des médecins s'est assis avec l'Association des centres jeunesse du Québec, le Protecteur du citoyen, Daniel Jacoby, et le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Gilles Baril, pour trouver l'ébauche d'une solution à ce problème troublant.

CAROLINE MONTPETIT  
LE DEVOIR

Pierre Bégin et Doris Adem ont connu des années difficiles. Mais hier, ces deux médecins omnipraticiens ont réussi un exploit. Cinq ans après le suicide de leur adolescent Thomas, qui n'a jamais été traité par un psychiatre, ils ont réussi, après maintes démarches, à faire asseoir côte à côte, en conférence de presse, le Collège des médecins du Québec, l'Association des centres jeunesse du Québec et le Protecteur du citoyen Daniel Jacoby, pour rendre public un plan d'action contre le suicide des jeunes.

Réunis en grande première, ces intervenants ont annoncé des mesures pour prévenir le nombre effarant de suicides chez les adolescents, plus particulièrement celui des adolescents hébergés dans les centres jeunesse du Québec. Le problème est de taille. Au cours des trente dernières années, le taux de suicide chez les jeunes garçons de 15 à 19 ans a augmenté de 1635 %. Dans les centres jeunesse du Québec, le taux de suicide est de quatre à dix fois supérieur à celui qui prévaut chez les jeunes Québécois en général. Or, soutient le Protecteur du citoyen Daniel Jacoby, chez 85 % de ces adolescents qui se suicident, on a pu constater

des problèmes de santé mentale. Selon M. Jacoby, «une meilleure connaissance de la problématique et une meilleure concertation entre les professionnels de la santé et ceux des services sociaux auraient sans doute permis de sauver des vies». Dans les centres jeunesse, la référence au psychiatre dans les cas d'adolescents suicidaires n'est pas assez systématique, reconnaît Pierre Lamarche, directeur général de l'Association des centres jeunesse. Et à cela s'ajoute la criante pénurie de psychiatres et, surtout, de pédopsychiatres. On ne compte pas plus de 70 pédopsychiatres en tout dans la province. Et les régions du Québec sont particulièrement dépourvues en matière de services pour les jeunes suicidaires.

M. Lamarche soutient cependant qu'il n'est pas question de soumettre systématiquement toute la clientèle à un examen psychiatrique.

Rappelons que les centres jeunesse du Québec, qui relèvent à la fois de la Loi sur la protection de la jeunesse et de la Loi sur les jeunes contrevenants, reçoivent 50 000 signalements par an-

née. «On en retient 25 000», dit M. Lamarche, et là-dessus 20 000 jeunes nous arrivent par le biais de la loi sur les jeunes contrevenants. En tout, quelque 12 000 jeunes vivent en internat aux centres jeunesse, si on inclut les familles d'accueil. Or une étude publiée en décembre dernier indique que 52 % de ces jeunes des centres jeunesse ont déjà fait une tentative de suicide. Une grille d'observation, mise au point par l'association, devrait permettre de dépister les cas à risque élevé, ce qui constitue quelque 25 % de l'ensemble de la clientèle vivant en centre jeunesse.

### Un monde médical divisé

Hier, le président du Collège des médecins, Yves Lamontagne, a parlé de «querelles idéologiques» qui, tout au moins jusqu'à maintenant, divisaient le monde médical de celui du travail social. Mais un protocole sera établi, à travers lequel on procédera, d'une part, au dépistage du comportement suicidaire et, le cas échéant, à des recours possibles en psychiatrie. Dans les régions où il n'y a pas de psy-

chiatre, des omnipraticiens auront reçu une formation spécialisée. La télé-médecine sera également utilisée. De leur côté, les médecins de famille et les pédiatres devraient être en mesure de diagnostiquer la maladie mentale. Une formation en ce sens sera dispensée, promet le Collège des médecins.

«C'est assez simple, dit le D<sup>r</sup> Lamontagne en entrevue, on travaillait en parallèle. Pour eux, il n'y a pas de dépressifs, il n'y a que des troubles de comportement.» Présent à la conférence de presse, le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Gilles Baril, a réclamé que le protocole établi par les trois organismes soit mis en place d'ici un an. «Ni les médecins ni les intervenants sociaux ne possèdent l'ensemble des compétences nécessaires pour intervenir seuls sur tous les problèmes qui affectent les jeunes à haut risque de suicide», a-t-il dit.

Lui-même s'est engagé à investir de nouvelles sommes d'argent dans la prévention du suicide. Ces sommes seront annoncées au cours des prochaines semaines.

# Les médecins résidents veulent débrayer

JEAN-FRANÇOIS  
GAZAILLE  
PRESSE CANADIENNE

Las d'être «ignorés» par le ministère de la Santé et des Services sociaux, les médecins résidents du Québec ont annoncé hier leur intention de déclencher la grève lundi prochain.

Alors que le gouvernement en est déjà à discuter des ententes de travail pour la période 1999-2001, la Fédération des médecins résidents du Québec reste le seul syndicat du secteur public à n'en avoir pas ratifié pour 1996-98, a indiqué hier le président de la fédération, le docteur Jean-François Cailhier. «Nous sommes sans convention collective depuis décembre 1995», a-t-il rappelé.

Les principales revendications des résidents portent sur les salaires, les frais de scolarité et les conditions de travail en région. La fédération chiffre ses demandes à 8,4 millions. «La grève est actuellement inévitable», a déclaré le D<sup>r</sup> Cailhier, tout en précisant du même souffle que les services essentiels seraient assurés. «On ne prendra pas la population en otage.»

Seule une ouverture des négociateurs du ministère de la Santé pourrait inciter les médecins résidents à faire marche arrière.

À la mi-mars, la fédération a obtenu de ses 2000 membres un mandat de grève de plus de 75 %.

Elle réclame la même augmentation de salaire consentie aux autres salariés de l'État, soit 2 %. L'échelle salariale annuelle des résidents varie actuellement de 32 000 \$ à 47 000 \$.

À l'instar de leurs confrères de la Saskatchewan et de l'Ontario, les résidents québécois demandent une compensation pour leurs frais de scolarité en résidence. Entre 1993 et 1998, ces frais sont passés de 1000 \$ à 3000 \$, alors qu'ils sont en moyenne de 500 \$ à 600 \$, soutient la fédération.

Les résidents de la Saskatchewan ont réussi à arracher à leur gouvernement l'abolition pure et simple des frais de résidence, alors que l'Ontario a convenu de les rembourser.

Bien qu'il reconnaisse que les médecins résidents constituent le seul groupe d'étudiants universitaires à toucher un salaire pendant leur formation, le D<sup>r</sup> Cailhier estime qu'ils sont en droit d'être exemptés de frais de scolarité puisqu'ils prodiguent des soins à la population.

«Nous dispensons même de l'enseignement à nos collègues, un aspect de notre travail qui n'est pas rémunéré», a-t-il indiqué.

La Fédération des médecins résidents exige aussi le remboursement des frais de déplacement et d'installation des jeunes médecins appelés à effectuer des stages aux quatre coins du Québec.

### Formation des infirmières

## La FNEEQ s'inquiète

LE DEVOIR

La Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEEQ) craint que le gouvernement, qui avait décidé que le cégep devait conserver sa compétence en matière de formation des infirmières, n'ajoute sous peu une quatrième année de formation, obligatoire, qui devrait se faire à l'université.

Selon le président de la FNEEQ, Pierre Patry, qui représente la majorité des enseignants des collèges du Québec, le gouvernement s'approprierait à plier devant les pressions soutenues de l'Ordre des infirmières.

«Une telle décision jetterait un discrédit sur la formation collégiale et signifierait que le diplôme des collèges ne vaudrait plus grand-chose», estime M. Patry. En peu de temps, toute la formation se retrouverait à l'université.

Un comité de révision du programme de techniques infirmières mettra sous peu son rapport sur les changements à apporter au programme collégial, pour le rendre plus conforme aux changements récents ayant modifié la profession. Parallèlement à ce comité, un autre groupe de travail formé de fonctionnaires du ministère de l'Éducation et de la Santé et d'universitaires du monde de la santé, chargé de suivre les travaux de révision et de préciser les besoins en main-d'œuvre, s'approprierait à trancher en faveur d'un ajout à la formation, en milieu universitaire. Le comité mettrait fin à ses travaux mardi et transmettra alors ses recommandations aux ministres de l'Éducation et de la Santé.

Pour sa part, la FNEEQ n'est pas opposée comme tel à une extension de la formation si cela est nécessaire, par exemple en ajoutant des stages ou un internat de quelques mois une fois terminées les trois années d'études. Mais il ne veut surtout pas que l'université se mêle de ce qui, à son avis, ne la regarde pas.

Une seule chose est claire, de l'avis de tous les intervenants, le réajustement des compétences s'impose, surtout en formation pratique.

### Production d'électricité

# Québec veut doubler la part du secteur privé

La puissance autorisée des centrales passerait de 25 à 50 MW

LOUIS-GILLES  
FRANCEUR  
LE DEVOIR

Québec est prêt à doubler la part du secteur privé en matière de production hydroélectrique, ce qui ferait passer de 25 à 50 MW les projets qui pourraient être octroyés aux promoteurs sans qu'ils doivent obtenir, comme maintenant, une autorisation de l'Assemblée nationale.

Le projet de loi en ce sens, que vient de déposer le ministre des Richesses naturelles, Jacques Brassard, propose par ailleurs d'empêcher Hydro-Québec de livrer concurrence aux promoteurs privés dans le bassin des projets de 50 MW et moins, ce qui était jusqu'ici permis à la société d'État pour les projets de moins de 25 MW. Le nouveau monopole que le gouvernement Bouchard entend octroyer au secteur privé pour les projets de 50 MW ne constitue d'ailleurs pas un plafond car on permettra en réalité aux promoteurs d'ajouter 50 MW de force hydraulique aux ouvrages existants, ce qui pourrait porter bien plus haut la puissance totale des projets de harnachement à des fins lucratives au Québec.

Pour avoir une idée de l'importance de la brèche que Québec s'approprie à faire dans le monopole historique d'Hydro-Québec, que libéraux et péquistes grugent à l'envi depuis le début de la décennie, on n'a qu'à se rappeler que la nouvelle concession envisagée permettra aux promoteurs de

construire des centrales aussi importantes que celle de la rivière des Prairies, aux portes de la métropole. Cette centrale d'Hydro-Québec a une puissance de 48 MW.

Un autre projet de loi, présenté au même moment, pourrait éventuellement autoriser la papetière Abitibi-Consolidated inc., qui a une usine à Port Alfred, à utiliser les droits hydrauliques de la rivière Shipshaw moyennant des investissements de 390 millions, comptabilisés entre avril 1998 et la fin du bail de dix ans, lequel pourra être renouvelé moyennant d'autres investissements de 150 millions.

Le projet de loi propose d'ajuster les redevances sur le prix éventuellement offert par Hydro-Québec aux producteurs privés, ce qui suppose qu'il y aura un prix fixe et non le meilleur prix offert par soumission, ce qu'avait réclamé avec insistance la commission Doyon pour éviter un nouveau pillage des fonds publics. La petite hydraulique avait fait perdre plus de 70 millions à Hydro-Québec dans les premières années du programme alors que toutes les centrales n'étaient pas encore en service!

### Opposition des groupes environnementaux

Le dépôt de ces projets de loi survient juste au moment où, à la requête du gouvernement, la Régie de l'énergie se retrouve en pleine audience sur la quote-part qu'il conviendrait de réserver aux pro-

priétaires de centrales privées au Québec. L'idée d'une telle quote-part est attaquée par la plupart des grands groupes environnementaux représentés devant la régie.

Ces derniers estiment que la «petite hydraulique privée» ne doit faire l'objet d'aucune quote-part spéciale, comme dans le cas de l'énergie éolienne, et qu'au mieux, Hydro-Québec ne doit pas payer cette électricité plus cher que le prix qu'elle touche pour cette électricité aux États-Unis, soit un maximum de 3 ¢ du kilowatt-heure, selon les chiffres de la société d'État.

L'automne dernier, le gouvernement avait demandé à la Régie de l'énergie un avis pour déterminer quelle quote-part devrait être réservée à la production privée d'électricité dans le plan de ressources de la société d'État.

À part les Montagnais Issipit — des autochtones qui se disent intéressés par la construction de centrales privées s'ils en sont les propriétaires —, la plupart des groupes environnementaux et de consommateurs estiment qu'il faudrait plutôt décider du sort des projets privés, cas par cas, s'il y a des besoins avérés et en fonction des principes de la planification intégrée des ressources. Cette matrice décisionnelle, inscrite dans la loi, vise à faire un choix entre différentes filières en tenant compte non seulement des coûts de construction mais des coûts sociaux et environnementaux.

### EN BREF

## De jeunes «apôtres» sous observation

(PC) — Le Centre jeunesse des Laurentides a obtenu l'autorisation, hier en fin de journée, de garder pendant cinq jours encore si nécessaire 17 des 20 pensionnaires soustraits hier au Royaume des Apôtres de l'amour infini, à Saint-Jovite. Le tribunal de la jeunesse de Saint-Jérôme a cependant refusé de prolonger le délai légal de 24 heures pour trois adolescents âgés de 17, 16 et 15 ans, a indiqué Pierre Patenaude, directeur général des Centres jeunesse des Laurentides. Les «apôtres» Reynald Huot, 59 ans, et Jean-Gaston Tremblay, 70 ans, sont accusés d'agressions sexuelles, attentats à la pudeur, grossières indélicatesses et voies de fait; Ruth-Ann Guzal, 47 ans, et Lise Garand, 57 ans, sont quant à elles accusées de voies de fait. Partis les appréhender mercredi, les policiers sont revenus bredouilles. Par contre, des représentants du Centre jeunesse sont repartis avec 20 jeunes. Les enfants amenés — 11 garçons et neuf filles — ont entre quatre et 17 ans; sept sont Québécois, neuf sont Américains, un est Belge et trois sont d'origine sud-américaine. «Les évaluations vont devoir se poursuivre. Compte tenu de ce qui s'est passé là autrefois, on veut vérifier si les enfants qui s'y trouvent ne subissent pas les mêmes choses», a expliqué M. Patenaude.

**À Outremont**  
Dernières unités  
Europa...

**EUROPA phase IV**

Les Projets

Façades 40 pieds 100% vitrées  
1 unité ouverte sur 3 côtés  
Plafonds jusqu'à 11 pieds  
Ascenseur extérieur vitré  
Entrées privées

Une gamme de produits pour tous les besoins.  
1, 2, et 3 chambres + bureau  
de 1080 à 1800 pieds carrés  
1 et 2 salles de bain  
À partir de 149.000\$

Plus que 3 unités Europa...

Bureau de vente au  
871 av. de l'Épée  
sam.-dim. 12h à 17h  
**276-0265**  
Joëlle Gervais, Carol Nadon  
Remax du Cartier

**QUINZAINE**  
Du livre  
En Montérégie

**DU 16 AU 30 AVRIL 1999**

Participez au concours la dictée trouvée  
Le Devoir / La Quinzaine et courez la chance de  
gagner un livre de votre auteur préféré.

Le texte de cette dictée est extrait de LA CORDONNIÈRE, de Pauline Gill. Pauline Gill est l'auteure de six ouvrages dont deux best-sellers : Les enfants de Duplessis, Libre Expression, 1991, et La cordonnère, VLB, 1998. Plusieurs articles ont été publiés dans les journaux du Québec, dans le New York Time, le Washington Post, et dans le Sud-Ouest, en France. Elle fut en nomination pour le prix du public au Salon du livre de Montréal, 1998 et au Salon du livre de Trois-Rivières, 1999.

Dans la dictée qui suit, les mots-pièges sont remplacés par un numéro que l'on retrouve au bas du texte, avec un choix d'épellations. Il suffit de choisir la bonne réponse et de l'inscrire à côté du numéro correspondant dans le texte.

La dictée trouvée des textes d'auteurs de la Montérégie est une idée originale de madame Claire Duval-Raynaud. Nous tenons à la remercier pour sa collaboration.

**LA DICTÉE :** (...) Redevenu meunier dans tout son être, il (Thomas) éprouvait un immense plaisir à entendre le torrent se (1) ..... à pleines valves et déclencher par sa fougue le rugissement des machines dans les trois ailes du moulin. Les derniers grincements des (2) ..... sous les (3) ..... fraîchement lubrifiées perçaient l'air comme un appel au premier client qui allait (4) ..... se targuer d'être si matinal.

Les provisions de grains à moudre étant presque (5) ..... en cette période de l'année, Garceau avait (6) ..... les heures de travail de ses employés, au grand bonheur de Victoire et de son mari qui disposait ainsi de plus de temps pour préparer leur futur domicile.

Dans un joyeux (7) ..... sourdant du ventre de la terre, la sève des arbres (8) ..... en un foisonnement de (9) ..... le sol riche d'humus s'offrait au soc de la charrue, et, sous la mouvance des cours d'eau, les dernières glaces (10) ..... jusqu'au confluent de Saint-Laurent. Cet appel à la vie (11) ..... sur Victoire un pouvoir magique. De quoi faire mentir toutes les sombres prédictions des prophètes de (12) ..... et (13) ..... sur les risques qu'il y avait à enfanter pour la première fois au seuil de la trentaine. Le moindre mouvement de l'enfant en son (14) ..... lui était (15) ..... et ses pauses, extases. Un deuxième cœur battait en elle, avec elle, pour elle.

Les réponses: (1): déversé, déverser (2): poulies, pouils, poulies. (3): courtoies, courtois, courtoies. (4): inmanquablement, inmanquablement. (5): épuisés, épuisées. (6): écourté, écourtées, écourter. (7): vombrissement, vombrissement, vombrissement. (8): éclatait, éclataient. (9): bourgons, bourjons, bourgeons. (10): dévalaient, dévalaient. (11): exerçait, exerçait. (12): malheurs, malheur. (13): pseudo sages femmes, pseudo sages-femmes, pseudo-sages-femmes. (14): sein, cein, sein. (15): carresse, carresse.

**POUR PARTICIPER:** faire parvenir le bulletin de participation complété, sans oublier d'inclure ses coordonnées, avant le 5 mai, à l'adresse suivante:  
Quinzaine du livre en Montérégie, 305, rue Saint-Jean, Longueuil (Québec) J4H 2X4  
Indiquer CONCURS DE DICTÉE sur l'enveloppe.

**INFO** quinzaine

(450) 651-0694  
Pour la programmation détaillée, consultez notre site internet  
www.ael.ca/~ccm/quinzaine.html

ORGANISÉ PAR :

4<sup>e</sup> ÉDITION  
Partenaires Bernadette Renaud

CHAPELLE  
Le Guêpe Sub

LE DEVOIR

CONSEIL MONTEGÉOIS  
DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**Prêt à Porter**  
la  
Designers  
Québécois

Sur mention de cette annonce, nous payons les taxes.

3889, rue Saint-Denis,  
à Montréal  
(514) 282-9388

# LE DEVOIR

# MONTREAL

Trois mois après la déchirure du toit du stade

## Birdair ignore toujours la cause de l'accident

*Il n'est pas certain que l'aire de jeu puisse servir l'hiver prochain*

La Régie des installations olympiques n'a pas l'assurance que les expositions pourront se tenir sous le toit du Stade olympique dès l'hiver prochain. Par conséquent, des solutions de remplacement ont été adoptées par le conseil de la RIO et présentées aux promoteurs hier matin.

JEAN CHARTIER  
LE DEVOIR

Trois mois après la déchirure de la toile du Stade olympique, la compagnie Birdair ignore la cause de l'accident. Stanley Kopaskie, vice-président de Birdair, a rompu le silence hier et précisé que dix causes font l'objet d'un examen mais qu'on attend un consensus avec les assureurs avant de se prononcer.

Déjà, quarante compagnies envisagent d'intenter des

poursuites judiciaires contre Birdair tandis que les compagnies d'assurances du fabricant le protègent à hauteur de 50 millions.

Pour sa part, le procureur de Birdair, M<sup>e</sup> Guy Gilbert, a précisé que les dossiers juridiques qui se rendent à la Cour suprême impliquent des délais de dix ans. Toutefois, Birdair a pris les moyens financiers pour que les corrections temporaires se fassent rapidement et à ses frais, a-t-il indiqué.

Quant au président de la Régie des installations olympiques, André Tétreault, il a rencontré les promoteurs des salons hier matin et prépare la conversion des piscines de réchauffement et de plongée sous-marine en salles d'exposition dès octobre, étant donné qu'il ne saurait garantir l'utilisation de l'espace situé sous la toile olympique. La chose devra être évaluée en temps et lieu par le Service de prévention des incendies à la fin des travaux.

Le p.-d.g. de la RIO a présenté la situation à la presse en la présence du vice-président des activités de Birdair, dans une salle du stade. «Nous sommes en position de demander

qu'ils nous promettent de remettre les rapports sur la toile mais ils ne peuvent pas garantir l'ouverture de l'aire de jeu du stade l'hiver prochain», a-t-il dit en présentant la décision du conseil de la RIO.

Le communiqué de presse établit clairement ceci: «Dans les circonstances, Birdair a proposé des solutions de remplacement pour éliminer les risques reliés à l'accumulation de la neige. Ces solutions sont inacceptables pour la Régie, dans la mesure où elles ne permettent pas, à ce moment-ci, de garantir de façon absolue l'utilisation de l'aire de jeu durant la saison hivernale. En effet, des délais reliés à l'élaboration de ces mesures temporaires, de leur acceptation par les autorités publiques et leur installation rendent cette solution trop aléatoire.»

Cette nouvelle surface d'exposition représente 93 000 pieds carrés, portant à 534 000 pieds carrés la capacité du stade, ce qui représente la plus grande surface d'exposition en Amérique du Nord, a fait savoir le vice-président Huberdeau. Quant aux promoteurs, ils ont bien réagi à cette proposition.

Le vice-président de Birdair, Stanley Kopaskie, a précisé que la compagnie d'Amherst, dans l'Etat de New York, a construit trois toiles qui n'ont présenté aucun problème depuis un an. Birdair a installé 400 toiles dans le monde à ce jour.

«C'est la première fois qu'un tel incident se produit. Nous sommes très déçus car c'est notre réputation qui est en jeu. Nous souhaitons éclaircir rapidement la situation et trouver des solutions», a-t-il déclaré.

Le président de la RIO signale que la population a bien réagi car 200 000 visiteurs sont venus au Salon de l'habitation à peine deux semaines après la déchirure, un bon résultat dans les circonstances. En outre, 45 000 spectateurs ont assisté au premier match des Expos récemment.

Le p.-d.g. André Tétreault a indiqué que les pertes de la RIO atteignent 2,5 millions et que le nouvel investissement représentera 800 000 \$ selon les plans préliminaires. La facture va être présentée à Birdair. Cela n'inclut pas les recours de tiers.

## Sans papiers et sans toit

■ Les Chiliens sont expulsés de l'église de l'Advent

■ La paroisse accuse les sympathisants de mal conseiller les réfugiés

JUDITH LACHAPPELLE  
LE DEVOIR

Le réveil a été plutôt brutal pour les grévistes de la faim, les réfugiés chiliens et leurs sympathisants qui campaient depuis près d'un mois dans l'église de l'Advent de Westmount. Le curé de l'église, Robert Warren, leur a signifié dans une lettre l'ordre de quitter l'église et de ne pas y revenir. Une heure plus tard, les six réfugiés se retrouvaient à la rue, à la merci des agents de l'Immigration chargés de les expulser du pays, et lançaient un appel aux églises de la ville qui voudraient bien les héberger.

C'est une mésaventure sur les conditions d'hébergement des Chiliens dans l'église de l'Advent qui est à l'origine de la décision du curé. La corporation de la paroisse avait posé quatre conditions à l'hébergement des réfugiés: que les dossiers des réfugiés soient étudiés par un comité spécial, que les réfugiés obtiennent les services d'un avocat compétent en immigration, que le comité spécial traite seulement avec les réfugiés et non avec les sympathisants et, enfin, qu'une grève de la faim était hors de question et ne serait pas tolérée.

Hier en conférence de presse, les réfugiés ont reconnu du bout des lèvres avoir été au courant des conditions mais que, de toute façon, le curé a brisé la confiance des réfugiés quand il a transmis à un membre de l'Archevêché de Montréal le dossier de l'un des réfugiés, dossier qui devait, disent-ils, rester confidentiel.

Cette expulsion arrive au lendemain du début de la grève de la faim entreprise par Jorge Mondaca, Francisco Munoz et un des sympathisants québécois, François Jean. L'épouse de M. Mondaca, Jessica Chappa, ainsi que leurs trois filles, Elizabeth, Camilia et Constanza, ne participent pas à la grève de la faim.

Au moment de mettre sous presse hier, les réfugiés n'avaient toujours pas trouvé d'église disposée à les accueillir. Le pasteur espagnol Juan Iturriaga, qui conseille les réfugiés dans leurs procédures devant la Commission d'immigration et du statut de réfugié (CISR), aurait bien voulu offrir le gîte dans sa petite église de la rue Papineau, mais l'endroit ne possède pas les aménagements nécessaires pour les accueillir. Il se dit néanmoins déçu de l'attitude des églises catholiques et protestantes envers les réfugiés.

De son côté, le pasteur Robert Warren avoue que la décision d'expulser les réfugiés n'a pas été facile à prendre mais qu'elle a été prise unani-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Expérience traumatisante, hier, pour Elizabeth Mondaca, dix ans, et sa sœur Camilia, huit ans, expulsées avec leurs parents de l'église de l'Advent où elles étaient réfugiées depuis près d'un mois. Le pasteur Robert Warren a décidé de fermer son église aux Chiliens après que deux d'entre eux ont entrepris une grève de la faim, enfreignant ainsi l'une des conditions de leur hébergement.

mement par les membres de la corporation. «Je me sens très ambivalent là-dessus», a-t-il expliqué hier. La corporation a des mots très durs pour les sympathisants québécois qui conseillent les réfugiés. Robert Warren raconte que ces voix étaient «plus bruyantes» que les avis donnés par les personnes-ressources des églises anglicanes et catholiques romaines. «Pour eux, nous ne sommes qu'une bâ-

tisse située dans la circonscription de Lucienne Robillard [la ministre fédérale de l'Immigration]. Ils ne savent rien de nous. Une église, ce n'est pas qu'un édifice, c'est une communauté.»

«Cette famille a reçu des avis extrêmement mauvais de la part des individus autour d'eux, le plus souvent des pseudo-avocats pour réfugiés et des étudiants, attaque la corporation dans un communiqué. La corpora-

tion de l'Advent est d'avis que cette famille a été maltraitée par des personnes au jugement pauvre et avec un parti pris autoritaire qui voudraient créer une sorte de mouvement des «sans-papiers» comme en France et qui appellent à une régularisation générale du statut d'immigrant de qui-conque en fait la demande. [...] Cette famille a besoin de quelqu'un qui voudra travailler sur leur cas.»

## Le SPCUM prend les commandes de Carcajou

Des escouades semblables naîtront à Hull, Sherbrooke, Québec, Chicoutimi et Trois-Rivières

ROLLANDE PARENT  
PRESSE CANADIENNE

L'escouade Carcajou, dont la mission est de faire la lutte aux motards criminels, renaît de ses cendres avec une participation élargie, de nouvelles modalités budgétaires et un leadership assumé par le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) plutôt que par la Sûreté du Québec.

En annonçant la remise en route de Carcajou deuxième génération dans la région de Montréal, le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, a indiqué, hier en conférence de presse, que des escouades semblables verront le jour le mois prochain à Hull, Sherbrooke, Québec, Chicoutimi et Trois-Rivières.

Le ministre a expliqué que de cette façon, les renseignements détenus par les policiers municipaux pourront être mis à profit pour intensifier la lutte contre les motards criminels à la grandeur du territoire québécois.

L'escouade de la région métropolitaine placée sous la gouverne du policier François Bigras du SPCUM sera constituée de 29 enquêteurs, soit huit de la SQ, huit du SPCUM, cinq de la Gendarmerie royale du Canada et quatre du Service de police de Laval. Les municipalités de Longueuil, Saint-Hubert, Brossard et Greenfield Park fourniront un policier chacune.

«Carcajou a maintenant une base véritablement régionale», a souligné M. Ménard.

Le budget de fonctionnement pour les trois prochaines années a été fixé à 20 millions. Cette somme servira à payer la totalité des salaires, et non seulement les heures supplémentaires comme auparavant, en plus des

depenses liées aux véhicules et autres équipements nécessaires.

M. Ménard a remercié la Fédération des policiers du Québec (qui représente les policiers municipaux) d'avoir «retiré son objection à la création d'escouades».

Le responsable des enquêtes criminelles au SPCUM, Richard McGinnis, a indiqué qu'il y a eu un blocage du côté de l'Association des policiers provinciaux du Québec, qui représente les policiers de la SQ.

«La grosse difficulté était avec le syndicat de la Sûreté du Québec», a-t-il dit.

Quoi qu'il en soit, M. McGinnis s'est dit «très content» que le leadership de l'escouade métropolitaine de Carcajou ait été confié à un policier du SPCUM. «Ca va de soi. La connaissance du territoire, ce sont les gens du SPCUM qui l'ont. Ça aurait dû être comme ça depuis le début», a-t-il commenté.

Du côté de la SQ, le directeur général adjoint aux enquêtes criminelles, Jean Bourdeau, a indiqué que la SQ aura le leadership provincial des six unités de Carcajou.

«La coordination d'ensemble est faite par la SQ. Chaque unité dans chaque région sera dirigée par l'officier le plus compétent, quelle que soit la couleur de l'habit», a-t-il assuré. «Cela va permettre aux corps de police municipaux d'exercer le leadership s'ils ont les capacités de le faire», a-t-il poursuivi.

La première escouade Carcajou avait été mise en place en septembre 1995 sous la gouverne du capitaine Michel Arcand, de la SQ, qui avait eu la responsabilité du dossier Matticks, à l'origine de la création de la commission d'enquête Poitras sur la SQ.

Le SPCUM avait décidé de s'en retirer, pour des raisons budgétaires, en février 1998.

**Ninon CARMANT**

**Étapes d'apprentissage du français par la grammaire nouvelle**

**1<sup>er</sup> secondaire**

Un apprentissage à la mode.

LIDEC inc. (514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies

Les poètes de l'Amérique française

L'Union des écrivains et écrivains québécois, en collaboration avec la Chapelle historique du Bon Pasteur et le Musée de l'Amérique française, présente, dans la série *Les poètes de l'Amérique française*:

**Jacques Brault, poète**

Marlène Couture, soprano  
Raymond Lepage, pianiste  
Guy Cloutier, animateur

le samedi 17 avril 1999, à 20 h

à la Chapelle historique du Bon Pasteur 100, rue Sherbrooke Est (métro Sherbrooke)

Réservation obligatoire : (514) 872-5338

Entrée libre

UNEO

LE DEVOIR

Ville de Montréal

MUSÉE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

Guy de Grosbois  
LIBRAIRE

LIVRES  
ANCIENS et  
MODERNES

arts de la scène  
beaux-arts  
décoration  
histoire  
littérature  
reliure d'art

ACHAT  
VENTE  
CATALOGUE

1220, ave. Bernard, n° 15

Culbrenon (Québec)  
H2V 1V6

Téléphone: 490-0170

**Réussissez vos amours**

Changez votre regard sur les empreintes du passé

Conférence de

**JOSETTE STANKÉ**

auteur de **Nos amours, difficiles mais nécessaires**

Le samedi 17 avril à 15h 40

Grand rassemblement Samasati • Palais des Congrès  
201, avenue Villeroy Ouest • Montréal  
514 990-8899

LES ACTUALITÉS

Les cols bleus fédéraux acceptent la dernière offre

Ottawa — Les cols bleus fédéraux ont accepté le dernier contrat de travail d'une durée de deux ans négocié avec le gouvernement le mois dernier.

Enfin, une augmentation additionnelle de deux pour cent est accordée aux employés par ce même contrat de travail: cette dernière hausse est rétroactive au 4 août 1998.

Le nouveau contrat de travail arrivera à échéance en août prochain.

Selon le porte-parole de l'Alliance de la fonction publique du Canada, John Baglow, cette entente ne répond pas aux demandes des employés mais elle reste plus avantageuse que celle que l'employeur aurait pu leur imposer par une loi de retour au travail.

Le point de vue des victimes sera davantage pris en compte

Le projet de loi prévoit des «suramendes» pour les accusés

JULES RICHER PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les victimes d'actes criminels pourront faire entendre davantage leur voix devant les tribunaux, prévoit un projet de loi modifiant le Code criminel, déposé hier par la ministre fédérale de la Justice, Anne McLellan.

Une fois que la loi sera adoptée par le Parlement, les juges seront tenus de demander aux victimes si elles ont une déclaration à faire avant que ne soit prononcée la sentence de l'accusé, comme cela se fait déjà dans certains États américains.

Autre changement: les victimes pourront à nouveau s'exprimer lors des audiences tenues pour déterminer si un détenu condamné à l'emprisonnement à perpétuité peut bénéficier d'une libération conditionnelle après 15 ans de détention.

En outre, la mise en liberté sous condition d'un accusé en attente de procès devra être conditionnelle à la prise en considération de la sécurité des victimes. Des dispositions semblables existent à l'heure actuelle mais elles sont moins contraignantes.

Finalement, les juges auront plus de latitude pour interdire la publication des noms des victimes et des témoins. Cette disposition intègre des principes énoncés dans un jugement de la Cour suprême en 1994.

Pour la ministre McLellan, ce projet de loi constitue un «pas important» en vue de réformer la façon dont le système de justice traite les victimes. Il s'agit dorénavant, a-

Actes criminels

elle affirmé, «de faire en sorte que les opinions et les préoccupations des victimes soient prises en considération dans les décisions susceptibles d'avoir une incidence sur leur sécurité et leur vie privée».

Par ailleurs, les criminels devront, eux aussi, faire leur effort. Le projet de loi établit qu'il sera obligatoire pour les juges d'imposer des amendes spéciales aux accusés (une «suramende compensatoire») dont le produit servira à financer les services de soutien aux victimes.

Selon Mme McLellan, cette mesure devrait «accroître de façon considérable les revenus que les provinces, qui sont en premier lieu responsables de fournir des services aux victimes, tireront des suramendes».

Les suramendes équivalront à 15 % du montant des amendes imposées aux accusés, ou atteindront un maximum de 100 \$ dans le cas où il n'y a pas d'amende.

Mme McLellan n'a pas chiffré les revenus supplémentaires que les provinces tireront de cette modification.

Les quatre partis d'opposition aux Communes ont tous accueilli favorablement le projet de loi. Le Bloc québécois a mis toutefois un bémol, mais sur une autre annonce que la ministre a faite hier.

En effet, Mme McLellan a indiqué qu'elle mettrait sur pied un centre stratégique pour les victimes d'actes criminels, chargé de coordonner les actions du fédéral en cette matière.

Le porte-parole du Bloc en matière de justice, Michel Bellehumeur, craint que ce centre serve de tête de pont en vue d'un empiètement dans des compétences provinciales, soit celles qui ont trait aux victimes.

Clark rencontrera Bouchard

Québec (PC) — Le chef conservateur Joe Clark aura une rencontre privée avec le premier ministre du Québec Lucien Bouchard le 10 mai prochain.

«Il est trop tôt pour dire ce qui sera débattu à cette occasion, mais j'effectue actuellement une tournée des dirigeants politiques du pays. De plus, nous avons jadis été collègues au sein du même gouvernement», a expliqué M. Clark hier, alors que, de passage à Québec, il inaugurerait les locaux permanents du Parti conservateur.

M. Clark en a profité toutefois pour critiquer l'attitude du gouvernement Chrétien envers les demandes du gouvernement Bouchard pour que le Québec puisse jouer un rôle sur la scène internationale. «Des que nous sommes arrivés au pouvoir en 1984, on a mis fin à l'attitude intransigeante des libéraux face à la place du Québec dans la Francophonie. On a trouvé une solution. Cela illustre la différence entre la position libérale de combattre le Québec à tout prix et notre attitude de trouver des solutions raisonnables pour satisfaire les intérêts du Québec», a dit M. Clark.

Un accord entre Ottawa et Québec intervenu en 1985 confèrait en effet le titre de «gouvernement participant» au Québec dans les rencontres internationales de la Francophonie.

avis de demandes relatives à une permis ou à une licence

Table with columns: Régie des alcools, des courses et des jeux, Nom et adresse du requérant, Nature de la demande, Endroit d'exploitation. Lists various business applications across the city.

Longues, très longues, les études supérieures

Selon la FEUQ, les étudiants tardent à terminer maîtrise et doctorat parce qu'ils doivent travailler pour joindre les deux bouts

LOUISE LEDUC LE DEVOIR

Trente-trois ans, célibataire, étudiant au doctorat pas très riche, et donc forcé de travailler en même temps qu'il va à l'université... Une description de petites annonces? Plutôt le portrait type de l'étudiant québécois aux cycles supérieurs, selon un sondage commandé par la Fédération étudiante universitaire du Québec.

Avant toute chose, une note s'impose sur la méthode. «Pour des raisons budgétaires et temporelles, l'échantillon

proposé correspond à 7 % de la population membre du Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération universitaire du Québec», peut-on lire dans les premières pages de cette étude intitulée La condition étudiante aux cycles supérieurs au Québec. «Il s'agit d'un échantillon de convenance basé sur le volontariat des étudiants à compléter le questionnaire. Nous avons reçu 767 réponses sur un total de 3004 envois. Selon les normes usuelles utilisées statistiquement, l'échantillon est donc représentatif de la population étudiante.»

Vérification faite auprès d'Yves Le-

page, professeur de statistiques et de mathématiques à l'Université de Montréal, avec un taux de réponse de 25,5 %, un tel sondage peut être indicatif mais non représentatif. «De tels sondages peuvent comporter des biais qui peuvent aller dans un sens ou dans l'autre. Les militants étudiants peuvent s'empêcher d'y répondre, tout comme leurs opposants. Mais, au moins, le sondage est pondéré [chaque sous-échantillon est proportionnel au pourcentage qu'il représente par rapport à la population totale].»

Ces précisions faites, voici de quoi il en retourne. Première conclusion de ce sondage: la population étudiante aux cycles supérieurs semble vieillissante, un étudiant sur deux seulement parvenant à terminer son doctorat avant l'âge de 31 ans. «Une raison du vieillissement de la population étudiante est l'augmentation des étudiants à temps partiel. En effet, ces derniers ont une moyenne d'âge de 35,8 ans contre 29,4 ans pour les étudiants à temps plein», peut-on lire dans le document signé par Cynthia Tardif, qui travaille pour la firme Ad Hoc mais qui a accepté à titre personnel le contrat de la FEUQ.

Elle note aussi que les étudiants en sciences humaines et sociales sont plus âgés que leurs confrères des sciences pures et appliquées, avec une moyenne d'âge respective de 32,1 et 28,7 ans.

Dans les sciences dites «de base» et les sciences appliquées et en génie, la majorité des diplômés des cycles supérieurs complètent leur scolarité

en quatre ans et moins. À l'inverse, dans les sciences sociales et humaines, en lettres et en éducation, la majorité des étudiants aux cycles supérieurs mettent six ans et plus à obtenir leur diplôme.

En s'appuyant sur cette nouvelle étude, la présidente du Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération universitaire du Québec, Marie-Claude Ladouceur, soutient que la durée plus longue des études aux cycles supérieurs s'explique notamment par le fait que les jeunes ne peuvent se consacrer exclusivement à leurs études mais doivent travailler, souvent à temps plein, pour joindre les deux bouts. «Il faut entre 12 000 \$ et 14 000 \$ par an à ce niveau pour vivre. Or le tiers des étudiants disposent de moins de 10 000 \$.»

Dans l'étude se trouve de même l'inquiétant constat de la si nécessaire contribution familiale. «Notre sondage démontre qu'elle s'élève en 1998 à 5612 \$, une augmentation de 200 % en quatre ans», peut-on lire dans le document. «Ceci est très inquiétant car une telle augmentation de la contribution familiale signifie un accroissement de la dépendance (financière) de l'étudiant envers ses proches. L'accessibilité aux études se voit donc implicitement réduite pour les étudiants issus de familles à faibles revenus.»

Par cette étude, selon les dires de Marie-Claude Ladouceur, la FEUQ a surtout voulu faire ressortir les difficiles conditions de vie des étudiants. «Le gouvernement ne comprend que les chiffres, les voilà!»

Advertisement for 'Régie des alcools, des courses et des jeux' with a form for submitting requests for permits or licenses. Includes a 'Québec' logo.

Large advertisement for 'Journée Mondiale du Livre 1999' featuring 'Courez la chance de vous envoler pour BARCELONE'. Includes details about prizes, participation, and a contest question.

Two lottery result tables from 'loto-québec' for draws on 99-04-14. Includes winning numbers and prize amounts.



Les fac-similés sont acceptés, pas les photocopies. Les participants doivent avoir 18 ans et plus. Les règlements du concours sont disponibles à l'Association des libraires du Québec, 1001, boul. de Maisonneuve Est, bureau 580, Montréal (Québec) H2E 4P9.

# LE DEVOIR

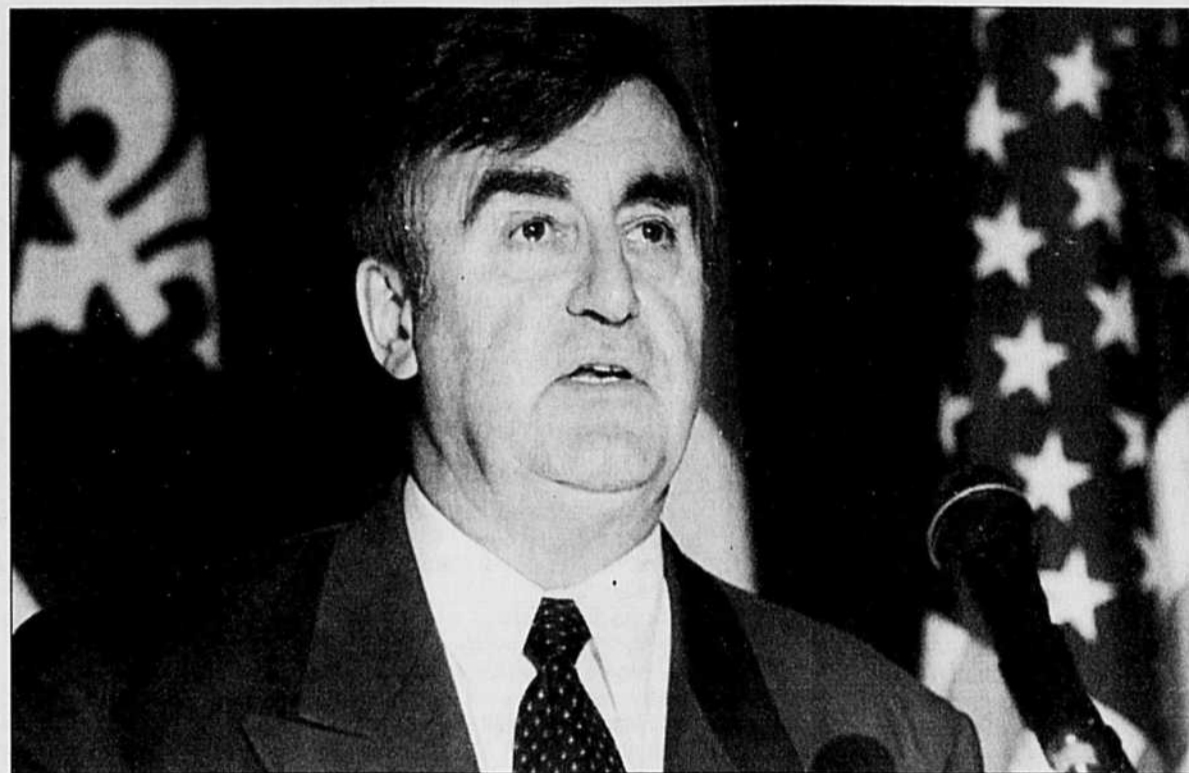
# POLITIQUE

Lucien Bouchard devant l'Americas Society de New York

## «Oui à l'économie de marché, non à la société de marché»

Contrairement à ce qu'il souhaitait, le premier ministre n'a pu éviter la question de la souveraineté

ROBERT DUTRISAC  
ENVOYÉ DU DEVOIR  
A NEW YORK



Lucien Bouchard s'est adressé aux membres de l'Americas Society, hier, à New York.

Devant la sélecte Americas Society de New York, Lucien Bouchard s'est fait, hier, l'apôtre du libre-échange au sein des Américains dans le respect, cependant, de la diversité culturelle. Mais le premier ministre n'a pas pu éviter de parler de la souveraineté, même si son discours occultait totalement le sujet.

À la période de questions qui a suivi l'allocution, l'ex-ambassadeur américain Everett E. Briggs a voulu savoir si le fait que M. Bouchard n'ait pas mentionné une seule fois le mot «souveraineté» signifiait que le sujet n'avait plus de pertinence au Québec. M. Bouchard a répondu que tel n'est pas le cas et que c'est aux Québécois de décider de cette question. «Nous prenons notre temps, nous sommes prudents, pacifiques et respectueux de la démocratie», a-t-il dit, soulignant qu'un changement de statut politique du Québec n'affecterait pas les liens qui existent entre les Québécois et les Américains. «Les Québécois sont les plus grands admirateurs des États-Unis au monde», comme en fait foi leur appui au libre-échange, a-t-il dit.

Au cours du point de presse qui a suivi, la question de la souveraineté est revenue sur le tapis. «Il ne me viendrait jamais à l'idée de venir à New York faire un discours souverainiste», a dit M. Bouchard. On se rappellera que c'est ce que René Lévesque avait fait en 1977, avec les résultats désastreux que l'on connaît. «La souveraineté du Québec, ce n'est pas une question qui va se régler aux États-Unis», a-t-il réitéré.

Dans son discours, Lucien Bouchard a rappelé que le gouvernement du Québec était en faveur d'une zone de libre-échange qui engloberait toutes les Amériques. Le Québec peut apporter une contribution constructive à ce débat étant donné son «expérience unique d'une intégration progressive qui ne sacrifie en rien notre identité», a-t-il dit. Selon M. Bouchard, on s'interroge de plus en plus, y compris aux États-Unis, sur l'incidence sociale et culturelle de la mondialisation et sur la capacité des nations à préserver leur caractère distinctif tout en éliminant les barrières économiques. «Les nations veulent vendre leurs biens mais garder leur âme. C'est précisément là qu'a échoué l'Accord multilatéral sur l'investissement [AMI]», a dit M. Bouchard. Un nombre croissant de nations, dont le Québec, «disent oui à l'économie de marché mais non à la société de marché», a-t-il observé.

En conférence de presse, le premier ministre a indiqué que les Américains étaient de plus en plus conscients de «l'omniprésence, l'omnipuissance, même, de leur culture» et du débat entourant la promotion des identités culturelles. M. Bouchard voit une preuve de cette prise de conscience dans le fait que les États-Unis aient accepté de négocier avec le gouvernement canadien la question de la publicité dans les magazines.

Dans son discours, Lucien Bouchard a présenté le Québec comme une société innovatrice et dynamique sur les

plans économique et culturel. Avec l'atteinte du déficit zéro, un engagement dont il avait parlé lors de sa dernière visite à New York, il y a trois ans, le Québec «est de retour» et constitue «une force sur laquelle il faut compter» aux États-Unis.

Le «dynamisme renouvelé» du Québec tient d'ailleurs à sa différence. «Nous découvrons en effet que notre différence, notre langue et notre identité sont devenues des atouts économiques», a dit M. Bouchard.

Le Québec baigne dans un milieu technique, scientifique et culturel «alimenté par les deux mondes», l'Europe et l'Amérique. «Les populations, les idées et les entreprises américaines et européennes se rejoignent au Québec comme elles le font rarement ailleurs», a fait valoir M. Bouchard. Plus de 600 entreprises européennes et autant de sociétés américaines sont installées au Québec. «Ce creuset créatif peut aider à expliquer pourquoi un peuple de sept millions de personnes figure maintenant parmi les dix premières nations du monde au chapitre des technologies de l'information, de l'aéronautique, du domaine pharmaceutique et de l'ingénierie», a vanté M. Bouchard.

Le premier ministre a abordé la question des lois linguistiques. «Aucune autre nation industrialisée ne se trouve dans une situation aussi précaire que nous sur le plan culturel», a-t-il dit, signalant que grâce à de pareilles mesures, le

Québec est le seul endroit du Canada où la proportion de francophones n'est pas en régression.

Lucien Bouchard n'a pas manqué de toucher une corde sensible chez les Américains: la libéralisation du commerce. Il a rappelé que les Québécois, contrairement à une majorité de Canadiens des autres provinces, avaient appuyé le libre-échange en 1988, ce qui avait permis au premier traité de libre-échange de se conclure.

Depuis la signature du traité de libre-échange en 1988, les États-Unis sont devenus le principal partenaire économique du Québec, devançant le reste du Canada, alors que les exportations québécoises aux États-Unis se sont accrues de 155 %. Elles atteignent maintenant 61 milliards, contre 40 milliards au Canada, sur un total de 113 milliards dans le monde. Le Québec est maintenant le sixième partenaire commercial des États-Unis, derrière le Canada, le Mexique et le Japon mais devant le Royaume-Uni, la France, l'Italie ou le Brésil, a souligné M. Bouchard. Parmi les États américains, l'État de New York est le premier partenaire du Québec, qui y exporte pour une valeur de plus de dix milliards par année, le double d'il y a dix ans. Il a cité les noms de Peerless dans le vêtement — un costume sur cinq vendus à New York est fait au Québec —, Bombardier, Novabus, Nortel et Discreet Logic, des sociétés dont les produits se retrouvent aux États-Unis.

## Bouchard promet de s'attaquer aux «aberrations» du régime fiscal

PRESSE CANADIENNE

New York — Le gouvernement sait depuis 1984 que le régime fiscal québécois comporte des «aberrations» qui font que les taux d'imposition grimpent abruptement lorsque les revenus des particuliers franchissent certains seuils. Des «aberrations» qui font en sorte que des augmentations de salaire provoquent parfois une réduction du revenu net.

Appelé à commenter une étude démontrant la voracité du fisc québécois, le premier ministre Lucien Bouchard a indiqué, depuis New York, que le gouvernement sait depuis longtemps que les barèmes d'impôt doivent être corrigés. Le déficit étant maintenant à zéro, M. Bouchard a promis de s'attaquer à ce problème en priorité. Il est de notoriété publique que le fardeau fiscal des Québécois est le

plus élevé au Canada, voire en Amérique du Nord.

«Nous sommes tous conscients que les impôts personnels au Québec sont beaucoup trop élevés. La détermination que nous avons mise à éliminer le déficit, je vais l'appliquer maintenant, avec la même vigueur et la même constance, pour baisser le niveau des impôts personnels au Québec», a-t-il déclaré en point de presse.

Une analyse fiscale menée par deux fiscalistes, Yves Chartrand, du Centre québécois de formation, et Claude Laferrière, de l'UQAM, a de quoi faire dresser les cheveux sur la tête. Selon ces deux chercheurs, le régime fiscal fait en sorte qu'une augmentation des revenus bruts pour un contribuable se traduit dans les faits par une baisse du revenu net. Ainsi, un individu qui gagne annuellement 31 000 \$ et qui reçoit une augmentation brute de 1000 \$ ne touchera

net que 434 \$. S'il est chef de famille monoparentale, il y aura même perte en ce qui concerne son revenu net.

Pour un chef de famille monoparentale ayant un revenu annuel de 33 000 \$ et qui travaille cinq jours par semaine, il serait plus avantageux de ne travailler que quatre jours et de ne gagner que 26 400 \$. Cette semaine, le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, admettait lui aussi que le fardeau fiscal des Québécois est outrageusement élevé et que «lorsque vous atteignez un certain niveau de revenu, l'État se désengage». Cela arrive lorsque vous gagnez entre 26 000 \$ et 30 000 \$.

Une commission parlementaire se penchera bientôt sur cette question. On fera les plus fines analyses, y compris celles portant sur «les taux dégressifs d'impôt à l'égard de certains avantages que procure l'État».

Internet

## Des subventions pour promouvoir le français

PIERRE APRIL  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le ministre délégué à l'Autoroute de l'information et aux Services gouvernementaux, David Cliche, a remis hier des subventions totalisant 825 000 \$ à sept organismes ou entreprises du monde de l'informatique québécois pour favoriser la conception de contenus éducatifs français.

M. Cliche a profité de la Semaine nationale de l'InfoRoute et des technologies de l'information pour faire connaître l'identité des subventionnés. Les sommes distribuées à chacun des bénéficiaires varient de

195 000 \$ (la revue *Québec-Science*) à 35 000 \$ (Regroupement des comités culturels scolaires du Québec).

La distribution des subventions n'est cependant pas terminée puisque le ministre a annoncé qu'il s'associera, au cours des prochaines semaines, à son collègue de l'Éducation, François Legault, pour annoncer l'attribution des autres projets qui seront soutenus. Au total, c'est 2,1 millions qui seront distribués.

Les projets présentés sont subventionnés à 75 % de leur valeur lorsqu'ils sont parrainés par des associations ou regroupements à but non lucratif et à 50 % lorsqu'ils proviennent d'entreprises privées. «Ces projets, a expliqué le

ministre Cliche dans sa présentation, s'inscrivent dans les priorités de la politique québécoise de l'InfoRoute de l'information qui consiste, entre autres, à généraliser l'utilisation des nouvelles technologies de l'information auprès de la jeune génération et celle de développer des services et des contenus québécois en français.» Les projets présentés sont analysés rigoureusement et l'attribution de subventions repose «sur leur pertinence, leur caractère innovateur, leur apport sur l'utilisation de l'InfoRoute, la qualité de leur énoncé et leur viabilité».

Selon les informations techniques fournies à l'occasion de cette présentation, il faut prendre note du fait qu'au Québec il y a encore beaucoup

de travail à effectuer pour assurer la pénétration de ces nouvelles technologies informatiques chez les particuliers. Une enquête menée conjointement par le Centre francophone de recherches en informatisation des organisations (CEFRIO), le Réseau interordinateurs scientifique québécois (RISQ) et le Bureau de la statistique du Québec (BSQ) démontre que 38 % des foyers québécois possèdent un ordinateur et 22 % un modem.

Cependant, à peine 11 % d'entre eux sont branchés à un réseau Internet, d'où l'importance de trouver des moyens ou d'inventer des mesures visant à favoriser davantage l'accessibilité.

EN BREF

### Le Canada pourrait accueillir 200 Kosovars

Ottawa (PC) — Environ 200 réfugiés du Kosovo pourraient arriver au Canada d'ici deux semaines afin de retrouver des membres de leur famille, a annoncé hier la ministre fédérale de l'Immigration, Lucienne Robillard. Jusqu'à maintenant, 200 demandes ont été faites par des proches vivant au Canada pour que des membres de leur famille soient admis au pays. Les autorités s'efforcent de les retracer, mais le grand nombre de réfugiés kosovars qui se trouvent en Albanie et en Macédoine complique leur tâche, d'autant plus que plusieurs n'ont plus aucune pièce d'identité. «C'est un problème de trouver ces gens et de nous assurer qu'ils veulent venir au Canada et qu'ils sont Kosovars», a expliqué Mme Robillard à l'extérieur des Communes. Les Nations unies préparent actuellement les documents requis pour les réfugiés et ceux qui sont acceptés subissent des examens médicaux pour détecter les maladies contagieuses, a précisé la ministre. Ces procédures, ainsi que les dispositions prévues pour leur transport, pourraient prendre deux semaines. Le nombre de demandes pour obtenir le statut de réfugié au Canada s'est accru et pourrait dépasser 300, a ajouté Mme Robillard.

### Grève dans les garderies CEQ

(PC) — Les intervenantes en garderie de la CEQ débraient pendant une journée, le 22 avril, pour faire valoir leurs revendications. La CEQ a environ 650 membres dans 52 centres à la petite enfance au Québec (ce qui inclut les services de garde en milieu familial). Aussi, une «journée d'animation et d'activités» sera tenue ce samedi, à Montréal et Québec, pour sensibiliser la population aux revendications des travailleuses en garderie, touchant notamment une échelle salariale unique, l'équité salariale et leur reconnaissance. Hier, la CEQ et sa fédération représentant les travailleuses en garderie ont rencontré la ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance Nicole Léger. Elles en sont sorties encouragées, la ministre s'étant engagée à apporter des solutions durables à leurs problèmes. «Pour la première fois», disent-elles, la ministre s'engage non seulement envers les travailleuses dans les centres à la petite enfance, mais aussi celles œuvrant en milieu familial. Ces intervenantes en milieu familial ont expressément demandé à la ministre de faire partie du processus menant au règlement du dossier.

### Plus de précarité, plus de moyens de pression

Laval (PC) — La proportion des emplois à temps complet régulier serait passée de 45 % en 1996-97 à 41,1 % en 1997-98 dans les établissements de santé et de services sociaux. C'est ce que soutient la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN, qui a scruté quelques statistiques émanant du ministère de la Santé et des Services sociaux. Pour l'année 1997-98, les employés occupant un poste à temps partiel régulier constituaient 26,2 % de l'ensemble et ceux occupant un poste à temps partiel occasionnel représentaient 32,7 % de l'ensemble. La rémunération moyenne des employés occupant un poste à temps partiel occasionnel en 1997-98 était de 18 480 \$ et de 25 448 \$ pour ceux qui occupaient un poste à temps partiel régulier. La précarité touchait davantage certaines catégories de personnel, comme les préposés aux bénéficiaires et infirmières auxiliaires. Réunis en conseil fédéral à Laval, les 836 délégués de la FSSS ont voté à l'unanimité en faveur de la tenue, le 16 juin, d'une «journée nationale d'occupation des établissements du réseau» par les syndiqués de la CSN.

### CEQ: demande de médiation

(PC) — La Fédération des enseignants de cégep et la Fédération du personnel professionnel des collèges, membres de la CEQ, demandent la médiation à leur table de négociations sectorielles respectives. Les deux fédérations souhaitent faire avancer les discussions et obtenir le droit de grève légale à l'automne en vertu de la loi 37. Les deux organismes dénoncent d'une part la lenteur des négociations et l'insuffisance des offres patronales. La Fédération des enseignants et enseignants de cégep regroupe six syndicats et représente quelque 2000 membres tandis que la Fédération du personnel professionnel des collèges compte quelque 700 membres, répartis dans 31 cégeps.

**MA DIVINE CLÉMENTINE**

**BOUTIQUE**  
Enfants Deslongchamps

Vêtements pour enfants 0-18 ans  
Vêtements de maternité

1007, RUE LAURIER OUEST, OUTREMONT  
TÉL.: 274-2442

spécial

Publié le samedi 1<sup>er</sup> mai 1999

# Syndicalisme

LE DEVOIR

Tombée publicitaire le vendredi 23 avril 1999

# LE DEVOIR

# LE MONDE

PAKISTAN

## Le couple Bhutto est condamné pour corruption

REUTERS

Islamabad — Condamnés chacun hier à cinq ans de prison pour corruption dans une affaire impliquant une société suisse, l'ancien premier ministre pakistanais Benazir Bhutto et son époux, Asif Zardari, vont faire appel.

L'appel sera interjeté dans les prochaines 48 heures auprès de la Cour suprême, a annoncé le secrétaire général du Parti du peuple du Pakistan (PPP), Ahmad Mukhtar. «Je suis sûr que justice sera faite.» Il a déclaré que Benazir Bhutto pouvait regagner le Pakistan sans crainte d'être arrêtée pendant l'examen de l'appel.

Elle séjourne actuellement à Londres où elle s'est déclarée traumatisée par sa condamnation. Elle a toutefois assuré qu'elle comptait regagner son pays. «Je suis inquiète pour mes enfants mais je vis depuis deux ans et demi dans la perspective d'être arrêtée», a-t-elle déclaré.

Aujourd'hui chef de file de l'opposition pakistanaise, elle est également privée de ses droits civiques et condamnée, avec son mari, à une amende de 8,6 millions de dollars.

Le mari de Benazir Bhutto, qui est sénateur, est en prison depuis novembre 1996 pour une autre affaire de corruption.

Le tribunal de Rawalpindi, près d'Islamabad, ne précise pas si Bhutto est dès à présent privée de son siège de député à l'Assemblée nationale.

Dans ce verdict, premier d'une longue série de procès pour corruption intentés à l'ex-premier ministre sous l'impulsion de Nawaz Sharif, Benazir Bhutto et son époux sont reconnus coupables d'avoir touché des pots-de-vin d'une société suisse, la Société générale de surveillance (SGS), qui aurait permis au couple de dissimuler des millions de dollars au fisc pakistanais.

Premier ministre de 1988 à 1990, Benazir Bhutto, dirigeante du Parti du peuple du Pakistan (PPP), fut chassée du pouvoir par l'armée. Redevenue chef du gouvernement en octobre 1993, elle fut limogée en novembre 1996 après avoir été accusée de corruption.

Elle a déclaré à la BBC qu'elle était «absolument traumatisée» par le verdict. «Prouver son innocence devant un juge dont le père a pendu le mien, devant un juge qui est un proche associé de la famille [du premier ministre] Nawaz Sharif... Non, ce juge n'est ni impartial ni équitable, il ne rend pas la justice. C'est un "copain", a-t-elle dit.

«Évidemment, je m'inquiète [à l'idée de rentrer au Pakistan]. Je regrette de ne pas en avoir fait plus durant mon mandat [...], notamment pour ce qui est d'éliminer les signes apparents de corruption. Si j'avais fait quelque chose sur ce point, peut-être n'aurais-je pas vécu cette journée.»

EN BREF

## Hausse de salaires clandestine

Guatemala (AFP) — Au Parlement du Guatemala, les députés ont décidé par vote en janvier de s'accorder 1000 \$ d'augmentation par mois, mais le fait n'a été dévoilé que mercredi dans les médias. Il n'en fallut pas plus pour déclencher les critiques de citoyens dans un pays où, en 1996, le revenu annuel moyen s'élevait à 1436 \$ par habitant! Certains retraités guatémaltèques touchent à peine une pension mensuelle de 30 \$. Le trésorier du Parlement, José Urua, a justifié cette hausse de traitement: «Incitatif nécessaire pour que les députés puissent prendre part aux travaux de toutes les commissions créées par le Congrès.» Avec cette hausse, les députés touchent maintenant un peu moins de 4000 \$ par mois, plus de 47 000 \$ par année, soit plus de 30 fois le revenu moyen annuel de leurs concitoyens.

## Fusillade à Salt Lake City

Salt Lake City (AFP) — Deux personnes ont été tuées et sept blessées par balles par un homme armé qui a ouvert le feu hier à la bibliothèque de l'église des mormons à Salt Lake City (Utah), selon des témoins et la télévision locale. Un suspect, blessé et appréhendé par la police, est décédé alors qu'il était retenu dans une ambulance, selon les mêmes sources. La police a fait évacuer les immeubles avoisinants alors qu'un deuxième tueur a été cerné par des unités spéciales de la police, selon des radios locales. Vingt personnes se sont légèrement blessées en tombant ou ont souffert de crises cardiaques, a-t-on ajouté. Un policier a également été blessé au cours de la fusillade qui s'est déroulée au moment d'une visite de la bibliothèque par 75 élèves. Aucun des enfants n'a été touché. Par ailleurs, Tom Wilson, un touriste qui se trouvait sur la scène de la fusillade, interrogé par la chaîne de télévision CNN, a indiqué que le tueur ne semblait viser personne en particulier.

## Négociations sur la RDC

Lusaka (AP) — Les représentants du président congolais Laurent-Désiré Kabila et ceux de la rébellion ont entamé hier les premières négociations directes depuis le début de l'offensive rebelle en août dernier, ont annoncé des responsables zambiens. Tenue sous l'égide du président zambien Frederick Chiluba, cette première réunion devrait être suivie ce week-end d'une rencontre entre les ministres des Affaires étrangères et de la Défense des pays africains. Si tout se passe bien, un sommet des chefs d'État de la région sera organisé un peu plus tard.

## Israël: condamnation du dirigeant du Shas

Jérusalem — Arieh Deri, chef du parti ultra-orthodoxe Shas, a été condamné hier par le tribunal de Jérusalem à quatre ans de prison pour fraude, corruption et abus de confiance. Arieh Deri, 40 ans, a également été condamné à une amende de 250 000 shekels (62 000 \$). Il était présent à l'audience, qui conclut un procès entamé en 1993. Considéré comme le chef de file des juifs séfarades d'Israël, Deri a annoncé son intention de faire appel devant la Cour suprême et assuré qu'il resterait à la tête du Shas. Ses partisans, rassemblés dans et devant le tribunal, ont pleuré à l'annonce du verdict et scandé son nom. La police israélienne avait ouvert une enquête en 1990 sur Arieh Deri, ancien directeur général et ancien ministre de l'Intérieur, pour détournement de fonds publics au bénéfice d'institutions religieuses de son parti de 1985 à 1990. Soupçonné également d'avoir touché des pots-de-vin, Deri avait été contraint à la démission en août 1993 sous la pression de la Cour des comptes et de la Cour suprême.

ALGÉRIE

## Un vote inutile et «irréal»

Bouteflika, candidat unique malgré lui, n'acceptera de mandat qu'avec une majorité «claire»

Le taux de participation définitif n'était pas encore connu 30 minutes après la fermeture des derniers bureaux. À 18h, il était de 50,84 %. Mouloud Hamrouche, l'un des six candidats qui se sont retirés, a contesté ce chiffre, estimant que le taux réel de participation n'avait pas atteint 20 %. Il a demandé au président Liamine Zéroual d'annuler le scrutin et à Abdelaziz Bouteflika de se retirer.

AGENCE FRANCE-PRESSE

Alger — Resté seul en lice, Abdelaziz Bouteflika devrait être élu président après le vote sans enthousiasme hier des Algériens, déçus par le retrait subit de six candidats à la veille du scrutin.

L'ancien ministre des Affaires étrangères du président Houari Boumédiène (1965-78), qui passe pour avoir le soutien du pouvoir et de l'armée bien qu'il s'en défende farouchement, a menacé hier de «rentrer chez lui» si le peuple algérien ne se prononçait pas en sa faveur «avec une grande clarté».

Les bureaux de vote ont fermé à 20h, mais à Alger, la fermeture n'est intervenue qu'à 21h par décision du gouverneur, selon la télévision d'Etat.

Cette pratique n'est pas exceptionnelle. La décision de retarder d'une heure la fermeture des bureaux avait déjà été prise lors des précédents scrutins dans les grandes villes.

Le taux de participation à 18h était de 50,84 %. Le taux définitif n'était pas encore connu 30 minutes après la fermeture des derniers bureaux et le début du dépouillement.

Mouloud Hamrouche, l'un des six candidats qui se sont retirés, a contesté ce chiffre, estimant que le taux réel de participation n'avait pas atteint 20 %. Il a demandé au président Liamine Zéroual d'annuler le scrutin et à M. Bouteflika de se retirer.

En Kabylie, bastion de l'opposition berbère et fief du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) et du Front des forces socialistes (FFS), ce taux n'était que

d'un peu plus de 5 % au même moment.

L'élection du nouveau président, qui de facto est acquise, s'est déroulée dans une atmosphère qualifiée «d'irréal» par nombre d'Algériens, des électeurs ayant pu voter pour des candidats qui ne sollicitaient plus leurs suffrages.

La soudaineté de cette décision de retrait des six personnalités politiques à quelques heures de l'ouverture des bureaux de vote a totalement pris de court les électeurs qui, hier, ne savaient pour nombre d'entre eux comment réagir. Certains ont manifesté leur mécontentement et leur déception à l'égard des candidats qui se sont retirés après une campagne intense qui avait soulevé de grands espoirs.

D'autres, en revanche, soutenaient cette décision, accusant le pouvoir «d'avoir déjà fait les jeux» et poussé ces candidats à cette extrémité.

Ces six candidats se sont retirés mercredi après le refus du gouvernement d'annuler les premiers votes dans le grand sud et chez les forces de sécurité, où, selon eux, une «fraude massive» aurait été constatée.

Il s'agit de Hocine Ait Ahmed, président du FFS, Ahmed Taleb Ibrahim, indépendant soutenu par le Front islamique du salut (FIS, dissous), Abdallah Djaballah, dirigeant du Mouvement de la réforme nationale (MRN, islamiste), et de Mouloud Hamrouche, Mokdad Sifi et Youcef Khatib, qui se déclarent indépendants.

La participation au scrutin devenait alors primordiale, M. Bouteflika, candidat unique malgré lui, n'hésitant pas hier à



Un bulletin sans grande importance, comme tous les autres: celui de Bouteflika.

exiger en plein scrutin, après avoir voté à Alger, «une majorité substantielle» pour accepter son poste.

Malgré l'appel du président Zéroual, mercredi soir lors d'un discours télévisé, à une participation massive, les Algériens ne se sont pas bousculés dans les bureaux de vote.

Aucun enthousiasme particulier n'a été perceptible dans la population, en particulier à Alger et dans les fiefs islamistes de la Mitidja, la plaine agricole aux portes de la capitale, contrairement au scrutin de 1995 et alors que les groupes armés islamistes n'ont brandi aucune menace cette fois-ci, ont constaté des journalistes de l'AFP.

Des électeurs des quartiers populaires de la banlieue est d'Alger ont voté pour ces candidats retirés, malgré l'appel qu'ils avaient lancé la veille.

L'administration avait mis en place des bulletins à leurs noms. Dans certains bureaux, les présidents ont même sollicité leurs représentants afin qu'ils surveillent le bon déroulement des opérations de vote.

Les six candidats, réunis hier après-midi à Alger, ont lancé un appel au calme. Le scrutin n'a donné lieu à aucun incident notable.

Le groupe des six n'a fait aucune allusion à une marche prévue cet après-midi dans le centre de la capitale et à laquelle a appelé le FFS.

## La saga Pinochet continue

La procédure d'extradition peut se poursuivre, décide le ministre britannique de l'Intérieur

FRANÇOIS SERGENT OLIVIER BRAS LIBÉRATION

Londres, Santiago — Pinochet, le feuilleton, continue. Hier, le ministre de l'Intérieur britannique, Jack Straw a confirmé que la procédure d'extradition vers l'Espagne de l'ancien dictateur devait se poursuivre. Straw répondait ainsi à la décision des lords-magistrats qui avaient réduit il y a trois semaines les charges pesant sur Pinochet, tout en maintenant que le dictateur restait passible d'extradition. Selon les lords, seules les accusations de torture postérieures à la ratification de la convention de la torture en 1988 par Londres pouvaient être imputées au dictateur chilien.

Les nombreux avocats de l'ancien président chilien excitant que le jugement des lords ne retenait que deux charges de torture s'étaient saisis de cet arrêt pour demander que Jack Straw annule son précédent avis. Mais Jack Straw, dans un arrêt solidement argumenté, explique que même une seule accusation de torture peut autoriser une procédure d'extradition. La torture ne doit pas être nécessairement répandue ou systématique, explique ainsi Jack Straw. Répondant aux arguments humanitaires de la défense, le ministre estime également que malgré ses 83 ans, le général est en état de passer en procès. Straw affirme aussi que Pinochet ne peut être jugé au Chili, comme le demande Santiago, faute d'une demande d'extradition par ce pays. Enfin, le ministre de Tony Blair affirme qu'après avoir examiné la question de la stabilité et de la transition démocratique au Chili ainsi que les relations entre Londres et Santiago, ces critères ne justifient pas le renvoi du général vers le pays qu'il a maintenu sous sa botte de 1973 à 1990.

Après cet arrêt, rien ne peut désormais arrêter la procédure d'extradition du général, suspendue depuis les jugements successifs de la Haute Cour britannique ainsi que de la Chambre des lords, qui sert de chambre suprême d'appel. La prochaine audience a été fixée au 30 avril,



IAN WALDIE REUTERS

Émotion chez les adversaires du général.

première étape d'un long marathon judiciaire qui peut durer plusieurs mois, sinon plusieurs années, et dont rien ne garantit que l'issue soit finalement un procès en Espagne.

En attendant, le général arrêté le 30 octobre dernier à la demande du juge espagnol dans une clinique londonienne restera aux arrêts dans sa prison dorée du Surrey. Selon ses proches, le général s'est résolu à finir sa vie en Angleterre. Il s'ennuie et passe son temps à surfer entre les 319 sites répertoriés sur son patronyme ou à lire les biographies de son héros, Bonaparte, mort lui aussi en exil.

La décision du ministre a été critiquée par les amis chiliens et britanniques du général. Les conservateurs arguent que Straw aurait mieux fait de mettre fin à ce feuilleton et de laisser le Chili décider du sort de son ancien dictateur. Mais, conforté par la décision des lords, le ministre, qui, dans sa jeunesse, avait manifesté contre Pinochet, ne pouvait guère laisser échapper le dictateur rattrapé

par la justice au soir de sa vie.

C'est un beau milieu de la nuit que la décision de Straw a été connue au Chili. Deux des plus grands quotidiens du pays, *La Tercera* et *Las Ultimas Noticias*, ont tout de même réussi à modifier *in extremis* leurs éditions pour annoncer la décision. Les Chiliens ont donc pu dès leur réveil en prendre connaissance et découvrir qu'aucune effervescence ne régnait cette fois dans le pays, contrairement à celle créée par les décisions de la Chambre des lords. Rares étaient en effet les politiciens ou représentants officiels souhaitant commenter à chaud cette nouvelle étape judiciaire. Ce relatif désintérêt découle du climat de pessimisme qui régnait dans le pays depuis plusieurs jours. Personne ne semblait en effet réellement penser que Jack Straw pourrait modifier sa décision du 9 décembre dernier. Et la perspective d'un long processus d'extradition provoque un réel sentiment de lassitude au sein de la population, fatiguée de vivre depuis six mois au rythme de l'affaire Pinochet.

Irlande du Nord

## Nouvelle ronde de pourparlers

AGENCE FRANCE-PRESSE

Londres — Les premiers ministres irlandais et britannique ont décidé hier soir à Londres de convoquer un nouveau round de négociations intensives pour faire appliquer l'accord de paix sur l'Ulster, après le rejet par les catholiques républicains de leur dernière proposition de compromis.

Le premier ministre britannique Tony Blair et son homologue irlandais Bertie Ahern prendront personnellement les rênes dès lundi à Londres d'une session de discussions avec les partis appelés à former l'exécutif, a annoncé M. Ahern à Downing Street.

D'autres négociations auront lieu la semaine prochaine à Dublin et Belfast, dans l'espoir de mettre à nouveau la pression sur les acteurs politiques d'Irlande du Nord.

«Au bout du compte il revient aux partis de faire fonctionner» l'accord du Vendredi saint, avait dit auparavant le porte-parole de Tony Blair. «Blair et Ahern ne peuvent pas appliquer l'accord à eux tous seuls», a renchéri le premier ministre irlandais.

De fait, la dernière intervention directe de Londres et Dublin pour faire appliquer cet accord, au terme de discussions-marathons à Belfast, s'est soldée par un échec.

La Déclaration d'Hillsborough, canevas prévoyant une désignation des institutions de l'Irlande du Nord autonome qui n'aurait été activées qu'après un désarmement des paramilitaires, «n'a à l'évidence pas recueilli le large soutien que nous aurions souhaité», a dit sobrement M. Ahern.

En effet, le Sinn Féin, l'aile politique de l'IRA, a refusé «l'ultimatum sur le désarmement», qui demeure le principal obstacle à un règlement politique. Le Parti unioniste progressiste, proche des paramilitaires protestants, et enfin les deux partis intercommunautaires de l'Alliance et de la Coalition des Femmes ont eux-aussi rejeté la proposition.

Le grand parti protestant unioniste de l'UUP ne l'a en revanche pas enterrée, et la première formation catholique nationaliste, le SDLP, y voyait toujours hier «une base de négociations». De source proche du gouvernement irlandais, on reconnaissait volontiers une erreur tactique, ce texte ayant été publié sans consultation préalable avec les partis.

À Belfast, les négociations entre les partis, officiellement toujours en cours sur le document d'Hillsborough, se défilent lentement jeudi, certains leaders ayant même décidé de prendre une semaine de vacances, convaincu qu'aucun déblocage soudain de la situation n'est à attendre.

FRANCOPHONIE

## Coopération Nord-Sud et diversité culturelle

REUTERS ET PRESSE CANADIENNE

Monaco — Dans l'esprit du sommet de Hanoï, les ministres des Finances de 44 pays de l'organisation internationale de la Francophonie (OIF) réunis depuis la veille à Monaco ont conclu hier leurs travaux avec la ferme intention de donner vie à un nouvel espace de coopération économique.

Sur fond de crise au Kosovo, marquée par l'absence des délégations albanaise et macédonienne, et de coup d'Etat au Niger, les ministres présents ont concentré leurs réflexions sur la question de la dette.

Dans une déclaration finale, les ministres s'engagent «face à la charge de la dette qui entrave le développement de nombreux pays» à reconnaître «l'importance des récentes propositions visant à l'allègement du fardeau de la dette» notamment en direction des «pays les plus pauvres très endettés».

Partisan d'un renforcement de la coopération nord-sud, le secrétaire général de l'OIF, Boutros Boutros-Ghali, a regretté au cours d'une conférence de presse l'existence d'un nouveau déséquilibre technologique, d'un «mur numérique qui divise le monde riche du nord et le monde pauvre du Sud».

Sans trancher sur la question d'un allègement ou d'une annulation de la dette de certains pays, la conférence de Monaco, a permis, comme l'a souligné le ministre d'Etat de la principauté, Michel Lévêque, de prendre en compte les préoccupations des Etats les plus endettés. «Ainsi les mesures envisagées par certains pays développés (la France et le Canada en particulier) pour l'allègement du fardeau de la dette sont en pleine concordance avec l'approche qui a prévalu tout au long de notre rencontre», a dit Michel Lévêque.

Le Canada a ainsi annoncé par la voie du président du conseil du trésor, Marcel Massé, la création d'un fonds de 700 000 \$ sur deux ans «pour aider les pays les moins avancés de la Francophonie à développer leur analyse, leur compréhension et leur capacité d'intervention lors des négociations de l'Organisation mondiale du commerce» (OMC).

Le ministre québécois Bernard Landry appuie la proposition fédérale d'effacer la dette du Tiers Monde. «Quand Ottawa fait un geste comme celui-là, on en paye le quart, a-t-il souligné. Il ne s'agit pas d'un cadeau. Quand un banquier laisse un client s'endetter sans tirer la sonnette d'alarme, il engage sa responsabilité.»

À la veille du prochain sommet du G7 à Cologne, la déclaration de Monaco sur ce problème de la dette exprime par ailleurs le consensus auquel sont parvenus les pays de l'OIF. Ces derniers marquent ainsi leur volonté commune de «permettre à tous les pays pauvres et endettés ayant fortement engagé des réformes économiques appropriées soutenues par les institutions de Bretton Woods de bénéficier d'un traitement adapté en vue de rendre leur dette soutenable».

La cinquantaine de pays réunis à Monaco a par ailleurs décidé hier d'élargir leur coopération et de défendre ensemble «la diversité culturelle» au cours des négociations à venir sur les règles du commerce mondial.

Lors de cette conférence, la France a appelé à une rencontre des ministres francophones du Commerce extérieur avant le sommet de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Seattle (Etats-Unis) en décembre, qui doit ouvrir un nouveau cycle de négociations sur les règles du commerce mondial. L'initiative vise à créer un bloc de consensus avant les négociations à l'OMC. La France entend ainsi s'entourer d'alliés pour défendre sa position: protéger les pays les plus pauvres contre les règles libérales de la mondialisation et maintenir l'exception culturelle.

«Il y a une approche anglo-saxonne de la mondialisation, individualiste et confiante à l'excès dans le marché, et une vision francophone plus soucieuse de progrès dans la solidarité et la démarche collective», a résumé le ministre français des Finances, Dominique Strauss-Kahn.

# LE DEVOIR

# ÉCONOMIE

EN BREF

## NETgraphe devient publique

(Le Devoir) — NETgraphe (La Toile du Québec) est devenue une société publique en procédant à une prise de contrôle inversée sur Ressources Cristobal. Cristobal, une société publique inscrite à la Bourse de Montréal, et NETgraphe ont annoncé hier la signature d'une entente visant à fusionner leurs opérations. Dans le cadre de cette prise de contrôle, Cristobal devra consolider son capital-actions selon un ratio se situant entre 3 et 4 actions pour 1 action de la nouvelle société, ce qui permettra aux actionnaires actuels de NETgraphe de retenir la majorité du capital-actions consolidé de Cristobal. NETgraphe, présente dans l'édition sur Internet au Québec, détient plusieurs sites Web, dont La Toile du Québec.

## Métro-Richelieu: bénéfice net de 18,7 millions

(PC) — Métro-Richelieu a enregistré un bénéfice net de 18,7 millions, soit un résultat dilué de 36 ¢ par action, lors du deuxième trimestre de l'exercice en cours, clos le 13 mars 1999, comparativement à un bénéfice net de 16,4 millions (32 ¢ par action) lors de la période équivalente de l'an dernier. Le chiffre d'affaires de la chaîne de magasins d'alimentation s'est élevé à 854,1 millions, contre 803,7 millions. Pour le semestre clos le 13 mars 1999, Métro-Richelieu a enregistré un bénéfice net de 37,4 millions (71 ¢ par action), contre un bénéfice net de 33,5 millions (64 ¢ par action) lors du même semestre de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 1,7 et 1,6 milliard, respectivement.

## David O'Brien à la tête du Conseil canadien des chefs d'entreprise

Ottawa (PC) — Le Conseil canadien des chefs d'entreprise (CCCE) a élu David O'Brien à titre de président. Président du conseil, président et chef de la direction du Canadien Pacifique, M. O'Brien succède à A. L. Flood, président et chef de la direction de la Banque CIBC, qui occupe désormais le poste de président honoraire du CCCE.

## Westlinks renonce à son ambitieux plan de conquête

Calgary (Reuters) — La petite société pétrolière Westlinks a renoncé hier à son audacieux plan de prendre une bouchée dans 40 sociétés rivales après que les autorités boursières ont jugé ses intentions contraires à l'intérêt public. Westlinks Resources, dont le siège se trouve à Calgary, a annoncé mardi son intention d'acheter 25 % d'une vaste gamme de sociétés pétrolières et gazières en échange d'une énorme quantité de ses propres actions, s'attirant immédiatement l'attention de l'industrie. Avant d'être rejeté par les autorités boursières, l'ambitieux plan de conquête de Westlinks a fait l'objet de la dérision générale parmi les dirigeants des entreprises visées, les analystes de l'industrie et les gestionnaires de portefeuille à travers le pays. Personne n'avait jamais rien vu de pareil.

## General Motors: résultat record

Detroit (AP) — GM a annoncé hier un bénéfice trimestriel en hausse de 31 %, à 2,1 milliards, soit le meilleur résultat de son histoire. Ce bénéfice trimestriel dépasse toutes les prévisions des analystes et confirme l'excellente santé du premier groupe automobile américain et mondial. Au premier trimestre 1998, GM avait enregistré un bénéfice de 1,6 milliard. Le chiffre d'affaires trimestriel du groupe est lui aussi en hausse, de 6 %, à 42,4 milliards. Signe de la bonne santé du marché automobile américain, le deuxième constructeur, Ford, a annoncé hier une augmentation de 20 % de son résultat opérationnel au premier trimestre, à 1,81 milliard.

## Richard Neault nommé président de la SFDL

(Le Devoir) — Canagex, filiale de la Société financière Desjardins-Laurentienne (SFDL), a annoncé la nomination de Richard Neault à titre de président. Il prend la relève de Jacques V. Goyer, premier vice-président. Placements de la SFDL, qui assumait la présidence de la filiale de façon intérimaire. Actuaire de formation, M. Neault occupait jusqu'à récemment le poste de conseiller principal, Gestion de placement au sein de la société-conseil William Mercer.



Les options envisagées comprennent une possible vente de routes à Air Canada.

ARCHIVES LE DEVOIR

Le premier trimestre s'annonce déficitaire

## Canadien International cherche des avenues de recapitalisation

GÉRARD BÉRUBÉ  
LE DEVOIR

Canadien International cherche des avenues de recapitalisation. Toutes les avenues sont examinées, dont la vente de routes à Air Canada et des négociations avec Ottawa visant une modification à la règle pour limiter la propriété étrangère.

«Nos chiffres ne reflètent pas ce qui se passe réellement au sein de la compagnie. Ils reflètent ce que nous étions, et non la phase actuelle de transition dans laquelle nous évoluons», a précisé d'entrée de jeu Mario Lebrun, porte-parole de Canadien International.

Depuis la contre-performance de 1998, les analystes financiers se montrent particulièrement nerveux et s'inquiètent du moindre signe négatif émanant du transporteur. Ainsi, hier, un quotidien torontois mettait l'accent sur les questions soulevées par la décision de Canadien de reporter au 29 juin la date de son assemblée, attendue initialement pour mai. «Nous n'avions pourtant pas déterminé de date. Et le cadre réglementaire nous donnait jusqu'au 15 août pour tenir notre assemblée annuelle, a expliqué M. Lebrun. La décision de reporter la date du 29 juin vise à permettre aux actionnaires d'obtenir un portrait plus global de la situation.» Et à prendre le temps de décanter après la divulgation des résultats du premier trimestre, qui seront annoncés au début de mai. «Je n'ai évidemment pas les chiffres. Mais le premier trimestre ne sera pas rentable.»

### Perte de 85 millions

L'an dernier Canadien avait dégaigé une perte de quelque 85 millions au cours des trois premiers mois de l'exercice. Un exercice qui, par ailleurs, aura déçu plus d'un analyste, le transporteur de l'Ouest ayant terminé cette période de douze mois avec une perte nette de 137,6 millions malgré une hausse de 2,9 % de

ses revenus. Une perte engrangée malgré un coûteux conflit entre Air Canada et ses pilotes, qui aura forcé ce dernier à retrancher 250 millions à son bénéfice d'exploitation. «Des éléments externes continuent de jouer en notre défaveur», a souligné Mario Lebrun. Il pointe en direction de la faiblesse du dollar canadien, qui touche la majorité de ses dépenses (entretien, coûts en équipement, location d'aéronefs et contrat de services consentis à son important actionnaire, American Airlines). Il signale également la situation toujours difficile en Asie (le principal marché de Canadien). Vient s'ajouter la remontée du prix du pétrole, et son effet sur le carburant.

On peut donc s'attendre à une détérioration des résultats au premier trimestre, un trimestre traditionnellement déficitaire dans l'industrie. Mais Mario Lebrun insiste: «Nos chiffres ne reflètent pas ce qui se passe réellement. Nous continuons à engager du personnel, notamment chez les agents de bord, en ingénierie et en maintenance. En coûts unitaires, nous affichons l'une des structures les plus bas: «s de l'industrie et notre offensive auprès de la clientèle Affaires porte fruits, comme en témoigne l'accroissement, de 32 à 40 %, de notre part de marché dans le segment voyages d'affaires. Chaque augmentation de 0,5 % de la clientèle d'affaires fait croître nos revenus de 37 %», a-t-il mis en exergue.

### Plan de redressement

Le porte-parole rappelle que Canadien est entré dans sa troisième année d'un plan de redressement de quatre ans. La première année visait une réduction des coûts et la deuxième, une orientation des activités vers la clientèle d'affaires. La troisième année était, pour sa part, placée sous le sceau de la recapitalisation. «Nous y sommes.»

Et toutes les avenues sont examinées. Notamment les efforts de part-

neriat. «C'est dans l'air. Nous menons des discussions informelles avec le gouvernement fédéral afin de voir si la limite restreignant la propriété étrangère [33 % des actions et 25 % des droits de vote] ne pourrait pas être levée.» Canadien est détenu à 25 % par American Airlines. Si cette limite est levée, il n'est pas exclu que British Airways puisse entrer dans l'actionariat. «British Airways ou un autre partenaire de l'alliance oneworld», a renchéri M. Lebrun. «C'est dans la matrice des options. Un quotidien torontois a déjà fait part des propos du président du conseil de British Airways voulant que ce transporteur ne soit pas intéressé à investir dans notre actionariat. Après publication, ce haut dirigeant s'est empressé de dire à notre président que ce n'était pas vrai», a ajouté Mario Lebrun.

### Vente de routes

Cette matrice des options comprend également une possible vente de routes à Air Canada. «Ça fait partie des scénarios, des options. Je ne peux pas nier que nous ayons déjà eu de telles discussions. Nous regardons également d'autres avenues, telle la mise sur pied d'une division transporteur à escompte.»

Si les efforts de partenariat se poursuivent, le porte-parole de Canadien s'est refusé à parler d'urgence, qui pourrait prendre la forme d'un épousement des liquidités du transporteur pas plus tard qu'à l'automne. «À la dernière lecture, soit à la fin de 1998, nous avions l'équivalent de un an et demi d'exploitation en liquidités, ce qui nous amène au-delà de l'an 2000. Je n'ai pas eu vent que la situation se serait détériorée.»

Au 31 décembre 1998, Canadien reposait sur des liquidités de 302,4 millions, contre 193,9 millions un an plus tôt, l'essentiel de l'accroissement reflétant un solde net de 162 millions provenant d'une émission de titre de dette à long terme.

Subvention de 2,4 millions

## DMR créera 225 emplois

LE DEVOIR

Le gouvernement du Québec a annoncé hier l'octroi d'une contribution de 2,4 millions au Groupe DMR devant permettre l'embauche, sur trois ans, de 225 personnes à Sainte-Foy. Cette contribution est versée en vertu du Programme d'amélioration des compétences en science et en technologie, volet Forma-stage.

Selon Guy Julien, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, «cette aide financière fait partie des moyens d'action mis en œuvre par le ministère afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre spécialisée des entreprises québécoises dans des secteurs stratégiques. En plus de favoriser la création de 225 emplois directs de niveau professionnel, cette

aide permettra à DMR de combler ses besoins en personnel et de favoriser la croissance du bureau de Québec.»

Le Programme d'amélioration des compétences en science et en technologie, volet Forma-stage, s'adresse aux entreprises des secteurs manufacturier et du tertiaire technologique. Depuis sa mise en place, en juin 1997, 52 projets ont été acceptés, assurant la création de 4862 emplois et générant des investissements gouvernementaux de 50 millions et des investissements totaux de 184 millions, selon les chiffres du ministère.

Le Groupe-conseil DMR est un fournisseur international de services en matière de technologies de l'information. Filiale d'une société américaine, l'entreprise emploie 1175 personnes au Québec, dont 425 à Sainte-Foy.

Division récréative

## Bombardier met à pied 190 employés

REUTERS

Bombardier a annoncé hier l'abolition de 190 postes à sa division produisant des motoneiges et des motomarine. Les mises à pied s'effectueront dans les rangs des employés de bureau au Canada et aux États-Unis. «Bon nombre des employés touchés seront réaffectés au sein d'autres groupes de Bombardier», a ajouté le fabricant.

«Les marchés de la motoneige et de la motomarine ont subi des ralentissements significatifs ces deux dernières années, ce qui s'est traduit par une baisse du niveau de production et par des inventaires élevés», s'est justifié Bombardier par

voie de communiqué. Elle a l'intention de fusionner certaines de ses activités administratives de sa division des produits récréatifs dans le but de réduire ses coûts administratifs. Les équipes d'administration des ventes seront consolidées et centralisées à Sherbrooke, ainsi que les centres d'appel et les activités de distribution physique.

«De son côté, la division des véhicules tout-terrain est en pleine expansion, ce qui permet d'atténuer l'impact de cette restructuration», a indiqué Bombardier.

La division des produits récréatifs a encaissé une perte avant impôts de 69 millions au quatrième trimestre l'an dernier et de 45,5 millions sur l'année entière.

Étude de Pricewaterhouse Coopers

## Montréal a ce qu'il faut pour être une technopole

CLAUDE TURCOTTE  
LE DEVOIR

Montréal a tous les atouts pour devenir une technopole spécialisée dans l'informatique multilingue. On évalue qu'à l'heure actuelle, de 80 à 90 % des logiciels produits dans le monde le sont en anglais. Il y a donc un marché potentiel très vaste à exploiter. Et pourquoi pas le faire de Montréal, une ville bilingue et déjà sensibilisée au multiculturalisme?

Pierre Seccareccia, directeur général du bureau montréalais de Pricewaterhouse Coopers, soulève la question en notant qu'il n'y a probablement pas de ville mieux placée que Montréal pour attendre ce statut puisque, en plus de son caractère multiethnique, Montréal offre déjà une concentration importante dans l'industrie du multimédia. Il y a cependant un problème: cette industrie est très segmentée et on ne peut pas devenir une technopole sans qu'il y ait une concertation de tous les éléments de cette industrie. Il appartient donc à celle-ci de s'organiser.

### D'autres prendront la place

M. Seccareccia considère que si Montréal ne le fait pas, il est évident que d'autres vont combler le vide linguistique puisqu'il y a une demande croissante pour des logiciels dans d'autres langues que l'anglais, que ce soit le chinois, l'arabe, l'espagnol, le français et plusieurs autres langues dont l'usage est très répandu.

Si on attend trop, d'autres prendront la place. M. Seccareccia donne l'exemple du doublage au cinéma. Montréal a perdu ce marché pour des raisons techniques à partir du moment où un règlement a exigé qu'un film soit doublé dans les 24 heures suivant son arrivée.

Il y a déjà à Montréal des entreprises, par exemple Alis Technologies, qui offrent des logiciels en plusieurs langues. Toutefois, pour que Montréal soit considérée comme une technopole, il faut en arriver à ce que le monde entier sache et se dise que cette ville est le meilleur endroit pour ce genre de produits. New York est déjà perçue comme une technopole en matière d'édition.

M. Seccareccia a fait ces remarques à la suite de la présentation d'une étude mondiale (la dixième en dix ans) sur la technologie, effectuée par des experts de son groupe en Californie. Terry Retter, coauteur et conseiller principal chez Pricewaterhouse, constate une croissance phénoménale de l'information circulant sur Internet. Le volume de circulation double à tous les 100 jours alors que la capacité technologique ne double qu'à tous les 18 mois. En Europe, par exemple, le nombre d'utilisateurs d'Internet (29 millions) pourrait atteindre les 85 millions en 2002.

Cela a forcé de nombreux réper-

sions sur les réseaux qui transportent ces données. La transmission de données se faisant de plus en plus sous forme numérique, la distinction entre message vocal, télécopie, données et vidéo, de même qu'en services fixes et mobiles, sera de plus en plus ténue. Il faudra remplacer les réseaux à commutation de circuits par des réseaux à commutation de paquets.

Une compagnie, Teledesic, prévoit l'installation d'un Internet dans le ciel, qui comprendra 288 satellites et d'autres installations dont le fonctionnement est prévu pour 2003. Mais toutes les infrastructures actuelles, câbles, téléphones, etc., devront être mises à contribution. Aucune technologie en particulier ne pourra répondre à tous les besoins.

### Restructuration

Au terme d'une vague de fusions dans l'industrie des communications, il ne restera que quatre ou cinq fournisseurs mondiaux de grande envergure dans quelques années dans un marché comptant jusqu'à 4000 intervenants dans les créneaux nationaux et régionaux.

Selon M. Retter, on ne comprend pas encore quel sera l'impact final de la restructuration de l'industrie. On constate que le commerce électronique est en voie d'atteindre la masse critique et qu'il deviendra un facteur stratégique majeur pour de nombreuses entreprises dans les prochaines années. On sait par ailleurs que le magasinage est aussi un phénomène social et qu'il y aura toujours des magasins. Mais quelle sera la place d'une façon de faire par rapport à l'autre?

En 1999, le commerce électronique peut se pratiquer dans 30 % des foyers aux États-Unis. Le Canada atteindra ce plateau cette année; en 2000, ce sera au tour des Allemands et des Anglais, puis du Japon en 2002 et de la France en 2003. En somme, toute la planète va suivre. Le commerce électronique est encore dans sa phase d'adolescence.

On peut tout de même déjà constater qu'il offre des moyens accrus de trouver le meilleur produit au meilleur prix. Les encans vont devenir pratique courante, en ce sens que les fournisseurs d'une même industrie pourront s'ajuster instantanément à la demande des clients, comme à la Bourse. Le consommateur pourra y recourir pour le choix d'un voyage, d'un hôtel ou de biens périssables.

M. Retter conclut que la technologie s'infiltrera dans les moindres recoins de la maison, que la demande sera insatiable, comme la tendance à tout miniaturiser le laisse déjà prévoir (téléphone cellulaire, ordinateur personnel, radio-messagerie). «Vous serez étonné, dit-il, de voir ce que peuvent faire les appareils portatifs, les systèmes informatiques d'auto-diagnostic de votre voiture et les nouvelles applications de systèmes de positionnement global.»

## Le bénéfice net du Château augmente de 9 %

PRESSE CANADIENNE

Le bénéfice net du détaillant de vêtements Le Château a augmenté de plus de 9 % en 1998-99, pour atteindre 5,9 millions. L'entreprise poursuit ainsi une lente remontée, amorcée après que le détaillant eut atteint un creux en 1995-96, avec un bénéfice net de 1,5 million.

Le Château n'a cependant pas encore atteint le bénéfice net de sept millions qu'elle avait enregistré en 1993-94. Le bénéfice net par action se situait

alors à 1,59 \$. En 1998-99, le bénéfice net par action a atteint 1,20 \$. Le chiffre d'affaires du Château a atteint 161 millions en 1998-99, une augmentation de 7,1 % par rapport à l'exercice précédent. En 1997-98, l'entreprise avait enregistré un chiffre d'affaires de 150 millions et un bénéfice net de 5,4 millions. La chaîne compte maintenant 144 magasins au détail d'une superficie moyenne de 3000 pieds carrés. Trois sont aux États-Unis alors que tous les autres sont au Canada, essentiellement en Ontario et au Québec.

Assemblée annuelle des actionnaires de  
L'IMPRIMERIE POPULAIRE, LIMITÉE

(LE DEVOIR)

Avis est par les présentes donné aux détenteurs d'actions des classes A et B de l'Imprimerie Populaire, Limitée («Société») que l'assemblée annuelle des actionnaires se tiendra le mercredi 19 mai 1999, à 17h30, heure locale, dans le salon Amphithéâtre — Basilaire 2 de l'hôtel Wyndham, 1255, rue Jeanne-Mance, Montréal (Québec), pour y traiter des points suivants:

1. Recevoir et examiner les états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 et le rapport des vérificateurs;
2. élire les administrateurs;
3. nommer les vérificateurs pour l'exercice suivant;
4. traiter tout autre sujet qui pourrait être dûment soumis à l'assemblée.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bernard Descôteaux

ÉCONOMIE

Les profits d'Alcan fondent de 68 %

ROBERT MELNBARDIS REUTERS

Alcan Aluminium a rapporté hier une baisse vertigineuse de 68 % de ses profits au premier trimestre...

Alcan, la deuxième plus grande compagnie d'aluminium au monde après Alcoa, a annoncé des bénéfices de 38 millions \$ US...

Les résultats annoncés hier n'ont pas surpris les analystes, prévenus le mois dernier par Alcan d'une détérioration de ses résultats.

Alcan a indiqué que ses bénéfices avaient été touchés par le déclin de 18 % dans les prix moyens de l'aluminium à la Bourse des métaux de Londres (LME)...

La vigueur du dollar canadien a mené à une réévaluation des charges d'impôt, se soldant par une charge hors trésorerie de neuf millions. Le premier trimestre 1998 in-

cluait des charges nettes après impôts de 11 millions en pertes de contrats et en restructurations chez une ancienne filiale japonaise d'Alcan.

«Malgré la fermeté soutenue de nos activités en Amérique du Nord, les perspectives de croissance sur le marché de l'aluminium vont s'améliorer seulement lorsque des signes évidents de reprise en Asie et de stabilisation au Brésil se manifesteront», a indiqué dans un communiqué le président et chef de la direction d'Alcan, Jacques Bougie.

Prévision de croissance révisée

Alcan a souligné également avoir révisé à la hausse ses prévisions de croissance de la demande d'aluminium sur les marchés occidentaux en 1999. Elle avait prédit en janvier une croissance de 1 % de la demande mondiale...

M. Bougie a précisé que la croissance de la demande pour l'aluminium dépendra de la reprise économique en Asie, surtout au Japon, d'un renforcement de l'économie européenne et du maintien de la vigueur économique en Amérique du Nord.

Les coûts de production d'Alcan au premier trimestre de 1999 ont diminué de 3 % depuis un an, a-t-il ajouté.

Les deux principaux dirigeants écopent Démonstrations chez KPMG à la suite d'un projet de fusion avorté

Le projet a échoué en raison de l'opposition de plusieurs des 574 partenaires canadiens

Toronto (PC) — Les deux principaux dirigeants de KPMG Canada ont démissionné, dix jours après avoir échoué dans leur projet de fusion avec Arthur Andersen.

Spencer Lanthier, président et chef de la direction, et Hugh Bessell, vice-président et directeur général, ont remis leur démission, prenant effet immédiatement, mercredi en fin de journée.

Un partenaire de Toronto, William MacKinnon, a été nommé président-directeur général intérimaire.

Le projet de fusion avec Arthur Andersen avait été annoncé le 25 mars, à la surprise de la plupart des partenaires et

employés. Il a été abandonné le 5 avril au milieu de querelles internes, lorsque M. Lanthier a reconnu qu'il n'était pas certain de pouvoir y intéresser 75 % des partenaires, tel que requis. KPMG Canada est revenu à son projet initial, qui était de s'intégrer plus étroitement à KPMG International.

Certains observateurs craignent que la confiance ne soit sérieusement affectée chez KPMG et que l'entreprise ne perde certains de ses meilleurs éléments. «Toute l'entreprise repose sur la confiance», dit Royston Greenwood, professeur de gestion stratégique à l'Université de l'Alberta.

D'autres estiment par contre que comme l'accrochage a été de brève durée, les dommages seront minimes, et que les associés et les employés veulent recommencer à penser au travail plutôt qu'aux politiques internes.

LES DEVICES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Table of exchange rates for various countries including Afrique du Sud, Allemagne, Arabie Saoudite, Australie, etc.

LE MARCHÉ BOURSIER

COUP D'ŒIL

Summary table for Montreal, Toronto, and Dollar markets with volume, price, and change indicators.

Table for La Bourse de Montréal listing various indices and their values.

Table for La Bourse de Toronto listing various indices and their values.

Table for La Bourse de Vancouver listing various indices and their values.

Table for Le Marché Américain listing various indices and their values.

Table for Les plus actifs de Toronto listing top trading stocks.

Table for Les plus actifs de Montréal listing top trading stocks.

Table for Les plus actifs de Montréal listing top trading stocks.

Table for Les plus actifs de Montréal listing top trading stocks.

Table for Les plus actifs de Montréal listing top trading stocks.

Table for Les plus actifs de Montréal listing top trading stocks.

Table for Les plus actifs de Montréal listing top trading stocks.

Table for Les plus actifs de Montréal listing top trading stocks.

Table for Les plus actifs de Montréal listing top trading stocks.

Table for Les plus actifs de Montréal listing top trading stocks.

Table for Les plus actifs de Montréal listing top trading stocks.

MONTRÉAL

Summary table for Montreal market.

TORONTO

Summary table for Toronto market.

DOLLAR

Summary table for Dollar market.

OR

Summary table for OR market.

LA BOURSE DE MONTRÉAL

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

MONTRÉAL

Summary table for Montreal market.

TORONTO

Summary table for Toronto market.

DOLLAR

Summary table for Dollar market.

OR

Summary table for OR market.

LA BOURSE DE MONTRÉAL

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

MONTRÉAL

Summary table for Montreal market.

TORONTO

Summary table for Toronto market.

DOLLAR

Summary table for Dollar market.

OR

Summary table for OR market.

LA BOURSE DE MONTRÉAL

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

MONTRÉAL

Summary table for Montreal market.

TORONTO

Summary table for Toronto market.

DOLLAR

Summary table for Dollar market.

OR

Summary table for OR market.

LA BOURSE DE MONTRÉAL

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

Advertisement for Logiciel + Investmax s.e.n.c. featuring a 'chuté?' graphic and contact information.

Table of Montreal stock market data.

Table of Montreal stock market data.

ÉCONOMIE

Organismes génétiquement modifiés

La Grande-Bretagne fera des essais à grande échelle

AGENCE FRANCE-PRESSE

Le gouvernement britannique a annoncé hier le lancement cette année de trois expériences de culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM) en champ à grande échelle, sous la surveillance, pendant quatre ans, d'un comité scientifique indépendant.

Toute éventuelle décision d'une future commercialisation de ce type de cultures doit avoir lieu « sans risque », a indiqué le secrétaire d'État à l'Environnement, Michael Meacher. « Le programme d'évaluation aidera à prendre en compte les inquiétudes qui ont été exprimées », a-t-il ajouté, alors que les associations de défense de l'environnement soulignent depuis plusieurs mois les risques posés à la nature et à la santé par ce type de cultures, destinées notamment à rendre les plantes plus résistantes contre les insectes ou les herbicides.

Les associations opposées à de telles recherches ont affirmé que les mesures de sécurité entourant ces expériences étaient insuffisantes, craignant que les cultures d'OGM ne contaminent les cultures traditionnelles les plus proches et attaquent l'environnement.

Ils réclament un moratoire de cinq ans sur toute commercialisation des produits d'OGM en Grande-Bretagne. Pour l'instant, la Grande-Bretagne a seulement procédé à des essais à petite échelle de culture d'OGM, notamment de maïs, provoquant déjà une large contestation dans un pays traumatisé par les morts de la crise de la « vache folle » et une série de scandales liés à la sécurité des aliments.

Les Amis de la Terre ont qualifié hier soir les essais annoncés d'« inadéquats et non scientifiques ».

Mattel élimine 3000 emplois

Barbie vit difficilement sa quarantaine

AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — La célèbre poupée Barbie a la quarantaine difficile et son fabricant Mattel a annoncé hier 3000 suppressions d'emplois ainsi que des pertes financières pour les trois premiers mois de l'année.

Pour Jill Barad, la pétulante p.-d.g. du groupe de Los Angeles, le réveil est brutal, d'autant plus qu'Hasbro, son principal concurrent, est maintenant sur ses talons pour lui souffler la place de premier fabricant de jouets mondial.

Au premier trimestre, Mattel a essuyé une perte de 17,9 millions, comparée à un bénéfice net de 12,7 millions sur la même période l'an dernier, pour un chiffre d'affaires de 692 millions (-2 %). Hasbro, qui fabrique notamment GI Joe, l'équivalent masculin et militaire de Barbie, a annoncé le même jour des résultats positifs avec un bénéfice en hausse de 77 % à 13,8 millions et un chiffre d'affaires en progression de 38 % à 668,4 millions.

Autre revers pour Mattel, le groupe Hasbro a obtenu les droits de commercialisation des figurines de la prochaine série Star Wars, qui va envahir les écrans américains et mondiaux d'ici l'été.

Barbie, qui vient de fêter ses 40 ans, cherche à faire face à la menace. La nouvelle série de poupées mannequins distribuée aux États-Unis depuis le début de l'année a permis une augmentation de 26 % des ventes dans ce pays. Mais dans le reste du monde, où les « vieilles » Barbie ont été soldées avant la commercialisation des modèles restylés, les ventes ont baissé de 7 % en valeur. La poupée blonde, symbolisant la femme américaine, adopte aussi les méthodes musclées du capitalisme. Mattel a annoncé hier la suppression de 3000 emplois (10 % de ses effectifs) et des fermetures d'usines.

À 47 ans, Jill Barad détonne dans le monde de la finance. C'est une femme à la tête d'un groupe de taille mondiale, et les analystes financiers n'ont pas l'habitude de voir un dirigeant d'entreprise leur présenter en dansant les nouvelles publicités du groupe. Après leur avoir affirmé pendant une grande partie de 1998 que tout allait bien, Jill Barad avait soudain averti en décembre que les résultats pour l'année ne seraient pas aussi bons que prévu.

Le titre du groupe a pris ce revirement de plein fouet. De 45 \$ US l'été dernier à Wall Street, il est tombé jusqu'à 25 \$ US. Il s'affichait hier en hausse de 4 \$ US à 30 \$ US après l'annonce des mesures de restructuration.

Les partisans de Jill Barad soulignent que depuis qu'elle a pris les commandes du destin de Barbie au début des années 80, le chiffre d'affaires annuel de Mattel a bondi de 200 millions \$ US à plus de 1,7 milliard. Cette performance lui a valu d'être nommée p.-d.g. en janvier 1997.

Pour contrer Hasbro, Mattel a choisi la voie de la diversification: deux acquisitions (The Pleasant Company et The Learning Company) vont lui permettre de s'étendre dans le secteur des jeux éducatifs et notamment des logiciels de jeux. Le groupe a également annoncé hier qu'il allait consacrer 50 millions au développement de ses activités sur Internet pour attirer les amateurs de Barbie et mieux leur vendre des poupées. Jill Barad table sur 60 millions de dollars de ventes par ce truchement dès 1999 avec des marges bénéficiaires bien supérieures à celles du réseau de commercialisation traditionnel.

Seul écueil pour cette stratégie, les grands distributeurs comme Toys « R » Us ne vont sans doute pas apprécier d'être ainsi court-circuités. Lorsque les figurines Star Wars d'Hasbro vont arriver sur les étagères le 3 mai prochain, Barbie pourrait bien être reléguée dans l'arrière-boutique.

Fonds communs de placement

Le marché reste lent

Toronto (PC) — Le marché des fonds communs de placement est resté plutôt lent en mars, à l'image de la saison des REER.

Les actifs des fonds communs canadiens étaient de 340 milliards le mois dernier, soit 5 % de plus qu'en mars 1998, a indiqué hier l'Institut des fonds d'investissement du Canada. Les ventes nettes se sont chiffrées à 4,9 milliards, à peine plus qu'en février, mais presque moitié moins que les 9,2 milliards de mars 1998, a précisé l'organisme.

Les régimes enregistrés d'épargne-retraite n'ont pas fait mieux durant la période de pointe de janvier et de février, puisqu'il ne s'en est vendu que pour 7,5 milliards, soit 29 % de moins que l'année précédente.

Les investisseurs qui ont opté pour les fonds communs ont continué de privilégier le marché monétaire au détriment des actions canadiennes. Alors que les ventes de fonds monétaires sont passées de 228 millions à 1,3 milliard en un an, celles des fonds d'actions canadiennes ont chuté de 2,4 milliards à 468 millions. Par ailleurs, si Wall Street poursuit toujours sa montée au delà des 10 000 points, la Bourse de Toronto n'a pas connu de hauts faits d'arme cette année. La valeur du marché canadien a toutefois crû de 7 % depuis le début de l'année.

L'Institut a observé un déclin important des ventes nettes de fonds canadiens équilibrés, de fonds obligataires et de fonds de dividendes, de même qu'une baisse moins marquée des ventes de fonds d'actions américaines et internationales.

Le Groupe Investors demeure la plus importante société de fonds communs avec des actifs de plus de 37 milliards, en hausse de 3,9 % par rapport à mars 1998. Les Fonds communs Royal sont bons deuxième, avec des actifs d'un peu moins de 30 milliards, en hausse de 2,9 %.

Téléphone: 985-3344  
Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet:  
www.offres.ledevoir.com

AVIS PUBLICS  
HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

Cégep de Saint-Laurent

APPEL D'OFFRES PUBLIC

RÉFECTION EXTÉRIEURE ET PEINTURE, PAVILLON G

CÉGEP DE SAINT-LAURENT

PROJET N° 079-7090-02-955

SOUSSION N° 2134

Propriétaire: CÉGEP DE SAINT-LAURENT, 625, avenue Sainte-Croix, Saint-Laurent (Québec) H4L 3X7. Téléphone: (514) 747-6521, poste 338. Télécopieur: (514) 748-1250.

Architectes: PIERRE COLLETTE, ALAIN DUVAL ET ASSOCIÉE, ARCHITECTES, 6750, avenue Du Parc, bureau 310, Montréal (Québec) H3N 1W7. Téléphone: (514) 274-1082. Télécopieur: (514) 274-1821.

Le Cégep de Saint-Laurent, propriétaire, demande des soumissions pour des travaux de « Réfection extérieure et peinture, Pavillon G » au Cégep de Saint-Laurent.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau de l'architecte à compter de 9 h, le 16 avril 1999, au 6750, avenue Du Parc, Montréal (Québec), téléphone (514) 274-1082, contre un montant non remboursable de cent dollars (100 \$) en argent comptant ou en chèque visé au nom du Cégep de Saint-Laurent.

Les soumissions dans les enveloppes cachetées et adressées au soumissionnaire, seront reçues au local B21-G du Cégep de Saint-Laurent jusqu'à 10 h 30, heure en vigueur localement, le 3<sup>e</sup> jour du mois de mai 1999, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de 8 000 \$, à l'ordre du Donneur d'ouvrage, Cégep de Saint-Laurent, ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'entre elles correspond à cinquante pour cent (50 %) du prix du contrat et lorsqu'elles sont sous forme de chèque visé, le montant de chacune d'entre elles correspond à dix pour cent (10 %) du prix du contrat.

Seules seront considérées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec, ou dans une province ou un territoire visé par cet accord, et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c.B.-1.1). Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions du Règlement sur les contrats de construction des immeubles des collèges d'enseignement général et professionnel, en vigueur depuis décembre 1997.

Une visite de chantier est prévue le 23 avril 1999, à 19 h. Veuillez vous présenter à l'entrée principale du Cégep.

Le Donneur d'ouvrage ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Paul-Émile Bourque, ingénieur  
Directeur des services de l'équipement

**Avis public**

**Ville de Montréal**

**Service du greffe**  
**Usage conditionnel**

Avis public est donné que le comité exécutif de la Ville de Montréal, à sa séance prévue pour le 5 mai 1999 à 9h, sera saisi d'une demande d'autorisation pour exercer un usage conditionnel relativement à la propriété sise au 3510-A, avenue Lacombe. (\$990545013)

L'autorisation permettrait l'implantation de l'usage «bureau» au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment, conformément au Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., c. U-1).

Le greffier,  
**M<sup>r</sup> Léon Laberge**

Montréal, le 16 avril 1999

**Transports Québec**

**Québec**

**APPEL D'OFFRES ET DE CANDIDATURES**

Contrat n° : 5410-99-E207 — Effectuer des travaux d'arpentage foncier qui lui seront demandés par le Service des projets de la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie, dans les M.R.C. Vaudeville-Soulanges, Beauharnois-Salaberry et le Haut-Saint-Laurent.

Seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises, ayant un établissement au Québec, ou dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental et qui ont commandé une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils soumissionnent; dans le cas d'un consortium, cette dernière exigence est considérée rencontrée si chacune des parties s'est procuré une copie du dossier d'appel d'offres.

Coût du dossier : 20 \$

Réception des offres : salle des soumissions de Montréal.

Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres : Montréal, le lundi 3 mai 1999, 15 h.

Ne sera pas considérée une soumission présentée par une personne ayant bénéficié, en 1997, d'une mesure d'application temporaire ou de départ assisté prévu à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics ou par une entreprise que cette personne contrôle directement ou indirectement ou par un autre tiers lorsque, dans ce dernier cas, l'un des principaux exécutants du contrat serait une telle personne.

On peut obtenir copie du dossier d'appel d'offres moyennant le paiement du montant indiqué à la rubrique « Coût du dossier » : ce coût, qui inclut les taxes, est payable en espèces, par chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances et n'est pas remboursable.

Les intéressés peuvent consulter ou obtenir les documents d'appel d'offres en s'adressant aux bureaux suivants :

|  |  |
|--|--|
| <b>QUÉBEC</b><br>Salle des soumissions<br>Ministère des Transports<br>700, boul. René-Lévesque Est<br>2 <sup>e</sup> étage<br>Québec (Québec) G1R 4Y9<br>Tél.: (418) 644-8848. | <b>MONTRÉAL</b><br>Salle des soumissions<br>Ministère des Transports<br>Tour de la bourse<br>800, Place Victoria, 13 <sup>e</sup> étage<br>Case postale 395<br>Montréal (Québec) H4Z 1J2<br>Tél.: (514) 873-6061 |
|--|--|

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des offres reçues.  
Le sous-ministre  
André Trudeau

**Avis public**

**Ville de Montréal**

**Service du greffe**  
**Étude d'un programme de développement**

(6420-24, rue Saint-Denis, entre les rues de Bellechasse et Beaubien)

Le requérant sollicite l'autorisation de la Ville de Montréal pour l'occupation du bâtiment à des fins commerciales.

L'emplacement est situé aux 6420-24, rue Saint-Denis tel qu'illustré sur le croquis ci-dessous.

Conformément au Règlement sur la procédure d'approbation de projets de construction, de modification et d'occupation et sur la Commission Jacques-Viger (R.R.V.M., c. P-7), toute personne intéressée peut transmettre par écrit ses commentaires sur le projet, en mentionnant le numéro de référence S990489013, au plus tard le 25 mai 1999, à l'attention du greffier, bureau R-113A, hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, H2Y 1C6.

Un document d'information peut être consulté aux bureaux Accès Montréal Ville-Marie, 275, rue Notre-Dame Est (872-6395) et Rosemont/Petit-Patrie, 6100, 9<sup>e</sup> Avenue (872-6386). Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 872-5985.

Le projet consiste en l'occupation du bâtiment existant à des fins commerciales.

Ce projet déroge à la réglementation municipale quant à l'usage prescrit dans un secteur exclusif d'habitation (H.2.4).

Montréal, le 16 avril 1999  
Le greffier,  
**M<sup>r</sup> Léon Laberge**

**Avis public**

**Ville de Montréal**

**Service du greffe**  
**Étude d'un programme de développement**

(6420-24, rue Saint-Denis, entre les rues de Bellechasse et Beaubien)

Le requérant sollicite l'autorisation de la Ville de Montréal pour l'occupation du bâtiment à des fins commerciales.

L'emplacement est situé aux 6420-24, rue Saint-Denis tel qu'illustré sur le croquis ci-dessous.

Conformément au Règlement sur la procédure d'approbation de projets de construction, de modification et d'occupation et sur la Commission Jacques-Viger (R.R.V.M., c. P-7), toute personne intéressée peut transmettre par écrit ses commentaires sur le projet, en mentionnant le numéro de référence S990489013, au plus tard le 25 mai 1999, à l'attention du greffier, bureau R-113A, hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, H2Y 1C6.

Un document d'information peut être consulté aux bureaux Accès Montréal Ville-Marie, 275, rue Notre-Dame Est (872-6395) et Rosemont/Petit-Patrie, 6100, 9<sup>e</sup> Avenue (872-6386). Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 872-5985.

Le projet consiste en l'occupation du bâtiment existant à des fins commerciales.

Ce projet déroge à la réglementation municipale quant à l'usage prescrit dans un secteur exclusif d'habitation (H.2.4).

Montréal, le 16 avril 1999  
Le greffier,  
**M<sup>r</sup> Léon Laberge**

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE BERVILLE, COUR DU QUÉBEC, NO. 755-22-001317-992 - BREF D'EXECUTION, FOND DE L'HOPITAL DU HAUT-RICHELIEU. Partie demanderesse -vs- INFO KIOSQUE INC., Partie défenderesse. Le 27ème jour de avril 1999 à 10h00, au 920, boul. Séminaire Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu, district de Ibergville, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de INFO KIOSQUE INC., saisis en cette cause, consistant en: Un kiosque rotatif avec mouleur, le kiosque a une forme ronde d'un diamètre d'environ 42 pouces x 8 pieds de haut avec 16 places pour affichage et accessoires. ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: GUY AIDANS huissier du district de Ibergville. AIDANS, HUISSIERS - 450-356-2224 Fax: 450-346-7708, 311, Rue Collin, St-Jean sur Richelieu, J6B 689

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE BERVILLE, COUR DU QUÉBEC, NO. 755-22-001317-992 - BREF D'EXECUTION, FOND DE L'HOPITAL DU HAUT-RICHELIEU. Partie demanderesse -vs- INFO KIOSQUE INC., Partie défenderesse. Le 26ème jour de avril 1999 à 10h00, au 205, rue Leclerc, Grandy, district de Bedford, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de INFO KIOSQUE INC., saisis en cette cause, consistant en: Un kiosque rotatif avec mouleur, le kiosque a une forme ronde d'un diamètre d'environ 42 pouces x 8 pieds de haut avec 16 places pour affichage et accessoires. ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: GUY AIDANS huissier du district de Ibergville. AIDANS, HUISSIERS - 450-356-2224 Fax: 450-346-7708, 311, Rue Collin, St-Jean sur Richelieu, J6B 689

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LAVAL, COUR SUPÉRIEURE, NO. 540-05-004380-998, SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie demanderesse -vs- INF KIOSQUE INC., Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 27-04-99 à 11:00 au 1595, boul. Des Laurentides, Laval, district de Laval seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de 130231 CANADA INC., saisis en cette cause, soit: Equipement de restaurant, congélateur, réfrigérateur, étagerie, comptoir, etc. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. St-Eustache, le 14 avril 1999. ALAIN TRUDEL, huissier de Justice. PHILIPPE TREMBLAY, DION & ASS. HUISSIERS, 165 Rue Du Moulin, St-Eustache, Québec J7R 2P5, (450) 491-7575

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LAVAL, COUR SUPÉRIEURE, NO. 540-05-004380-998, SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie demanderesse -vs- INF KIOSQUE INC., Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 27-04-99 à 11:00 au 1595, boul. Des Laurentides, Laval, district de Laval seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de 130231 CANADA INC., saisis en cette cause, soit: Equipement de restaurant, congélateur, réfrigérateur, étagerie, comptoir, etc. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. St-Eustache, le 14 avril 1999. ALAIN TRUDEL, huissier de Justice. PHILIPPE TREMBLAY, DION & ASS. HUISSIERS, 165 Rue Du Moulin, St-Eustache, Québec J7R 2P5, (450) 491-7575

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LAVAL, COUR SUPÉRIEURE, NO. 540-05-004380-998, SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie demanderesse -vs- INF KIOSQUE INC., Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 27-04-99 à 11:00 au 1595, boul. Des Laurentides, Laval, district de Laval seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de 130231 CANADA INC., saisis en cette cause, soit: Equipement de restaurant, congélateur, réfrigérateur, étagerie, comptoir, etc. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. St-Eustache, le 14 avril 1999. ALAIN TRUDEL, huissier de Justice. PHILIPPE TREMBLAY, DION & ASS. HUISSIERS, 165 Rue Du Moulin, St-Eustache, Québec J7R 2P5, (450) 491-7575

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LAVAL, COUR SUPÉRIEURE, NO. 540-05-004380-998, SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie demanderesse -vs- INF KIOSQUE INC., Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 27-04-99 à 11:00 au 1595, boul. Des Laurentides, Laval, district de Laval seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de 130231 CANADA INC., saisis en cette cause, soit: Equipement de restaurant, congélateur, réfrigérateur, étagerie, comptoir, etc. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. St-Eustache, le 14 avril 1999. ALAIN TRUDEL, huissier de Justice. PHILIPPE TREMBLAY, DION & ASS. HUISSIERS, 165 Rue Du Moulin, St-Eustache, Québec J7R 2P5, (450) 491-7575

**Myriam Bédard,**  
Double médaillée d'or olympique en biathlon

**Moi, j'ai signé ma carte de don d'organes**

**Et vous?**

1 800 267-3434

LE DON DE LA VIE

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 500-02-071274-984, SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie demanderesse -vs- SANDRA STEIN, Partie défenderesse. PRFNEZ AVIS que le 28-04-99 à 11:00, au 1010, Ste-Catherine Ouest, # 545, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SANDRA STEIN, saisis en cette cause, soit: Plusieurs peintures et lithographies, sculptures, armoire, bureau, etc. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. St-Eustache, le 14 avril 1999. ALAIN TRUDEL, huissier de Justice. PHILIPPE TREMBLAY, DION & ASS. HUISSIERS, 165 Rue Du Moulin, St-Eustache, Québec J7R 2P5, (450) 491-7575

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE DE SAINT-LÉONARD, NO. 0017-5904 - BREF D'EXECUTION, LA VILLE DE ST-LÉONARD, Partie demanderesse -vs- BERARDI, LUIGI, Partie défenderesse. Le 28ème jour de avril 1999 à 10h00, au 6232, rue Val-Marie, St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de BERARDI, LUIGI, saisis en cette cause, consistant en: 1 ordinateur complet, 1 T.V. couleur, vidéo VHS, valise d'outils et outils et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MICHEL DI FIORE huissier du district de Montréal. Macera & Associés, HUISSIERS - 514-848-0979 - Fax: 848-7016, 31, rue St-Jacques ouest, Rez-de-chaussée, Montréal, Québec H2Y 1K9

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE (Avis dans le journal: art. 795 C.C.O.) Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de Pierre Laprise, en son vivant domicilié au 2315, rue De Lorimier à Montréal, province de Québec, H2K 3X4, survenu le 17 janvier 1999, un inventaire des biens du défunt a été fait par la liquidatrice successorale, Lise Bernier, le 12 avril 1999, devant Me Michel Perreault, notaire, 450, boulevard Ste-Anne à Joliette, province de Québec, J6E 4Z9, conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, à l'étude de Me Michel Perreault, notaire, 450, boulevard Ste-Anne à Joliette, province de Québec, J6E 4Z9. Date: le 12 avril 1999. Lise Bernier, liquidatrice

AVIS 1217  
CONCERNANT L'INTERDICTION D'ALIÉNATION D'UN DROIT DE PROPRIÉTÉ DANS LES LOTS VISÉS PAR LE MANDAT DE RÉNOVATION CADASTRALE 1217

Conformément à l'article 15 de la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois, le ministre des Ressources naturelles fixe la période d'interdiction d'aliénation d'un droit de propriété dans les lots visés par le mandat de rénovation cadastrale 1217.

Le territoire visé par l'interdiction est situé dans la circonscription foncière de Montréal et comprend, en référence au cadastre de la paroisse de Longue-Pointe, les lots 331 à 333, 333A à 333C, 334, 335, 335A, 336 à 394, 528, 531 à 536, 568 à 585, 611, 612, 641 à 653, 703, 704, 794 à 821, 985, 1034 à 1036, 1042, 1433, 1434, 1440, 1443, 1469 à 1477, 1514, 1515, 1519, 1520, 1561, 1586 à 1588, 1598, 1667, le bloc 1, les subdivisions de ces lots, une partie du lot 506 et les subdivisions 506-23 à 506-32, les parcelles sans désignation cadastrale de ce territoire ainsi que tous les lots créés dans le territoire visé suite à une opération cadastrale se rapportant à ces lots depuis la date de publication du présent avis jusqu'à la date du début de la période d'interdiction.

La période d'interdiction débutera le 4 mai 1999 et se terminera le 19 mai 1999 ou dès l'entrée en vigueur du plan de rénovation si elle survient avant l'expiration de cette période.

Un plan du territoire visé par cet avis, intitulé « Plan d'ensemble du mandat de rénovation cadastrale 1217 », peut être consulté en s'adressant à :

Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal  
1, rue Notre-Dame Est, Bureau 2.175  
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Québec, le 26 mars 1999

La Direction de la rénovation cadastrale,  
Pierre Tessier

**Québec**

**AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS**

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Partie demanderesse  
JOSEPHINE JEANTY  
Partie défenderesse  
ASSIGNATION  
ORDRE est donné à JOSEPHINE JEANTY de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Laval, sis 2800, boul. St-Martin Ouest, Laval, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le Journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de JOSEPHINE JEANTY. Lieu: Laval. Date: 13-04-99

CAROLE LEFORT

AVIS PUBLIC  
BUREAU DE CREDIT MO-RO  
7167, boul. Monk  
Montréal, Qc H3E 3J6  
Tél.: (514) 362-8930

A titre d'agent de renseignements personnels, nous recueillons et détenons des données personnelles ou financières sur des individus. Nous communiquons à nos clients des rapports de crédit sur le caractère, la réputation et la solvabilité de ces individus. Après identification, vous pourrez consulter votre dossier et, le cas échéant, le faire corriger. Veuillez vous adresser à RONALD THIBAUT par écrit ou par téléphone. Montréal, le 14 avril 1999

PRENEZ AVIS que la compagnie QUÉBEC MULTIMEDIA RESEARCH CENTER, INC./CENTRE DE RECHERCHE MULTIMEDIA QUÉBEC, INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 7 avril 1999

MENDELSON ROSENZVEIG SHACTER  
Les procureurs de la compagnie

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LAVAL, COUR SUPÉRIEURE, NO. 540-12-006511-992

**COUR SUPÉRIEURE**  
PRÉSENT GREFFIER SPÉCIAL  
EDDY NICOLAS

Partie défenderesse  
LIDY MAKASI

ORDRE est donné à LIDY MAKASI de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de LIDY MAKASI. Lieu: Montréal. Date: 08 avril 1999

MICHEL MARTIN

## É D I T O R I A L

## Quand l'impôt tue l'impôt

C'est la saison des impôts. Au temps des seigneuries, nos ancêtres censitaires devaient réserver trois ou quatre jours de travail gratuit par an à leur seigneur. Heureusement, les choses ont bien changé depuis. Aujourd'hui, les lois interdisent le travail gratuit et c'est en toute démocratie que les citoyens que nous sommes doivent consacrer plus du tiers de leur année de travail aux bonnes œuvres de la reine...

Une étude de Statistique Canada dont *Le Devoir* publiait les conclusions dans son édition d'hier, nous rappelle une fois de plus que les revenus des ménages n'ont pas progressé au cours des dernières années. Le même organisme nous apprenait il y a quelques semaines que la première dépense d'une famille est l'impôt auquel chacune consacre en moyenne 21 ¢ par dollar, comparativement à 20 ¢ pour le logement et 11 ¢ pour la nourriture.

Évidemment, tous ne contribuent pas dans la même proportion, les ménages à revenu modeste étant bénéficiaires nets de l'intervention de l'État, alors que les familles moyennes et plus fortunées participent de plus en plus, en fonction de leurs revenus.

Au Québec, 55 % des gens qui complètent une déclaration d'impôt sur le revenu gagnent moins de 20 000 \$, de sorte qu'ils ne paient au total que 4,5 % de tous les impôts mais reçoivent évidemment beaucoup plus. De son côté, la classe moyenne représente 35 % des contribuables avec des revenus se situant entre 20 000 \$ et 50 000 \$ et elle assume 47 % du fardeau total. Quant à ceux qu'on appelle les «riches» et qui comptent pour 10,5 % des contribuables québécois avec plus de 50 000 \$, ils paient ensemble la moitié de tous les impôts des particuliers.

Depuis 1980, ce sont surtout les hausses d'impôt résultant de la non-indexation des échelles qui expliquent que les deux tiers des augmentations de revenus des particuliers ont été accaparés par les gouvernements, comparativement à 32 % dans les autres pays membres du G 7. D'où le gel, voire la régression du pouvoir d'achat des familles. On comprend donc facilement que les salariés à qui on en demande un peu plus au bureau ou à l'usine aient l'impression de travailler pour rien, comme deux professeurs de l'Université du Québec viennent d'en faire la démonstration de façon éloquent.

En effet, dans cette étude, Yves Chartrand et Claude Laferrière en arrivent à la conclusion que l'impôt n'encourage pas la classe moyenne à tenter d'améliorer son sort en travaillant davantage. Surtout les familles qui ont des enfants et qui reçoivent des crédits d'impôt du genre crédits TPS et TVQ, crédits pour la famille et pour la garde des enfants, etc.

Le principe est simple: pour chaque millier de dollars supplémentaire gagné, le contribuable de la classe moyenne doit non seulement payer plus d'impôt, ce qui est normal, mais il perd aussi une fraction croissante de ses crédits spéciaux avec pour résultat que la hausse de son salaire sera à peu près annulée. Le ministre aura beau expliquer que ces crédits spéciaux existent pour répondre aux besoins des familles à revenu modeste et qu'il est par conséquent normal de les perdre progressivement à mesure que le revenu de travail augmente, cela ne change rien au résultat: une fiscalité trop lourde décourage les individus à tenter d'améliorer leur sort honnêtement et les incite à travailler au noir, même parmi la classe moyenne.

Toutes ces données publiées au fil des mois alimentent parmi les citoyens le sentiment d'être les dindons d'une farce trop grasse et bien indigeste. À force d'exiger de plus en plus des gens les plus actifs de la société, les gouvernements contribuent à alimenter un sentiment de méfiance à l'égard de tout nouveau programme de transfert dont les contribuables de la classe moyenne ne sont pas eux-mêmes les premiers bénéficiaires. C'est là le pire des scénarios pour un État qui se veut providentiel.

jrnsansfacon@ledevoir.ca

## Respect des victimes

La ministre fédérale de la Justice Anne McLellan a présenté hier un projet de modification du Code criminel pour renforcer la participation des victimes d'actes criminels au système de justice pénale.

L'élargissement du rôle des victimes dans le système judiciaire est une question délicate.

Il va de soi que la justice soit rendue dans le respect des victimes, que l'État s'assure que ces dernières disposent de toute l'information sur les étapes du processus judiciaire ou sur les raisons pour lesquelles des accusations n'ont pas été portées et qu'elles soient protégées contre l'intimidation et le harcèlement, soutenues psychologiquement et matériellement dans leur démarche et même indemnisées.

Par contre, il faut garder à l'esprit que notre système est fondé sur la délégation à l'État de la responsabilité de combattre le crime, de poursuivre les criminels et de les punir. Les discours tonitruants entendus dans certains milieux canadiens depuis quelques années, notamment les discours réformiste et conservateur durant la dernière campagne électorale fédérale, étaient de nature à ébranler ce principe en exaltant les droits des victimes comme si le respect de ceux-ci était incompatible avec le respect des droits des accusés.

Le projet de loi présenté hier par Mme McLellan sera peut-être jugé trop timide par certains groupes. Il constitue pourtant, à première vue, un compromis valable. Le premier mérite de la ministre est de lancer un appel à un changement de culture dans notre système judiciaire de manière à ce que les victimes, mais aussi les témoins, soient traités avec plus de compassion et de respect.

Les amendements proposés permettent de mieux tenir compte de l'impact de la libération sous cautionnement d'un accusé sur la sécurité du plaignant. Ils assurent une meilleure protection de la vie privée d'un plus grand nombre de victimes en permettant au juge d'interdire la publication de leur identité lorsque l'intérêt de la justice le justifie.

Ils offrent aux victimes d'agressions sexuelles ou de crimes violents de moins de 18 ans une meilleure protection contre l'intimidation en imposant des restrictions raisonnables au contre-interrogatoire par des accusés qui se défendent eux-mêmes. Ils assurent aux victimes d'exprimer verbalement devant le tribunal en quoi le crime a une incidence sur leur vie, ce qui peut avoir un effet bénéfique.

Le projet de loi reste toutefois timide en ce qui a trait à l'information transmise aux victimes une fois le procès terminé.

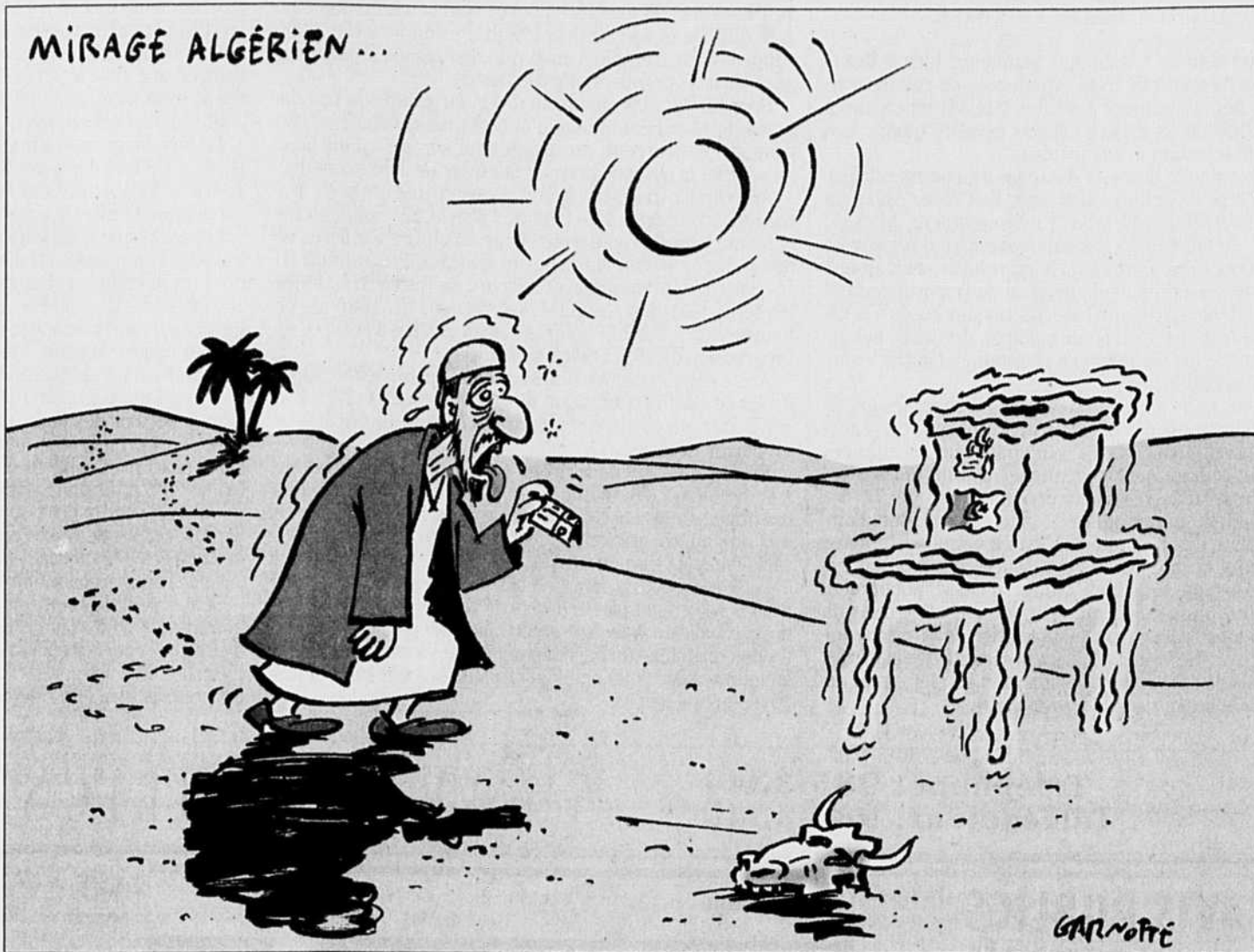
Une dernière mise en garde: Ottawa doit résister à la tentation d'accroître ses services directs auprès des victimes, un domaine déjà occupé par les provinces.

mvenne@ledevoir.ca

### LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON  
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE  
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



### LETTRES

#### Paul David, un homme de cœur

Pour Carrefour Humanisation-Santé, un organisme dédié à l'humanisation des soins de santé au Québec et préoccupé du respect, de la dignité de la personne et de ses besoins spirituels, Paul David fut l'élément qui a dynamisé l'action de notre formation dès ses débuts à la fin des années 70.

À l'avant-garde de l'avancement dans la médecine moderne mais également préoccupé par le fait que les professionnels avaient moins de disponibilité pour bien connaître la personne humaine au-delà d'une pathologie quelconque, Paul David devint le premier président du Carrefour des chrétiens du Québec pour la santé qui, depuis 1997, a pour nom Carrefour Humanisation-Santé.

Parmi ses collaborateurs de l'époque, on retrouve sœur Gisèle Fortier, des petites franciscaines de Marie, sœur Claire Perreault, des sœurs hospitalières de Saint-Joseph, Lucien Lacoste et Jean-Guy Lavoie, respectivement directeur général de l'hôpital Notre-Dame et de l'hôpital de Haute-Rive, le Dr Victor Goldbloom, Henry J. Hannon, administrateur hospitalier, et le Dr Michel Copti, neurologue.

Plusieurs membres de Carrefour gardent en mémoire ses qualités de respect et d'écoute de l'autre et sont unanimes à reconnaître la droiture et la pondération de son jugement.

Tous ont été à même d'apprécier sa disponibilité alors que, sénateur, il assistait encore à nos réunions apportant à nos discussions le temps qu'il fallait même s'il était sûrement très sollicité de toutes parts.

Pour le Dr David, le souci de reconnaître la présence, la différence et l'équivalence des gens qu'il rencontrait faisait partie de son quotidien. J'ai eu le plaisir de travailler à l'Institut de cardiologie de Montréal et le privilège de côtoyer le Dr David régulièrement à titre de présidente du Comité consultatif au personnel clinique (CCPC).

Rapidement, j'ai senti chez cet homme la sincérité de son écoute et sa préoccupation de développer chez son personnel l'esprit de solidarité de même que de protéger la dignité et la liberté de chacun d'entre nous.

À ses côtés, que nous soyons novices ou experts,

infirmières, médecins, employés de soutien ou autres, nous savions qu'il s'intéressait à chacun d'entre nous en tant qu'être humain.

Un sourire, un bonjour en nous nommant, une main sur l'épaule, un arrêt pour s'informer de nous et de notre travail, confirmaient que le Dr David nous considérait.

À l'aube de l'an 2000, il m'apparaît de plus en plus important de poursuivre l'œuvre entreprise par cet homme d'envergure.

Aujourd'hui, les membres de Carrefour Humanisation-Santé désirent lui rendre hommage et dire à ses proches combien nous avons apprécié les qualités du Dr David, un homme de cœur, exemple d'espérance, d'humilité et d'ajout pour l'humanité.

Monique Nadeau  
Présidente, Carrefour Humanisation-Santé  
Montréal, avril 1999

#### Héliane R. Alonzo n'est plus

Le Québec perd une «grande» citoyenne. Nous avons eu le plaisir de connaître Mme Alonzo qui travaillait au sein de plusieurs organismes à Laval. Elle a été la présidente d'honneur régionale de la Semaine interculturelle nationale en 1996.

Une femme d'un grand talent artistique qu'elle exprimait comme chapelière et par la réalisation de plusieurs activités en arts visuels au cours des dernières années, dans la région métropolitaine.

Elle était surtout une artiste. Au sein de la collectivité québécoise, elle contribuait avec toute sa créativité et son enthousiasme. Nous savons combien elle était importante pour sa fille, Anne-Marie, dans sa vie quotidienne mais aussi dans son œuvre poétique.

Celle-ci l'avait souligné quand on lui a remis l'Ordre du Canada en 1997.

Mme Alonzo a participé à la fondation du Festival de Trois. Elle a aussi été l'instigatrice, avec son amie Fernande Blanchard, des Passionnés des arts visuels. Elle avait tenu des galeries d'art et retrouvait le plaisir de faire découvrir des artistes au Village des arts du Centre de la nature à Laval.

Nous n'oublierons pas ses yeux pétillants de vie et de sagesse.

Nous manquerons sa joie de vivre lors de nos ré-

unions. Nous poursuivrons notre travail avec son message d'intégration. Elle reste un modèle pour les Québécoises.

Venue de son Égypte natale, elle a vécu parmi nous pendant plusieurs décennies en contribuant de façon magnifique au métissage artistique et au développement humain du Québec.

Nos sympathies les plus sincères à sa famille et à ses amis artistes.

Louise Gagné et al.  
Outremont, 13 avril 1999

#### Hommage à Rosaire Morin

Avec Rosaire Morin disparaît un des plus persistants observateurs, un des plus courageux analystes de la réalité québécoise.

Il avait de l'intérêt national une très haute idée. Par le rôle de directeur et d'animateur qu'il a joué à *L'Action nationale*, par ses travaux récents sur l'épargne au Québec qui sont venus couronner l'ensemble de son œuvre, par son observation minutieuse de tout ce qui touchait l'évolution du Québec, par ses convictions profondes, Rosaire Morin a bien mérité de la patrie.

À ses proches, à ses collaborateurs et collaboratrices, à ses amis, j'offre mes plus sincères condoléances.

Jacques Parizeau  
Montréal, 14 avril 1999

#### Le courrier de nos lecteurs

Nous publions dans cette section de la page éditoriale une sélection de lettres des lecteurs. Les lettres sont envoyées à l'adresse suivante: Courrier des lecteurs, *Le Devoir*, 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal H3A 3M9, ou encore, si par courriel, à: [lettres@ledevoir.ca](mailto:lettres@ledevoir.ca).

Toutes les lettres doivent être signées et comporter l'adresse et le numéro de téléphone où le signataire peut être joint.

Elles doivent éviter les attaques personnelles. Nous retenir en priorité les lettres courtes et dactylographiées.

### LIBRE OPINION

## L'uniforme peut transformer en tyran

BERNARD CHARIER  
Montréal

Le 7 avril dernier, à l'émission du matin de la radio de Radio-Canada, un appel à tous au sujet des expériences assimilables à celle que vivent les Kosovars m'a interpellé. Si je ne me suis pas manifesté, c'est que ce dont je peux témoigner ne peut se condenser dans une minicapsule d'une minute.

De juillet 1956 à novembre 1958, j'étais «appelé du contingent», soit soldat amateur métropolitain faisant son service militaire en Algérie, pendant ce qui n'était pas appelé une guerre, mais une «opération de maintien de l'ordre».

1956, c'était l'époque des attentats à Alger, des réverbères de fonte près des arrêts d'autobus transformés en bombes à l'heure de pointe, les danseurs du dimanche au Casino d'Alger démembrés et, plus tard, la «bataille d'Alger», menée par les paras du général Massu, opération de démantèlement des réseaux de résistants algériens, qui ne se jouait certes pas selon les règles du Cricket.

1956, j'avais 20 ans et je faisais mon entraînement militaire à Fort-de-l'eau, un camp militaire un peu à l'est d'Alger, au bord de la Méditerranée, qui ressemblait plus à un camp de vacances qu'à une ca-

serne. Après quelques mois au bord de la mer, je suis parti dans l'arrière-pays, la belle région de l'Ouarsenis, au sud-ouest d'Alger.

J'ai eu le temps de faire connaissance, en convoi et à pied, avec une région où la vie semblait s'être arrêtée au Moyen Âge, où le labour se faisait avec une charrue de bois, le battage du grain sous les sabots des mulets et la séparation du grain et de la balle grâce au vent. Une vie près de la survie, avec des préoccupations matérielles minimales et immédiates.

Je peux assurer que celui qui est rentré dans ses foyers en novembre 1958 n'était plus celui qui avait débarqué dans le port d'Alger en juillet 1956, que l'expérience est incommunicable et que c'est toujours le faible, le désarmé qui paie le prix le plus lourd. Le moindre insignifiant imberbe, ou bon gars, ou petit voyou habillé d'un uniforme, armé d'une mitraillette, peut se métamorphoser, et souvent se métamorphose, en tyranneau stupide, en exécuteur spontané et inconscient. L'uniforme procure l'anonymat. La mitraillette confère la puissance. Le faible, le désarmé se soumet, fait le dos rond, attend.

Été 1957, j'ai vu vider de sa population plusieurs vallées en une journée. L'idée, reprise au Vietnam par les Américains, est de créer des zones inter-

dités et de regrouper les populations dans des villages fortifiés, en privant ainsi les maquisards de sources de ravitaillement. Et ce, au prix d'un éclatement social, qui fait d'un petit cultivateur déraciné un réfugié sans horizon, dans son propre pays. J'étais en bouclage avec mon unité, pour bloquer les fellagas éventuels.

Et de ma colline, je pouvais suivre la progression des unités qui poussaient devant eux les habitants, les obligeant à quitter leurs habitations rustiques sans préavis. Je pouvais suivre la progression par la fumée de l'incendie des gourbis aux toits de paille, moyen radical pour convaincre quelqu'un dont on ne parle même pas la langue de quitter son foyer sur-le-champ.

C'est un spectacle difficile à oublier. Il n'y avait pas vraiment de haine comme au Kosovo, seulement de l'indifférence ou de ce mépris qu'on a pour les êtres inférieurs, celui des brahmanes pour les intouchables, sans doute.

Que conclure, si ce n'est que le très faible n'a aucune chance, et que la possession de la force donne tous les droits? Que 40 ans plus tard, en Europe, se perpétue une même politique, à un niveau de cruauté bien plus élevé, montre que collectivement nous sommes loin d'avancer vers les idéaux exprimés dans nos livres saints, déclarations et chartes.

## IDÉES

## La loi 101 ne suffit plus

La proportion de francophones diminue dans l'île de Montréal sous l'effet de plusieurs facteurs, malgré la loi sur la langue

MICHEL PAILLÉ

Démographe, Conseil de la langue française

**L**a diffusion de nos données du recensement de 1996 donne lieu à diverses mises à jour de nos connaissances dans des domaines très variés. C'est le cas notamment de la dimension linguistique. Il faut reconnaître l'apport récent de Jean Chartier, du journal *Le Devoir*, d'avoir décrit la situation qui prévaut dans l'île de Montréal.

A n'en pas douter, la proportion des francophones dans l'île de Montréal diminue depuis le milieu des années 1980. Malgré une stabilité autour de 60 % aux recensements de 1976, 1981 et 1986, nous avons prévu en 1989 une baisse de la proportion des Montréalais de langue maternelle française jusqu'à 56,5 % en 1996. Confirmée aux recensements de 1991 et de 1996, cette diminution fut plus rapide que ce que l'on pouvait entrevoir. En effet, elle amenait les francophones à 56,8 % dès 1991. En 1996, la population de langue maternelle française de l'île de Montréal ne comptait que pour 53,4 % des résidents. Par contre, selon la langue d'usage à la maison, on obtenait une majorité de francophones un peu plus élevée, soit 55,6 % de la population.

Les facteurs en cause sont nombreux: hausse de l'immigration internationale, forte concentration de celle-ci dans l'île de Montréal, faiblesse de l'immigration francophone, étalement urbain des Montréalais francophones vers la couronne, supériorité de la fécondité des allophones, etc.

## L'immigration internationale

À la fin des années 1980, le Canada a opté pour une forte hausse de l'immigration internationale, politique que le Québec a suivie sans toutefois atteindre sa quote-part. Entre 1986 et 1995, l'immigration internationale au Québec a augmenté de 79 % par rapport à la période décennale précédente, dépassant en nombre absolu (346 000) le sommet des années 1950 (330 000).

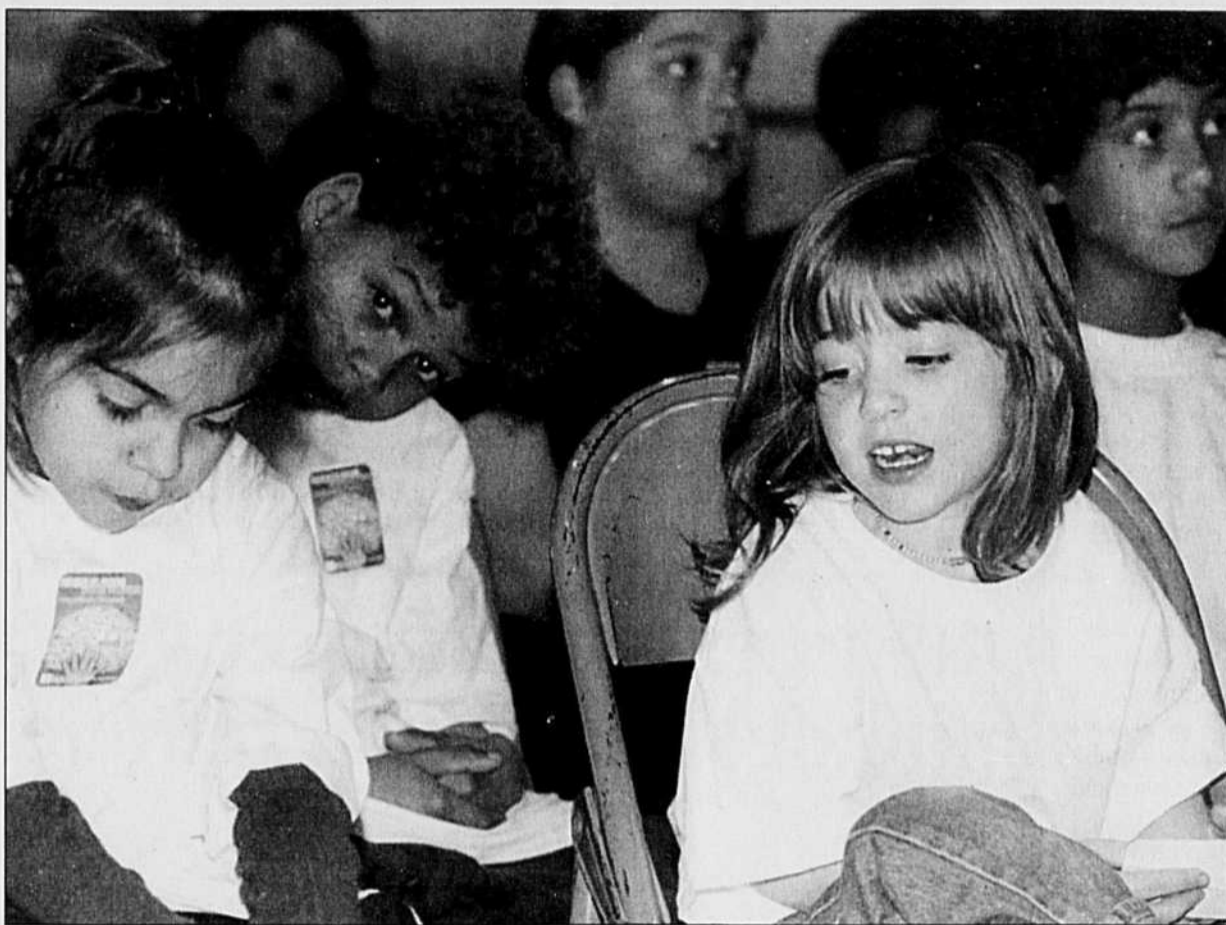
Toujours fortement concentrée dans la région métropolitaine de Montréal, surtout dans l'île, l'immigration ne compte généralement que quelques milliers de personnes de langue maternelle française. Composée à plus de 90 % de non-francophones — dont moins de 40 % connaissent le français —, l'immigration internationale assure, pour une large part, une rapide croissance démographique des langues tierces (les allophones).

## L'étalement urbain

Dans une étude que le Conseil de la langue française publiera bientôt, nous décrivons les migrations des groupes linguistiques entre les régions du Québec. La période quinquennale 1986-91 a été, pour les francophones de l'île de Montréal, un point tournant dans l'accélération de leur déplacement vers la périphérie.

Tandis qu'au début des années 1980, la population francophone de l'île de Montréal compensait ses pertes (101 400) avec le reste du Québec, elle accusait, entre 1986 et 1991, un déficit de plus de 68 000 personnes. Manifestement, l'étalement urbain a affaibli les francophones dans l'île de Montréal à partir du milieu des années 1980.

Dans les milieux scolaires de l'île de Montréal, on observe les conséquences de ces migrations en faveur des banlieues, surtout dans les écoles à très forte concentration d'immigrants ou d'enfants de familles immigrantes. Le dénombrement des écoliers est l'équivalent, à peu de choses près, d'un recensement annuel portant sur la tranche d'âge 5-17 ans. Les écoliers francophones de l'île de Montréal perdent du terrain au sein de l'ensemble de la population scolaire, toutes langues d'enseignement confondues. En 1971-72, 63,8 % des écoliers de l'île étaient de langue maternelle française. Quinze ans plus tard (année scolaire 1986-87), ils glissaient à 54,2 %. Cette année



Cette année (1998-99), les écoliers de langue maternelle française de l'île de Montréal ne forment plus la majorité absolue puisque les inscriptions donnent une proportion de 47,7 % seulement.

(1998-99), les écoliers de langue maternelle française de l'île de Montréal ne forment plus la majorité absolue puisque les inscriptions donnent une proportion de 47,7 % seulement.

Toutefois, les données scolaires portant sur la langue parlée à la maison montrent une diminution plus lente de la proportion des jeunes francophones dans l'île de Montréal. De 55,8 % qu'ils étaient en 1986-87, ils ont perdu quelques points pour atteindre cette année 52,2 % des effectifs. Avec l'apport de transferts linguistiques précoces qui ne seront pas nécessairement maintenus aux âges adultes, ils forment une majorité absolue. Cependant, les projections de Marc Termote (1994 et 1996) indiquent, elles aussi, une tendance à la baisse de la proportion des personnes qui parlent français au foyer, tant dans l'île de Montréal que dans la région métropolitaine.

## Les transferts linguistiques

Certains s'étonnent que la baisse de la proportion des francophones dans l'île de Montréal se soit produite «malgré la loi 101». On cherche alors du côté des transferts linguistiques un facteur suffisamment favorable aux francophones de l'île pour neutraliser les effets négatifs de la plupart des phénomènes démographiques, en particulier ceux décrits plus haut.

Comme l'a montré Charles Castonguay, l'adoption du français comme langue d'usage à la maison est en progression. Elle est surtout le fait d'immigrants accueillis au Québec après la loi 101, dont la langue maternelle est proche du français et qui sont arrivés au Québec en bas âge, profitant ainsi d'une scolarisation en français. Dans la région métropolitaine de

Montréal, les allophones avaient choisi, en 1971, l'anglais dans une proportion de 74 %, contre 26 % pour le français; en 1996, ce rapport était réduit à 60 % contre 40 %. C'est une nette amélioration de l'attraction du français. Mais la loi 101 étant encore très jeune, ses effets indirects sur la langue d'usage à la maison dans l'ensemble des foyers allophones ne peuvent pas avoir déjà renversé le poids de l'histoire.

**La pérennité du français dans la vie publique de l'île dépend aussi de divers autres facteurs, notamment l'immigration et la lutte contre l'étalement urbain**

Dans son ouvrage sur *La Reconquête de Montréal* (1997), le professeur Levine, de l'université du Wisconsin, se demande «si la tendance à la baisse du nombre de résidents de langue française est un signe avant-coureur de la «défrancisation» de l'île et de la région» (page 357). Bien que Levine reconnaisse le succès global de la loi 101 dans la vie publique (milieux du travail, des affaires, des services, des loisirs, etc.), il ne peut par ailleurs écarter la nécessité d'une masse critique suffisante de personnes ne faisant usage que du français à la fois dans leur vie publique et dans leur vie privée. Se refusant à donner une réponse définitive, il conclut tout de même, à l'instar du bilan gouvernemental de mars 1996, que la reconquête du français à Montréal demeure fragile.

En somme, la pérennité du français dans la vie publique de l'île de Montréal ne peut pas être assurée que par la loi 101. Elle dépend aussi de diverses autres politiques (notamment l'immigration et la lutte à l'étalement urbain) qui renforceront le noyau de francophones qui demeurent dans l'île. Car autrement, l'usage du français dans l'espace public de l'île de Montréal dépendrait de plus en plus de personnes pour qui le français est une langue seconde et d'un important afflux quotidien de francophones en provenance de la couronne métropolitaine.

Normand Baillargeon



## Tenir bon

**J**e suis en guerre. Vous aussi. Nous y sommes entrés sans avoir été consultés et personne ne sait précisément comment nous en sortirons.

Pour autant que je puisse en juger, ce conflit, qui cause tant de morts et de destruction au Kosovo, a profondément divisé les activistes d'un peu partout. J'ai pris la position que vous savez dès les tout débuts des hostilités. Depuis, je me retrouve avec des gens dont tout me sépare, sauf cette position sur le Kosovo, et contre d'autres personnes dont tout me rapproche, sauf cette position sur le Kosovo. Ce petit malaise n'est évidemment rien à comparer à ce que subissent en ce moment toutes les victimes de l'OTAN, qui s'ajoutent à celles de Milosevic. Mais il doit être surmonté par ceux qui souhaitent, comme je pense qu'il faut le souhaiter, qu'on mette un terme au plus tôt aux bombardements.

Me revenait cette semaine ce mot de Valéry expliquant que la guerre, ce sont des gens qui ne se connaissent pas qui s'entrent parce que des gens qui se connaissent très bien ne réussissent pas à s'entendre. Il faut cesser les bombardements et forcer ces gens qui se connaissent bien à s'entendre. Car il me semble, pour l'essentiel, que ce que j'écrivais de manière très posée — voire dubitative — il y a deux semaines tient tout à fait la route, i.e. que l'action de l'OTAN a des effets terribles et sont précisément contraires à ceux qu'on prétendait viser. Plus encore: les indices s'accroissent de plus en plus qui donnent à reconnaître la justesse de la position selon laquelle le fait de conclure des crimes de Milosevic à la nécessité de cette intervention de l'OTAN était un terrible non-sens.

Pour m'en tenir à des faits qui ne sont à peu près pas rapportés dans les grands médias, on apprend ainsi il y a quelques jours l'usage (interdit) d'uranium (plus précisément de l'uranium de faible activité, ou *depleted uranium*) par les forces de l'OTAN. On apprendait encore, et c'est énorme — et si cela se vérifie, c'est selon toute vraisemblance monstrueux — que le département d'État américain a refusé une solution non militaire au conflit qu'avait proposée le Parlement serbe, qui aurait convenu, le 23 mars, à la présence d'une force internationale au Kosovo.

Pour le moment, il faut donc, selon moi, persister à chercher à comprendre ce qui se passe et nous efforcer de convaincre tous ceux que l'on peut toucher que cette guerre illégale est aussi illégitime. Et viser à ce que notre pays se retire de ce borborygme et renoue avec son rôle traditionnel en matière de politique internationale. Il n'y a, hélas!, pas grand-chose d'autre à faire en ce moment.

Attendre, parler, manifester. En observant ces interminables files de réfugiés, premières victimes — et c'était tout à fait prévisible — de ce néologisme novlanguien de haut niveau: la guerre humanitaire, la guerre menée pour leur bien. En observant Milosevic renforcer sa position. En retenant cette envie de gueuler que trop de gens bien intentionnés, parfois des camarades, ont filé tout droit dans le bon gros piège à cons tendu exprès pour que nous filions dedans. En n'excluant pas tout à fait complètement qu'ils aient raison mais en étant persuadé, dans les limites humaines où s'évaluent ces choses, que la position pacifiste était cette fois-ci encore la bonne. Et pendant que tout donne à penser que les pays membres de la coalition ne savent même pas trop ce qu'ils font. Il y aura, tout à l'heure, des tas de choses à dire et surtout des tas de leçons à tirer. Le moment viendra en son temps. Les boeufs sont lents mais la terre est patiente, comme le dit joliment Falardeau.

Je sais bien que votre temps est mesuré et qu'il s'agit d'un dossier complexe. Pour vous aider à tenir bon, voici quelques sources, en nombre très limité et dont la consultation ne demande pas trop de temps. J'espère qu'elles vous seront utiles.

Je suggère d'aller d'abord voir le site <http://www.zmag.org/ZMag/kosovoqa.htm>. Il s'agit d'une série de questions et de réponses préparée par Michael Albert et Stephen R. Shalom qui permettent de connaître ce qu'il faut minimalement savoir sur le conflit, ses sources, etc.

Michel Chossudovsky a pour sa part rédigé un important texte portant sur les sources économique-historiques de ce conflit. Il faut absolument lire *Dismantling Former Yugoslavia, Reconstituting Bosnia*. Cet article est accessible à: <http://www.zmag.org/yugoslavia.htm>

À [http://www.wbur.org/connection/con\\_03.html](http://www.wbur.org/connection/con_03.html), vous aurez enfin accès, sur Real Audio, à une heure avec Noam Chomsky présentant sa position et la défendant lors d'échanges avec des auditeurs. Ce qui vous donnera peut-être envie de lire le texte, un de ses plus forts depuis longtemps à mon avis, qu'il a rédigé sur ce conflit et qui s'intitule *The Current Bombings: Behind the Rhetoric*. Pour ce faire, allez à: [http://www.zmag.org/current\\_bombings.htm](http://www.zmag.org/current_bombings.htm)

L'uranium de faible activité dont j'ai parlé plus haut? Le fait, de moins en moins contestable, qu'on aurait refusé une solution avancée par le Parlement serbe et qui aurait évité ce carnage? Le mieux pour apprendre des choses comme celles-ci est de s'inscrire à la liste de diffusion de *FAIR, Fairness and Accuracy in Reporting*. On les joint en envoyant le message «subscribe FAIR-L [votre nom]» à [listserv@american.edu](mailto:listserv@american.edu).

Pour le reste, si je ne me trompe pas trop, il faut éviter à tout prix cette erreur que commettent certains activistes de minimiser — ou, pire, de refuser de reconnaître! — les monstruosité commises par les forces de Milosevic. Partant de là, nous efforcer de convaincre calmement que cette guerre empire la situation qu'elle prétend corriger et que, pour le moment, le plus urgent est de demander que cessent les bombardements. Tous nos efforts doivent en ce moment être tendus vers cet objectif.

La petite enquête... qui se poursuit jusqu'en mai. Voici la liste de Jean-Paul Baril, Marcel Proulx, A la recherche du temps perdu; Albert Camus, *La Peste*; Anne Hébert, *Kamouraska*; Tahar Ben Jelloun, *La Nuit sacrée*; Paul Claudel, *Le Soulier de satin*; Bernard-Marie Koltès, *Quai Ouest*; Paul Valéry, *Charmes*; Gaston Miron, *L'Homme rapaillé*; Noam Chomsky, *Le Langage et la pensée*; Pierre Bourdieu, *La Misère du monde*. [baillargeon.normand@uqam.ca](mailto:baillargeon.normand@uqam.ca)

## Déconfessionnalisation

## Le rapport Proulx, un travail qui achève l'école

GÉRARD MARIÉ

Victoriaville

**L**e Groupe de travail sur la place de la religion à l'école a trouvé la juste attitude à l'égard des non-chrétiens au Québec. C'est l'apport le plus important de sa réflexion. Il y est arrivé en prenant une approche philosophique et juridique de la question. Une approche que le groupe a suivie avec une grande clarté, une remarquable compétence, un authentique courage et une certaine sagesse.

Je dis une certaine sagesse car il n'est pas évident que le groupe ait répondu adéquatement au pluralisme de notre société en imposant une école non-pluraliste à tous les élèves du Québec, quel que soit leur niveau et quelle que soit leur communauté.

Ce type de solution par nivellement des différences contredit tout les discours sur la richesse du pluralisme. Par le choix de l'enseignement moral ou religieux, l'école avait introduit déjà un minimum de pluralisme dans son programme. Or, par un paradoxe, pour ne pas dire une contradiction, le groupe supprime ce début de pluralisme au nom même du pluralisme.

Après avoir tant condamné l'Église pour avoir imposé un système unique, la CEQ et compagnie, par le groupe de travail présidé par Jean-Pierre Proulx, fait exactement le même jeu.

Si le groupe de travail a pu satisfaire les non-chrétiens, c'est une tout autre histoire pour les chrétiens. Par ses propositions, il marginalise les élèves qui ont la foi. Il ne leur reconnaît plus le droit de l'approfondir, si ce n'est par un arrangement de misère, après les heures scolaires,

quand les autobus d'écoliers auront vidé les lieux. Le ghetto scolaire n'est pas fermé, il a simplement changé d'occupants.

Le groupe de travail a fait pire encore. Il a mené sa réflexion par le recours à la seule philosophie mariée au droit. Il a donc ignoré les questions existentielles des jeunes.

Pas un paragraphe, dans un rapport de 182 pages, sur la crise que traversent les étudiants du Québec. Si le groupe s'était mis davantage au service des personnes que des principes, ses conclusions auraient été bien différentes.

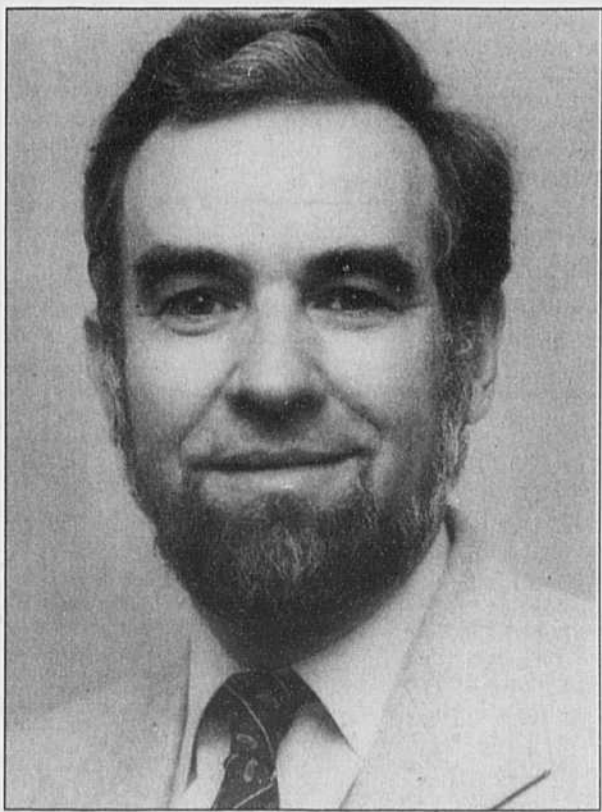
Encore ici, le groupe nous ramène à l'Église du début du siècle, alors que Pie X répondait aux intellectuels français mal à l'aise avec ses condamnations du modernisme: «Périsse la France qu'un seul principe.»

## Recherche de sens

En verrouillant les locaux de l'enseignement moral et religieux avec ceux de la pastorale, le groupe prive les jeunes des espaces essentiels pour partager leurs inquiétudes, leur recherche de sens, leurs idéaux et leurs projets humanitaires.

Après avoir affirmé que l'école doit socialiser, le groupe dit aux élèves: votre foi qui vous fait vivre et vos crises qui vous font mourir, c'est une affaire personnelle, étrangère à l'école; allez caver ça ailleurs. L'école n'est ni un CLSC, ni une Église, ni une famille. Elle n'accueille que le citoyen en vous, muni de la Charte québécoise et de la Charte canadienne.

L'école du groupe de travail a enlevé le peu de chair qui restait à l'école, avant de donner des ordres au sujet de ses ossements.



Jean-Pierre Proulx

ARCHIVES LE DEVOIR

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information); Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages editoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Mario Cloutier, Paule des Rivières, Louise Leduc, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutrisac, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Sylviane Tramière (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Jocelyn Coulon, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Marie-Claude Petit, Julie Tremblay (commis). LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARCHÉ: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Yves Williams (responsable, avis publics et annonces classées), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlene Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Pierrette Rousseau, Pierrette Turgeon; Michèle Bouchard (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnement, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zuda. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et coordonnatrice aux ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Yves L. Duhaime (président). LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## MONT ROYAL

SUITE DE LA PAGE 1

limites du site du patrimoine du Mont-Royal afin de les resserrer.

Au cabinet du maire, on explique qu'il s'agit de «*revalider les limites, ponce par ponce, du site du patrimoine*». L'attachée de presse Madeleine Champagne assure qu'aucun projet de promoteurs immobiliers n'est lié à cette nouvelle orientation politique.

Dans les services municipaux concernés régnait hier une certaine confusion face à ce délicat dossier. Au Service des parcs, on ignorait même la teneur de ce mandat. Quant au Service de l'urbanisme, on liait les intentions du comité exécutif à une banale demande d'émission de permis d'un propriétaire dont la résidence se situe aux limites nord du site patrimonial. On reconnaissait toutefois qu'il pouvait y avoir «*ambiguïté*».

La nouvelle a atterri les membres des groupes de défense du patrimoine montréalais. «*Ça ne se peut pas. D'un trait, on détruit des années de travail pour préserver le site du Mont-Royal pour répondre aux demandes des promoteurs*», s'est scandalisée Sylvie Guilbault, coordonnatrice des Amis de la Montagne.

Si Mme Guilbault ne se dit pas opposée au développement, elle rappelle que les projets doivent franchir une procédure serrée, conservant ainsi la priorité au paysage et aux bâtiments patrimoniaux. Mais voilà, le récent projet du Groupe Lépine a traversé le tollé populaire sans pour autant refroidir les ardeurs de l'administration Bourque. Il en va ainsi de l'idée de construire un hôtel rue Sherbrooke, abandonnée non par la Ville mais par le promoteur, frieux devant les protestations.

Plus subtilement, la Ville a entrepris de fusionner le Service de l'urbanisme et celui du développement économique, mettant ainsi l'accent sur la richesse foncière que peut procurer le deuxième champ d'action. L'organisation du territoire, la planification urbanistique et le zonage traînent dorénavant sur la voie de service, s'insurgent Les Amis de la Montagne et Héritage Montréal.

Ce dernier groupe a crié hier à la catastrophe devant le péril dans lequel se trouve le site du patrimoine du Mont-Royal. «*Ça me choque mais ça ne me surprend pas puisque ça va sur la lancée actuelle*», a commenté Gérard Beaudet, président d'Héritage Montréal.

Les deux organismes s'inquiètent d'autant plus du virage de l'administration montréalaise que la ministre de la Culture, Agnès Maltais, à ce titre responsable du patrimoine, cautionne ce qu'ils appellent le laxisme de Montréal. Ils entendent alerter Mme Maltais, qu'ils rencontreront d'ailleurs la semaine prochaine.

«*Pourquoi s'arrêter là alors que Québec laisse aller?*, demande ironiquement M. Beaudet. *C'est abominable. Les montréalais vont se retrouver encore les manches. [...] Des gens doivent être mis au pas.*»

Le site du patrimoine du Mont-Royal a été constitué par règlement municipal en décembre 1987. Il a fait l'objet de la première consultation publique d'engergure du Bureau de consultation de Montréal, mis à mort par Pierre Bourque à son arrivée en 1994. La démarche entreprise a donné naissance au plan de mise en valeur du mont Royal, adopté en 1992.

Le vaste périmètre du site, selon un tracé en dentelle, va schématiquement de l'avenue du Docteur-Penfield, au sud, à la rue Saint-Urbain, à l'est, au chemin de la Côte-Saint-Catherine, au nord, et à la ville de Westmount, à l'ouest. Le parc du Mont-Royal ne constitue que le quart du site. Plus que des délimitations géographiques, le site du patrimoine du Mont-Royal repose sur une vision de mise en valeur symbolisée par les quatre S: le sacré (la présence de la croix et des cimetières), la santé (les hôpitaux en réorganisation), le savoir (les universités) et le statut social (pour les maisons cossues).

Depuis environ cinq ans, des militants montréalais de la sauvegarde patrimoniale estiment que le site du Mont-Royal, combiné entre autres au canal de Lachine (berceau de l'industrialisation au Canada), pourrait très bien se retrouver sur la liste des sites protégés du patrimoine culturel mondial.

Mais d'ici là, ces mêmes amoureux de la conservation auront vraisemblablement à se battre. Et la Ville de Montréal et Québec pourraient ne pas être les seuls adversaires. Si, historiquement, la montagne a subi des balafres comme l'échangeur des Pins, elle est encore grugée par des assauts moins flamboyants: les cyclistes, les antennes et même les élus des municipalités qui ceignent le mont Royal, incapables de s'entendre.

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier électronique [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)  
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 8h à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

*Le Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messagerie Dynamique, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## Protection des espèces menacées

## L'UQCN critique la décision de Québec

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Québec a «opté pour une protection des espèces menacées symbolique et virtuelle», a affirmé hier le directeur de l'Union québécoise pour la protection de la nature (UQCN), Denis Bergeron.

Ce dernier réagissait avec amertume à la nouvelle parue dans *Le Devoir* sur la décision de Québec de faire disparaître les protections automatiques accordées jusqu'ici aux espèces menacées et de ne pas adopter de règlement spécifique pour protéger à tout le moins les habitats les plus essentiels à la survie du chevalier cuirvé, un poisson d'eau douce dont les derniers spécimens connus sont menacés d'extinction dans la région de Montréal en raison de la pollution agricole et de l'artificialisation des cours d'eau.

L'UQCN, un des deux plus importants groupes environ-

nementaux du Québec, estime devant la disparition des protections automatiques du règlement sur les espèces menacées que «*la protection virtuelle accordée au chevalier cuirvé pourrait bien devenir le symbole de l'incapacité du gouvernement du Québec à s'engager sérieusement dans le respect de la Convention sur la diversité biologique découlant des accords de Rio. De plus, ajoute Denis Bergeron, cette façon de procéder accrédite la thèse de M. [Bernard] Lemaire, qui semble avoir été achetée par le gouvernement.*»

Bernard Lemaire, un pilier du groupe Cascades, avait déclaré alors qu'il présidait le comité sur l'allègement de la réglementation québécoise que la diversité biologique n'était pas une question très importante vu que des espèces disparaissaient et apparaissaient régulièrement. Il avait même ajouté à la suite du verglas que, si la petite centrale hydroélectrique mise en veilleuse dans le rapide de Chambly, principal site de reproduction du chevalier cuirvé, avait été construite, les gens de Chambly n'auraient

pas subi aussi durement le verglas de l'an dernier, rappelle le porte-parole de l'UQCN.

«*Peut-être que c'est la vision du nouveau ministre responsable de la Faune*», Guy Chevrette, qui a tout fait lors de son passage aux Ressources naturelles pour remettre en selle le programme des petites centrales privées, pourtant systématiquement décriées par son parti quand il était dans l'opposition.

Commentant la décision de Québec de désigner, sans protection de ses habitats de survie, le chevalier cuirvé à titre de première espèce animale menacée au Québec, Denis Bergeron se dit «*qu'à voir le temps pris par le gouvernement pour identifier cette espèce comme menacée, et ce, sans protection particulière, on peut penser que ce temps joue en réalité en faveur de projets à saveur économique qui pourraient bien compromettre irrémédiablement le sort de cette espèce*» dont le Québec est responsable devant la communauté internationale.

## NICOLET

SUITE DE LA PAGE 1

globale, définie sous la responsabilité du gouvernement. Cela signifie qu'il reviendra au gouvernement de fixer les objectifs qu'il considère comme devant être atteints afin de renforcer la sécurité des approvisionnements en électricité ainsi que les échéanciers de réalisation.»

La commission Nicolet, contrairement à Hydro-Québec qui trouve le projet trop onéreux, recommande au gouvernement d'envisager sérieusement l'enfouissement du réseau de distribution, «*particulièrement dans les régions urbaines*». Cela constituerait, selon elle, «*une initiative heureuse à plus d'un titre*».

Les coûts d'un tel projet ne devraient surtout pas entrer en ligne de compte. L'Etat devrait même contribuer au financement. Les auteurs du rapport sont persuadés que le gouvernement dispose, avec l'enfouissement des lignes, «*de la possibilité de lancer un chantier majeur entraînant certes des coûts importants, mais comportant des retombées économiques nombreuses dont les effets seront bénéfiques à plus d'un titre pour l'ensemble de la collectivité*».

La commission n'est vraiment pas tendre envers les ingénieurs de la société d'Etat qui ont conçu, entre autres, le projet de bouclage du centre-ville de Montréal. Elle recommande «*une démarche plus élaborée que celle envisagée par Hydro-Québec*» et précise des mesures plus appropriées pour les régions de Québec et de l'Outaouais.

L'organisation de la sécurité civile est sérieusement remise en question. «*L'approche actuelle en matière de gestion de sinistre, soulignent les commissaires, comporte un certain nombre de faiblesses et de lacunes et est éloignée des réalités fonctionnelles et institutionnelles de l'appareil public québécois*».

La commission précise qu'il appartient au chef du gouvernement d'assurer le déploiement des fonctions et des structures gouvernementales. «*La sécurité civile, précise le document, concerne l'ensemble de la société et elle interpelle aussi l'appareil gouvernemental*».

En matière de sécurité, il est suggéré de préciser le rôle des municipalités et les modalités de leur mandat. Selon la commission, les gouvernements locaux sont tenus d'élaborer un programme de sécurité civile. Quant aux «*générateurs de risques*», ils doivent aussi informer les municipalités des risques prévisibles en cas de catastrophe.

«*Pour la Commission, souligne le document, l'objectif est que la société québécoise soit ainsi davantage sensibilisée aux avantages d'une culture de sécurité civile — ces avantages se mesurant en termes d'argent bien investi, mais surtout en nombre de vies sauvées et de victimes épargnées.*»

Les commissaires concluent que le gouvernement ne peut pas ignorer ses responsabilités envers les décisions de sa société d'Etat. Ils affirment que le gouvernement doit instaurer un contrôle public en matière de conception des infrastructures «*comme tenu de l'importance que revêt le réseau d'Hydro-Québec quant à la sécurité de la population, directement et indirectement*». Le rapport de 1500 pages doit être rendu public aujourd'hui.

## Jolène Riendeau est toujours introuvable

LE DEVOIR

Malgré une recherche qui s'est intensifiée hier, les policiers du SPCUM n'ont toujours aucune piste pouvant expliquer ce qui est arrivé à la petite Jolène Riendeau, 10 ans, disparue depuis lundi après-midi de son domicile de Pointe-Saint-Charles. Des policiers et une poignée de bénévoles ont fouillé en vain, hier, les terrains vagues situés sous l'autoroute Ville-Marie. Le Réseau Enfant-Retour, qui participe à l'opération, a placardé à 300 000 exemplaires le portrait et la description de Jolène Riendeau.

## Ottawa entend assurer la viabilité des caisses de retraite

DENNIS BUECKERT  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le gouvernement fédéral a déposé à Ottawa hier un projet de loi visant à assurer la viabilité à long terme des caisses de retraite du secteur public.

Toutefois, de nombreux observateurs ont estimé que par cette législation, le fédéral aurait la possibilité de piger des milliards de dollars à même ces caisses.

Pour sa part, le président du Conseil du trésor, Marcel Massé, a assuré que le projet de loi ne réduirait en rien les avantages versés.

En fait, la législation doit permettre au gouvernement d'accroître les taux de cotisation des employés aux caisses de retraite en plus d'établir un nouvel organisme chargé d'investir les sommes versées dans chacun des fonds, baptisé l'Office d'investissement des régimes de pension du secteur public.

Le vice-président exécutif de l'Alliance de la fonction publique du Canada, John Baglow, a estimé que cette législa-

tion ouvrirait la porte au vol commis en toute légalité. «*Nous allons certainement nous opposer à eux [légalement], a-t-il déclaré en entrevue. Il y a des précédents qui empêchent les employés de tout simplement subtiliser les excédents.*»

Pat Martin, critique du Nouveau Parti démocratique en matière de travail, a par ailleurs estimé que le projet de loi permettrait à M. Massé de piger 30 milliards dans les caisses de retraite des employés de l'Etat, soit quelque 30 000 \$ par retraité. Néanmoins, le président du Conseil du trésor a nié que les travailleurs y perdraient au change. «*Nous tenons à garantir aux retraités et aux employés qu'ils n'ont rien à craindre pour leurs prestations de pension et qu'ils continueront de toucher les prestations pour lesquelles ils ont versé des cotisations tout au long de leurs années de service*», a-t-il déclaré par voie de communiqué. «*Cette mesure ne réduira d'aucune manière les prestations des fonctionnaires retraités actuels et futurs.*»

Ottawa estime ces modifications nécessaires afin d'améliorer la gestion financière des caisses de retraite et assurer un meilleur équilibre entre les cotisations versées par les employés de même que l'employeur.

## OTAN

## Clinton s'oppose toujours à un Kosovo indépendant

SUITE DE LA PAGE 1

la route entre Djakovica et Prizren, dans la localité de Bis-trazin, là où se trouvait peu auparavant un convoi de réfugiés, selon de nombreux témoins. Il a vu 13 cadavres, dont ceux de trois fillettes.

Dans une autre localité proche de Djakovica, mais en direction de la frontière albanaise, ce journaliste, accompagné par des membres du Centre d'information serbe de Pristina, le chef-lieu du Kosovo, a compté vingt morts et quatre blessés. Il a rapporté que huit tracteurs qui transportaient des réfugiés ont été pulvérisés.

Des rescapés, parvenus dans le nord de l'Albanie, ont affirmé qu'aucun véhicule militaire ne circulait en leur compagnie au moment du bombardement. Belgrade a également assuré que les réfugiés n'étaient accompagnés que par trois voitures de police «*assurant leur sécurité*» et a demandé une réunion d'urgence du Conseil de sécurité de l'ONU pour «*condamner*» ce bombardement.

Après trois semaines de frappes, les Occidentaux tentent toujours de relancer la recherche d'une solution diplomatique en associant la Russie.

Le chancelier allemand Gerhard Schroeder a annoncé que son gouvernement était prêt à rencontrer Viktor Tchernomyrdine, le nouveau représentant spécial du président russe pour la Yougoslavie, qui a apporté son soutien au plan de paix élaboré par Bonn et prévoyant notamment la possibilité d'un arrêt des frappes pendant 24 heures.

Le chef de la diplomatie britannique, Robin Cook, a cependant estimé qu'il serait «*totalelement erroné*» de considérer ce plan comme «*une proposition de trêve*» faite à Slobodan Milosevic.

Le ministre britannique de la Défense, George Robertson, s'est rendu à Washington pour des entretiens durant deux jours avec son homologue américain, William Cohen.

M. Clinton a rappelé hier son opposition à un Kosovo indépendant. La solution, a-t-il estimé, passe par l'établissement d'un régime démocratique à Belgrade.

Selon un rapport des autorités yougoslaves, le bilan des bombardements de l'OTAN s'élève à un «*millier de civils*» et des «*milliers de blessés*». Les dégâts considérables sont

estimés à 100 milliards de dollars et comprennent au moins 17 ponts, neuf voies ferrées ou gares ferroviaires, sept routes principales, sept aéroports, 39 usines, 13 raffineries ou dépôts de carburant, quatre complexes agricoles, douze émetteurs de télévision, 14 établissements publics, 14 hôpitaux et 150 écoles.

L'OTAN a déversé depuis le 24 mars sur la Yougoslavie plus de 1500 missiles et 5000 tonnes d'explosifs, mettant en danger la santé de centaines de milliers d'habitants, selon le même rapport, qui ne précise pas le bilan au sein des forces armées.

Cela n'a pas empêché l'OTAN d'intensifier ses bombardements. Les environs de Podgorica, la capitale de la république yougoslave du Monténégro, et du port de Bar, ont été visés hier vers 19h locales.

A Pristina, chef-lieu du Kosovo, trois fortes explosions avaient été entendues hier matin.

A Belgrade, les sirènes d'alerte ont retenti de nouveau hier dans la soirée.

Dans le nord de l'Albanie, des obus ont été tirés hier matin par l'armée yougoslave à la frontière et l'un d'eux est tombé en territoire albanais, a indiqué l'OSCE. Des tirs ont également été échangés entre les soldats yougoslaves et les garde-frontières albanais dans le village de Debruna, à cinq kilomètres du poste-frontière de Morina, a indiqué le ministère albanais de l'Information.

Pendant ce temps, dix mille personnes, selon le HCR, seraient arrivées hier à la frontière entre la Yougoslavie et la Macédoine en trois points différents. Environ 3000 Albanais du Kosovo sont notamment arrivés à la frontière entre la Yougoslavie et la Macédoine, au niveau du village de Lojane (nord-ouest) et de celui de Zajince, ont indiqué des organisations humanitaires.

Un millier de réfugiés sont en outre arrivés en Albanie en provenance du Monténégro hier, selon l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Les États-Unis vont équiper les camps de réfugiés kosovars en Macédoine et en Albanie avec des téléphones cellulaires et des connexions Internet afin d'aider les familles séparées à retrouver les leurs, a indiqué hier l'Agence américaine pour le développement international (USAID).

## CHAREST Une réflexion orientée vers «les intérêts des citoyens»

SUITE DE LA PAGE 1

important, a-t-il précisé. Car si la reconnaissance du caractère spécifique du Québec est importante, il reste que «*l'heure est aussi à la concertation interprovinciale et à la coopération fédérale-provinciale*».

«*Il faudra travailler à l'amélioration du fédéralisme canadien en mettant l'accent entre autres sur une plus grande acceptation des valeurs communes et de l'esprit fédératif, sur la consolidation de l'union sociale et économique canadienne et sur la défense constructive et active des nombreux intérêts nouveaux et historiques du Québec au sein du Canada*».

La réflexion qui mènera ce comité au cours de l'année qui vient doit aboutir, après la tenue de consultations, notamment auprès des militants libéraux, à des propositions qui seront débattues au congrès libéral de 2000.

Les orientations énoncées hier se rapprochent largement de celles contenues dans le document constitutionnel le plus récent, intitulé *Reconnaissance et Interdépendance*.

La démarche exclut d'emblée la souveraineté du Québec, contrairement à ce qui s'était produit après l'échec de l'Accord du lac Meech en 1990. Cette année-là, Robert Bourassa avait formé un comité constitutionnel présidé par Jean Allaire. Ce comité avait proposé le rapatriement au Québec de 22 compétences et suggéré que si des changements significatifs à la Constitution ne pouvaient se réa-

liser, le gouvernement devrait tenir un référendum sur la souveraineté assortie d'une offre d'association économique et politique. Ce document est devenu le programme officiel du parti en 1991 pour être répudié en 1992.

Cette fois-ci, le chef libéral voudrait que la réflexion de son parti «*s'oriente surtout sur les intérêts des citoyens, sur la place de l'individu dans la société*» et en fonction de ce que M. Charest appelle «*les nouveaux intérêts du Québec*». Ces nouveaux intérêts se rapportent selon lui à la nécessité de «*remettre en valeur les libertés individuelles au Québec*», à «*l'affirmation du fait français dans une société pluraliste*», à «*la solidarité canadienne dans un contexte de globalisation*» et à la «*reconnaissance de la place des autochtones*».

Selon M. Charest, la réforme du fédéralisme est d'abord une question de leadership. Il affirme que des provinces comme l'Ontario et l'Alberta sont en mesure aujourd'hui d'influencer l'évolution de la fédération et qu'il s'agit d'un fait nouveau, une occasion que le Québec peut saisir s'il décide d'exercer à son tour son leadership.

Le chef libéral se refuse à envisager la question en fonction de la présence à Ottawa d'un gouvernement réfractaire aux réformes, celui de Jean Chrétien. «*La discussion n'est pas tributaire d'un gouvernement, d'un parti ou d'un seul individu*», dit-il.

Plus spécifiquement, le mandat du comité vise à:

- proposer une définition contemporaine de la société québécoise et des intérêts nouveaux des Québécois au sein du Canada;
  - analyser l'Etat actuel du fédéralisme canadien;
  - examiner la dynamique qui découle de la mondialisation et de son incidence sur la spécificité québécoise;
  - déterminer le rôle du Québec de demain dans le Canada;
  - faire état des conditions d'épanouissement du Québec au sein du Canada compte tenu de la volonté d'affirmation du peuple québécois;
  - identifier les grands défis du Québec en mettant l'accent sur sa participation à la consolidation de l'union sociale et économique canadienne;
  - préciser les objectifs et les démarches appropriés pour promouvoir les améliorations souhaitables tant au fonctionnement concret du fédéralisme qu'à la Constitution canadienne.
- Outre son président, le comité est formé de 15 membres, auxquels pourront s'ajouter d'autres personnes en cours de route, soit: les députés Geoffrey Kelley (Jacques-Cartier), Claude Béchard (Kamouraska-Témiscouata) et Line Beauchamp (Sauvé) ainsi que Christine M. Auger, Marc-André Blanchard (président de la commission politique du parti), Sylvie Bouvette, Roch Carrier, Hélène De Kovachich, Jean-Pierre Dion, Jean-François Gaudreau-Desbiens, Jean-Philippe Marois, Martin Massé, Martin St-Amant, Ingrid Stefancic et Pierre Thibault.